



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires et de
la session annuelle de 2006**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2006
Supplément n° 14

Conseil économique et social
Documents officiels, 2006
Supplément n° 14

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires et de
la session annuelle de 2006**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Première session ordinaire de 2006		
I. Organisation de la session	1–7	2
A. Élection du Bureau	1	2
B. Allocutions d’ouverture	2–5	2
C. Adoption de l’ordre du jour	6–7	3
II. Travaux du Conseil d’administration	8–129	4
A. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social	8–21	4
B. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés	22–25	6
C. Budget d’appui biennal pour l’exercice 2006-2007	26–38	7
D. Programmes multinationaux	39–42	9
E. Rapport sur le financement par thème au titre du plan stratégique à moyen terme	43–44	10
F. Stratégie de l’UNICEF en matière de santé et de nutrition	45–52	10
G. Interventions humanitaires récentes de l’UNICEF : rapport oral	53–78	12
H. La stratégie WASH de l’UNICEF : eau, assainissement et hygiène pour tous	79–89	15
I. Stratégie d’éducation de l’UNICEF : compte rendu oral	90–103	17
J. Plan de travail de la Division du secteur privé et projet de budget pour l’exercice 2006	104–109	19
K. Conférence d’annonces de contributions	110–112	20
L. Questions diverses	113–127	21
M. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président	128–129	23
III. Réunion commune des Conseils d’administration du Fonds des Nations Unies pour l’enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial	130–154	24
A. Développement du potentiel et renforcement des capacités	131–136	24

B.	Passage de la phase des secours à celle du développement, surtout lors des catastrophes naturelles	137–141	25
C.	VIH/sida : suivi des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale	142–146	27
D.	Simplification et harmonisation, surtout au niveau de la programmation	147–154	28
Deuxième partie			
Session annuelle de 2006			
I.	Organisation de la session.	155–160	31
A.	Ouverture de la session.	155–158	31
B.	Adoption de l'ordre du jour	159–160	32
II.	Travaux du Conseil d'administration.	161–277	33
A.	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (2002-2005)	161–171	33
B.	Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme	172–183	35
C.	Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF	184–187	37
D.	Rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays	188–198	38
E.	Rapport sur la mise en œuvre de la programmation conjointe	199–204	40
F.	Rapport sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles	205–211	41
G.	Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants : rapport oral	212–215	43
H.	Rapport sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF	216–222	44
I.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF	223–260	46
J.	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants	261–262	56
K.	Violence contre les enfants et les adolescents délinquants : communication orale.	263–265	56
L.	Étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants : communication orale.	266–269	57
M.	Rapports sur les visites sur le terrain du Conseil d'administration.	270–271	58
N.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	272	59
O.	Questions diverses	273–274	59
P.	Discours de clôture de la Directrice générale et du Président	275–277	60
Troisième partie			
Deuxième session ordinaire de 2006			
I.	Organisation de la session.	278–282	62
A.	Ouverture de la session.	278–279	62

B.	Adoption de l'ordre du jour	280–281	62
C.	Hommage à M. William Sergeant (Rotary International)	282	62
II.	Travaux du Conseil d'administration	283–374	63
A.	Situation dans le domaine de l'éducation	283–284	63
B.	Propositions en faveur de la coopération au titre des programmes de l'UNICEF	285–317	63
C.	Résumés régionaux des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays	318–327	70
D.	Questions financières	328–340	73
E.	Division du secteur privé : rapport et états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2005	341–343	75
F.	Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2005	344–351	76
G.	Rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays	352	77
H.	Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants : rapport oral	353–355	77
I.	Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2006 présentant un intérêt particulier pour l'UNICEF : rapport oral	356	78
J.	Suivi des réunions du Conseil de coordination du programme ONUSIDA : rapport oral	357–358	79
K.	Programme de travail du Conseil d'administration pour 2007	359	79
L.	Rapports sur les missions effectuées sur le terrain par des membres du Conseil d'administration	360–369	79
M.	Questions diverses	370–372	81
N.	Déclarations finales	373–374	82
Annexe			
	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2006		84

Première partie
Première session ordinaire de 2006

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 16 au 20 janvier, puis le 23 janvier 2006

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Le Conseil d'administration a élu S. E. M. Andrei Dapkiunas (Biélorus) Président et S. E. M. Roble Olhaye (Djibouti), S. E. M. Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh), S. E. M. Ernesto Aranibar Quiroga (Bolivie)* et M. Dirk-Jan Nieuwenhuis (Pays-Bas) Vice-Présidents.

B. Allocutions d'ouverture

2. Le Président a rappelé qu'en décembre 2006, l'UNICEF aurait 60 ans, même si l'organisation protectrice des enfants dans le monde ne manifestait aucun signe d'indécision, de lassitude ou de fragilité. La suppression du terme « urgence » du titre initial du Fonds n'a pas entamé sa capacité d'apporter une réponse énergique aux difficultés et aux souffrances des enfants causées par des calamités naturelles ou résultant des activités humaines, ou à « l'ordre social et économique des affaires de notre monde ». Il a indiqué qu'il espérait collaborer avec le Conseil en vue d'améliorer encore les bonnes traditions et les pratiques optimales du Fonds.

3. La Directrice générale a déclaré qu'alors que l'UNICEF entrait dans sa soixantième année, le Fonds pouvait se targuer d'une longue série de succès obtenus en faveur des enfants dans le monde, mais il devait aussi continuer d'adopter des réformes courageuses en vue de répondre aux besoins actuels et aux nouvelles réalités. Elle a passé en revue certaines des grandes activités menées depuis la dernière réunion du Conseil et a notamment évoqué la conférence « Countdown to 2015 », tenue à Londres, qui avait fait le bilan de la situation en ce qui concerne les taux de survie des enfants durant les deux années suivant la publication des études sur la question dans la revue *The Lancet*.

4. Selon le message lancé à Londres, les progrès accomplis en vue d'augmenter les taux de survie des enfants étaient inacceptables et la Directrice générale avait exhorté les participants à se concentrer sur trois grands domaines d'action afin d'accélérer les progrès : intégration de la prestation de services; reproduction à une plus large échelle d'expériences ayant remporté un succès avéré, telles que le programme accéléré pour la survie et le développement de l'enfant en Afrique de l'Ouest; et engagement renouvelé en faveur des partenariats. Mais surtout, il fallait mettre l'accent sur des résultats mesurables. La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement offraient un plan d'action pour obtenir des résultats tangibles en faveur des enfants au cours des 10 prochaines années.

5. Le Président sortant, S. E. M. Mehdi Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) a déclaré que le Conseil d'administration avait accompli des progrès importants dans plusieurs domaines en 2005, en particulier en adoptant le plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2006-2009. Le Conseil devait à présent s'attacher à assurer la mise en œuvre et le suivi efficaces du plan sur le terrain. Les travaux du Conseil et de l'UNICEF devaient continuer d'être améliorés

* M. Aranibar Quiroga a démissionné le 31 janvier 2006 et a été remplacé par S. E. M. Javier Loayza Barea (Bolivie).

et guidés par l'engagement pris à l'échelle mondiale en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2006/1).

7. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 39 délégations dotées du statut d'observateur, la Palestine, 3 organes des Nations Unies, 4 organisations intergouvernementales, le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF et une autre entité avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social

8. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté le rapport annuel au Conseil économique et social (E/ICEF/2006/3). La Directrice générale a déclaré qu'elle s'était personnellement engagée à l'égard des objectifs énoncés dans le rapport; elle avait notamment encouragé le personnel qualifié de l'UNICEF à suivre le cours d'évaluation des coordonnateurs résidents et proposé la création au sein de son propre bureau d'un poste de conseiller de rang élevé pour les questions ayant trait à la réforme de l'ONU. Le Fonds collaborait avec le Secrétariat de l'ONU sur les questions se rapportant à la réforme et, dans certains domaines où le Secrétariat avait déjà pris des mesures, notamment sur les déclarations de situation financière et la protection des dénonciateurs d'irrégularités, l'UNICEF s'employait à aligner ses procédures sur celles de l'ONU. Comme indiqué dans le rapport, les activités de l'UNICEF au cours de l'année à venir exigeaient que l'on soit prêt à remettre en cause certaines idées reçues, et ce dans le but de produire des résultats quantifiables servant au mieux les intérêts des enfants.

9. Le Conseil était en outre saisi d'une note d'information sur les activités du Corps commun d'inspection (CCI) présentant un intérêt pour l'UNICEF (E/ICEF/2006/4). Durant la période considérée, de septembre 2004 à septembre 2005, le CCI a publié cinq rapports de ce type, qui peuvent être consultés sur son site Web.

10. Dans l'ensemble, les délégations ont estimé que le rapport était clair, complet et concis. Certaines ont fait observer qu'il pourrait gagner à être davantage axé sur l'analyse tout en fournissant des renseignements sur les obstacles rencontrés, et que les futurs rapports devraient avoir une orientation plus stratégique. Certaines délégations ont demandé des données plus détaillées sur les résultats et leur contribution au service des intérêts de l'enfant. D'autres ont estimé qu'il serait utile que les rapports établis à l'avenir comportent davantage d'éléments d'information sur la stratégie axée sur les droits de l'homme, y compris sur la formation nécessaire. Des intervenants ont en outre souligné qu'il importait de renforcer les capacités en vue d'obtenir des résultats au profit des enfants et de leur donner des moyens d'action.

11. Répondant aux inquiétudes exprimées concernant le faible nombre de fonctionnaires de l'UNICEF parmi les coordonnateurs résidents, le Directeur a rappelé que la Directrice générale avait fait de cette question une priorité pour l'organisation, en lançant des appels personnels et dans des communications adressées aux bureaux extérieurs. Reconnaisant les avantages tirés de l'expérience acquise dans l'exercice de ces fonctions, il a signalé que tous les candidats devaient se soumettre à une évaluation des compétences, qui était onéreuse. Onze fonctionnaires de l'UNICEF avaient occupé cette fonction et, à l'heure actuelle, six fonctionnaires étaient coordonnateurs résidents, dont deux en tant que représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et deux autres sur recommandation de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

12. Plusieurs délégations ont concentré leur attention sur les aspects des travaux de l'UNICEF ayant trait à l'égalité des sexes. L'une d'entre elles a conclu que cette question revêtait une grande importance non seulement en tant que fin en soi, mais également en tant que condition préalable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et qu'il importait par conséquent non seulement d'accorder une place dans les programmes aux problèmes rencontrés dans ce domaine, mais aussi de rendre compte des résultats obtenus. Répondant à des questions concernant les délais fixés pour l'évaluation de la parité, le secrétariat a expliqué que les modalités étaient actuellement arrêtées et qu'un comité directeur, présidé par Rima Salah, Directrice générale adjointe, avait été créé. Cet exercice commencerait par un examen interne en automne 2006, l'évaluation indépendante devant être terminée d'ici à l'été 2007. Le rapport serait ensuite présenté au Conseil d'administration.

13. Deux délégations ont signalé que des progrès importants avaient été accomplis s'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et il importait désormais que l'UNICEF s'engage plus activement dans le processus des stratégies de réduction de la pauvreté. Un engagement encore plus ferme en faveur d'un système unifié était important et, à cette fin, le secrétariat a été prié d'énoncer des domaines d'intervention prioritaires, assortis de délais.

14. Les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont demandé que l'on s'efforce davantage de se concentrer sur les activités liées aux gangs et ont appelé les organismes des Nations Unies à lancer une action conjointe en vue de lutter contre l'intensification de ce phénomène. Malgré les progrès sensibles enregistrés dans la région, la société n'était pas « de classe moyenne » homogène; certains pays avaient progressé du point de vue des indicateurs sociaux, mais dans d'autres, la pauvreté n'avait pas reculé, ce qui s'était traduit par des inégalités accrues.

15. Le Groupe des États d'Afrique a mis l'accent sur le problème du renforcement des capacités et, en particulier, sur la mise en place des institutions. Toute l'aide apportée s'inscrirait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et certains problèmes particuliers, tels que la démobilisation des enfants soldats, le VIH/sida et l'éducation, nécessitaient un appui de la part de l'UNICEF, en particulier pour promouvoir l'égalité des sexes dans les zones rurales.

16. Un certain nombre de délégations ont salué les travaux réalisés en ce qui concerne les mutilations génitales des femmes et le mariage des enfants et ont demandé de quelle manière la démarche non coercitive actuellement adoptée différait des méthodes précédentes. Expliquant les progrès accomplis dans ce domaine, le secrétariat a indiqué qu'on pouvait les attribuer au solide partenariat mis en place par le Centre de recherche Innocenti avec des intellectuels islamiques.

17. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF de sa collaboration accrue avec des organismes partenaires des Nations Unies, notamment le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Certaines d'entre elles ont en outre constaté avec satisfaction que des initiatives de partenariat avaient été récemment lancées, comme, par exemple, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), le Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile et la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida ».

18. Répondant à des questions concernant la décision de créer un deuxième bureau commun de pays, le secrétariat a indiqué qu'il devrait en principe y avoir deux ou

trois bureaux supplémentaires. Le Groupe des Nations Unies pour le développement s'employait actuellement à sélectionner de nouveaux pays.

19. D'autres observations ont été faites concernant : la proposition de créer un groupe chargé de la réforme de l'Organisation des Nations Unies au sein du Bureau de la Directrice générale, qui s'attaquerait aux problèmes plus larges rencontrés en matière de réforme et d'organisation en examinant les difficultés internes et externes auxquelles se heurte l'organisation; la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants; et l'utilité pour les membres du Conseil de la session d'orientation organisée par le secrétariat.

20. La Directrice générale a déclaré en conclusion que l'UNICEF visait surtout à obtenir des résultats pour les enfants et entendait poursuivre sa mission de protection de l'enfance, en luttant notamment contre la traite des êtres humains, les mutilations génitales des femmes et le mariage d'enfants.

21. Le Conseil d'administration a pris note des deux rapports. Le Président a indiqué qu'un résumé des observations faites durant les débats serait présenté au Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 2006, en même temps que le rapport au Conseil à proprement parler.

B. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

22. Le Président a dit que, conformément à la décision 2002/4, le Conseil avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs de 27 programmes de pays à sa session annuelle et à sa deuxième session ordinaire de 2005. Les projets de descriptif ont été révisés en tenant compte, au besoin, des observations faites en 2005 par les délégations, et un tableau récapitulatif des résultats a été ajouté. Les descriptifs de programme de pays révisés ont été affichés sur le site Web de l'UNICEF, le 1^{er} novembre 2005. La décision 2002/4 indiquait aussi que les descriptifs révisés recevraient à la présente session l'approbation tacite du Conseil d'administration, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat, le 12 décembre 2005 au plus tard, de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Le Président avait été informé par le secrétariat qu'aucune observation n'avait été reçue.

23. Les programmes de pays suivants ont donc été approuvés : Afghanistan (République islamique d'), Albanie, Bangladesh, Bélarus, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Ghana, Guyana, Indonésie, Libéria, Myanmar, Namibie, Ouganda, Pérou, République démocratique du Congo, Swaziland, Tchad, Timor-Leste, Turquie, Ukraine, Viet Nam, de même qu'un programme destiné aux femmes et aux enfants palestiniens vivant en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne.

24. Les délégations du Bélarus, de la Chine, de la Fédération de Russie et du Viet Nam se sont félicitées de leur coopération avec l'UNICEF et du fait que les descriptifs de programme de pays concordaient avec les priorités et objectifs nationaux. La délégation vietnamienne a noté avec satisfaction que l'adoption du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'inscrivait dans le cadre des efforts généraux de simplification et

d'harmonisation menés au titre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et que ces efforts avaient abouti à des résultats tangibles.

25. Le représentant d'une autre délégation a déclaré qu'en approuvant le descriptif de programme commun de pays pour le Cap-Vert, le Conseil d'administration ne se prononcerait que sur les éléments du document se rapportant à l'UNICEF. Sa délégation présenterait des observations plus détaillées sur le cadre général de planification pour les programmes communs de pays lors de la séance consacrée à la simplification et à l'harmonisation, organisée dans le cadre de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM).

C. Budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007

26. Le Conseil d'administration était saisi du projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007 (E/ICEF/2006/AB/L.1 et Corr.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.3 et Corr.1). Le Directeur général adjoint, Toshiyuki Niwa, et le Contrôleur ont présenté le budget.

27. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité le secrétariat pour les améliorations apportées à la présentation du document budgétaire et les séances d'information officielles sur le budget organisées avant la tenue de la session. Plusieurs d'entre elles se sont félicitées des progrès accomplis s'agissant de la budgétisation et de la gestion axées sur les résultats, ainsi que des travaux menés actuellement avec les autres fonds et programmes concernant l'harmonisation. Les propositions tendant à constituer un fonds pour la cessation de service et à inscrire la participation aux dépenses communes de sécurité dans une rubrique distincte ont été approuvées, même si certaines délégations ont continué d'exprimer leur préoccupation que les frais généraux de sécurité n'étaient pas imputés sur les ressources ordinaires de l'ONU.

28. Le Directeur général adjoint a rendu compte au Conseil des travaux réalisés au titre de la réforme, notamment, la programmation conjointe et la création de bureaux et de services communs. Le groupe chargé de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui est proposé dans le budget, aurait pour tâche de coordonner les mesures de réforme et toutes les activités menées à ce titre par les différents bureaux et divisions de l'UNICEF. Un document sur la position de l'UNICEF à l'égard de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui avait été rédigé en vue d'un examen interne et à des fins d'information, pourrait être communiqué aux délégations intéressées lorsqu'il sera prêt.

29. S'agissant des dépenses générales de sécurité, le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF partageait l'opinion exprimée par les délégations, selon laquelle ces dépenses devraient être imputées sur le budget ordinaire de l'ONU. Cet avis avait été communiqué par l'ancienne Directrice générale à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, en 2004, au nom de tous les fonds et programmes. Toutefois, l'UNICEF a été contraint par la résolution 59/276 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2004 de prévoir des ressources pour les dépenses de sécurité prescrites par l'ONU dans son budget d'appui. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, les organismes des Nations Unies ont harmonisé leurs principes et leur terminologie, mais aucun accord n'a pu être conclu

sur un tarif unique en raison des différences existant au niveau de la structure des coûts et de l'approche opérationnelle adoptée par les différents organismes. La Directrice générale a indiqué dans sa déclaration liminaire que l'UNICEF devait multiplier les occasions de tirer le meilleur parti possible des partenariats afin d'obtenir des résultats pour les enfants, tout en assurant le recouvrement des coûts, et a annoncé à cet égard que le rapport sur la politique de recouvrement des coûts serait présenté au Conseil à sa session annuelle de juin.

30. Répondant à des questions concernant les postes au siège et la « pyramide des postes », le Contrôleur a indiqué que le nombre total de postes avait augmenté de 2,9 %, alors que le montant total des ressources avait augmenté de 30 % entre les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007. Le recrutement pour chacun des nouveaux postes se fera en suivant les modalités d'examen établies conformément au Statut et au Règlement du personnel des Nations Unies. La création proposée de 39 postes au siège permettrait de renforcer les capacités de base et, partant, de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'exécution des activités prioritaires énoncées dans le plan stratégique à moyen terme; la réforme de l'Organisation des Nations Unies; les interventions humanitaires; la mise en valeur des ressources humaines; le soutien pour aider à résister au stress; la sensibilisation au VIH/sida sur le lieu du travail; et la conversion des postes de consultant et d'assistant temporaire de la Division de l'informatique aux fins d'appuyer les projets d'investissement approuvés dans l'exercice biennal précédent. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de postes de la classe P-5 et le déséquilibre qui pourrait en résulter dans le tableau d'effectifs, le Contrôleur a signalé que l'UNICEF maintenait la pyramide de la structure des postes et le niveau moyen de la classe des postes d'administrateur à l'échelon 2 de la classe P-4, tout en suivant les normes de classification professionnelle de la Commission de la fonction publique internationale, qui s'appliquent à tous les organismes des Nations Unies.

31. Le Contrôleur a fait observer que la création d'un poste supplémentaire pour un responsable du soutien antistress concordait avec la pratique suivie par d'autres grandes organisations, telles que le Secrétariat de l'ONU, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD et la Banque mondiale. Ces conseillers prêtaient en outre leur concours à d'autres organismes sur place et lors de visites de terrain.

32. En ce qui concerne la gestion du grand nombre de départs à la retraite, le Contrôleur a indiqué que l'UNICEF faisait face à ce problème en planifiant le remplacement des départs, en facilitant la mobilité entre les différents organismes, en encourageant le recrutement d'administrateurs auxiliaires et en augmentant les recrutements en cours de carrière.

33. Le Contrôleur a signalé que la demande d'un crédit provisoire pour janvier 2008 visait à éviter d'avoir à inscrire ce point à l'ordre du jour de la session du Conseil de septembre 2007. Si la date choisie pour l'examen des programmes était modifiée, il serait possible de présenter le budget d'appui à la session du Conseil de septembre. Dans ce cas, ce crédit ne serait pas utilisé.

34. Plusieurs délégations ont demandé quels étaient les liens entre le budget d'appui et les priorités stratégiques et les résultats du PSMT. Le Contrôleur a indiqué que la corrélation était assurée grâce à un examen décentralisé des plans de gestion des programmes de pays et des plans de gestion des bureaux, qui avaient été

institutionnalisés tant au siège que dans les bureaux extérieurs. Le processus d'examen permettait en outre de veiller à ce que les dépenses de personnel et d'appui soient pleinement justifiées au regard des besoins en matière de programmes, des stratégies et des interventions connexes.

35. Quant aux questions concernant les rubriques budgétaires pour les programmes, l'appui aux programmes, et la gestion et l'administration, le Contrôleur a expliqué que la classification des coûts par section avait été approuvée par les conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, à l'issue de discussions approfondies menées en 1996 et 1997, pour des raisons de commodité et de simplification, par suite d'une évaluation des coûts et des avantages. Si l'on avait procédé autrement, il aurait fallu concevoir, mettre en application et gérer un système d'enregistrement et de comptabilisation des heures de travail de chaque fonctionnaire, ce qui a été jugé trop onéreux au regard de l'objectif poursuivi. La décision prise par le Conseil concernant les catégories de dépenses constituait également une des premières mesures concrètes en vue de l'harmonisation entre les trois organismes et avait été une procédure type, que les autres organisations avaient commencé à appliquer.

36. La rubrique Programme, qui représentait 65 % des ressources ordinaires et 83 % du montant total des ressources administrées par l'UNICEF en 2006-2007, comportait trois composantes : approvisionnements, assistance en espèces aux gouvernements, et compétences techniques (sous forme de personnel et de consultants). La répartition de ces trois composantes a fait l'objet de négociations avec les homologues nationaux et a été planifiée à l'avance dans les plans de travail annuels établis au titre des programmes de pays. Quant à la question posée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant l'insertion de la composante compétences techniques, l'avis de l'UNICEF, pour lequel les compétences techniques constituent un élément indispensable des programmes, est partagé par d'autres organismes des Nations Unies.

37. Le Contrôleur a indiqué que l'on prévoyait une augmentation de 3 % par an des ressources ordinaires au cours du prochain exercice biennal, même si l'on s'attendait à ce que la part de ces ressources continue de diminuer par rapport au montant total des ressources, car la part des autres ressources continuerait d'augmenter. L'affectation de ressources ordinaires aux pays bénéficiant d'un programme était fondée sur la formule approuvée par le Conseil d'administration, et la manière dont ces ressources étaient utilisées découlait d'une décision prise par le bureau de pays de l'UNICEF et le gouvernement du pays concerné.

38. Voir en annexe, décision 2006/2, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.

D. Programmes multinationaux

39. La proposition concernant les programmes multinationaux (E/ICEF/2006/P/L.1) a été présentée par le Directeur de la Division des programmes.

40. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi le budget d'appui était examiné en même temps que les « programmes multinationaux », le Directeur a expliqué que, depuis 1999, par suite de l'harmonisation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, les budgets des activités de plaidoyer et de développement des programmes

étaient présentés séparément du budget d'appui. L'expression « programmes multinationaux » été retenue pour les trois entités. À l'UNICEF, elle désigne le plafond des autres ressources en vertu duquel le Fonds peut accepter un financement au titre des autres ressources qui n'est pas compatible avec les autres maxima fixés par le Conseil d'administration.

41. En réponse à une question au sujet du financement obtenu et se situant en deçà du plafond de 302 millions de dollars pour les programmes multinationaux au cours du dernier exercice biennal, le Directeur a répondu qu'environ 158 millions de dollars avaient été reçus, ce qui représentait moins de 10 % des montants reçus au titre des autres ressources ordinaires (non destinées aux urgences), et que cette somme avait été répartie, selon le ratio de 4:2:3, respectivement, entre les bureaux du siège, les bureaux régionaux et les bureaux multinationaux (principalement des bureaux de pays).

42. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation (voir annexe, décision 2006/1).

E. Rapport sur le financement par thème au titre du plan stratégique à moyen terme

43. Le rapport (E/ICEF/2006/9) a été présenté par la Directrice du Bureau du financement des programmes, qui a fourni des renseignements de caractère général et sur les tendances financières à ce jour et fait un exposé sur la mise en œuvre des modalités de financement par thème dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (PSMT). Au 31 décembre 2005, le montant total de 774 millions de dollars avait été reçu au titre du financement par thème.

44. Un certain nombre de délégations ont défendu énergiquement le principe des modalités de financement par thème en tant que moyen permettant d'obtenir de meilleurs résultats, de réduire les coûts de transaction et de fonctionner de manière plus stratégique. Quelques intervenants ont néanmoins fait valoir qu'il ne fallait pas que le financement par thème se fasse au détriment des ressources ordinaires. Plusieurs délégations jugeaient préoccupant le fait que l'un des secteurs thématiques, celui de la survie et du développement du jeune enfant, qui bénéficiait d'une part considérable du financement, était à son tour divisé en plusieurs volets : nutrition, eau et assainissement, vaccination et paludisme. De l'avis de ces délégations, les domaines de financement devaient plutôt être en corrélation directe avec les domaines d'intervention du PSMT. La Directrice générale a par la suite confirmé que l'UNICEF maintiendrait les cinq thèmes proposés, qui correspondaient exactement aux cinq domaines d'intervention du PSMT, outre l'action humanitaire. Toute proposition de changement serait soumise au Conseil d'administration.

F. Stratégie de l'UNICEF en matière de santé et de nutrition

45. Le rapport sur la proposition de stratégie commune concernant la santé et la nutrition (E/ICEF/2006/8) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes. Il a rappelé que la stratégie proposée définissait la contribution de l'UNICEF aux efforts faits au niveau national pour accélérer la mise en place des

mesures concernant la nutrition et la santé en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 par une analyse factuelle de la situation en vue d'élaborer des politiques et de lancer des actions; par la mise en place de cadres institutionnels incitatifs; et par une accélération intensive de la mise en place d'une couverture effective des interventions à l'appui des objectifs 4 et 5.

46. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des vastes consultations menées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie. Certaines d'entre elles souhaitaient que la formulation de la stratégie soit plus explicite en ce qui concerne l'appui à la mise en œuvre du PSMT. Des questions ont été posées concernant la manière dont l'UNICEF entendait concilier une stratégie de 10 ans avec les nouvelles avancées ou données scientifiques. L'UNICEF a été encouragé à mettre au point des processus qui permettraient une actualisation de la stratégie. Les délégations ont souligné qu'elles souhaitaient que la stratégie fasse l'objet d'un suivi dans le cadre des matrices de résultats du PSMT.

47. Plusieurs délégations ont exhorté l'UNICEF à veiller à la prise en main du programme par le pays, à l'autonomisation des collectivités et à l'égalité entre les sexes à chaque étape du processus – de la planification à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. L'organisation a été encouragée à tirer parti des synergies possibles avec les autres stratégies d'appui telles que celles qui existaient dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et de l'éducation. On s'attendait à ce que l'UNICEF renforce ses capacités pour garantir une mise en œuvre effective.

48. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées du fait que la stratégie n'abordait pas suffisamment les questions de la sécurité sanitaire des aliments, de la planification familiale et de la santé procréative (surtout chez les adolescents) et du rôle des hommes. Les intervenants souhaitaient voir ces questions traitées de manière plus explicite lorsque la stratégie serait mise en œuvre.

49. Deux délégations ont insisté sur l'importance du rôle des parents et des familles pour ce qui est de fournir conseils et indications en matière de sexualité et de procréation, d'éducation et d'autres aspects critiques de la vie des enfants. Une délégation a signalé que, selon son interprétation, aucun élément de la stratégie n'équivalait à soutenir, approuver ou promouvoir l'avortement ou les agents abortifs.

50. Les intervenants ont encouragé l'UNICEF à promouvoir le renforcement du rôle des gouvernements nationaux et des systèmes de santé nationaux en tant qu'éléments nécessaires au caractère durable des interventions ayant un fort impact en matière de santé et de nutrition. Ils ont également engagé l'organisme à renforcer les liens entre, d'une part, son action en amont au niveau des politiques et, d'autre part, la mise en œuvre sur le terrain, de même qu'à jouer un rôle plus dynamique dans la promotion du renforcement des engagements des partenaires et d'une participation multisectorielle au niveau des pays.

51. Le Sous-Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a exprimé le soutien énergique de son organisation à la stratégie en matière de santé et de nutrition, en soulignant que ses principes, ses orientations stratégiques et sa méthode de mise en œuvre rejoignent les orientations stratégiques de l'OMS en matière de santé des enfants et des adolescents. Grâce à son caractère complémentaire, la stratégie commune de l'UNICEF allait contribuer à renforcer

encore l'action mondiale en matière de santé et de nutrition dans différents domaines, en plus des activités techniques.

52. Voir en annexe, décision 2006/3, le texte définitif de la décision adoptée par le Conseil d'administration.

G. Interventions humanitaires récentes de l'UNICEF : rapport oral

53. Dans son allocution liminaire, la Directrice générale adjointe Rima Salah a dit que le tremblement de terre qui, en Asie du Sud, a frappé l'Inde, le Pakistan et la République islamique d'Afghanistan en 2005 avait, une fois de plus, mis en évidence la vulnérabilité singulière des enfants.

54. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné l'impact dévastateur du tremblement de terre qui a fait plus de 74 000 morts et des millions de sans-abri en Asie du Sud. La situation des enfants était particulièrement catastrophique : rien qu'au Pakistan, on estimait qu'ils étaient de 1,6 à 2,2 millions à avoir été touchés. Du point de vue de la logistique, l'intervention face à autant de destruction, dans des zones où des villages entiers avaient été anéantis, constituait un défi titanesque.

55. L'intervention a bénéficié de l'esprit d'initiative des autorités nationales et de la présence de longue date de l'UNICEF dans les pays touchés, laquelle a permis à l'organisation de mobiliser rapidement les ressources humaines et matérielles nécessaires et de mettre à profit ses partenariats efficaces avec les organisations gouvernementales ou autres.

56. La vaccination de plus d'un million d'enfants contre la rougeole et de près d'un demi-million d'enfants contre la poliomyélite a été l'une des grandes réussites de l'intervention. On a pu satisfaire près de 90 % des besoins en eau prévus et construire plus de 9 600 latrines. Le besoin le plus urgent, à l'heure actuelle, était de protéger les 1,6 million d'enfants sinistrés du froid hivernal et de son cortège de maladies. Avec le soutien des Comités nationaux pour l'UNICEF, le Fonds a pu distribuer, aux enfants vivant au-delà de la limite des neiges, 110 000 trousseaux de vêtements d'hiver et un demi-million de couvertures. L'intervenant a également présenté brièvement les principaux résultats obtenus en Inde.

57. L'UNICEF codirigeait l'intervention par groupe technique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la protection, de l'éducation et de la transmission de données et collaborait, au chapitre de l'alimentation, avec le Programme alimentaire mondial. L'intervenant a fait remarquer qu'il s'agissait de la première initiative faisant appel à l'approche groupée que le Comité permanent interorganisations ait approuvée. Un certain nombre d'enseignements en avaient été tirés; il en était fait état dans le document d'information distribué aux membres du Conseil.

58. Il fallait que les innovations faisant partie intégrante de l'approche groupée améliorent l'exécution effective sur le terrain. Une coordination accrue exigerait de la souplesse au niveau du terrain, de même que des ressources pour les agents d'exécution.

59. La plupart des délégations ont exprimé des interrogations ou des inquiétudes au sujet de l'approche groupée; collectivement, elles ont demandé sans équivoque que l'UNICEF fasse le point à intervalles réguliers sur la mise en œuvre de cette approche, ainsi que sur le recrutement et les affectations et, de manière plus générale, sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs délégations ont dit que l'approche groupée donnait une valeur ajoutée à l'intervention humanitaire. D'autres délégations ont demandé une analyse plus détaillée de ses avantages et inconvénients.

60. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les difficultés liées à la coordination de l'intervention groupée, particulièrement dans les situations où les organisations chargées de diriger l'intervention groupée n'étaient pas présentes sur le terrain. Certaines délégations ont posé des questions au sujet des conséquences possibles pour l'UNICEF, dans les cas où il dirigeait l'intervention et dans ceux où il ne la dirigeait pas. Les intervenants ont demandé davantage de renseignements sur les plans de travail concernant la direction des groupes et ont fait valoir qu'il importait que les stratégies des différents groupes techniques de l'UNICEF soient interreliées.

61. Les délégations se demandaient aussi quels enseignements avaient été tirés de l'approche groupée adoptée lors de la réaction au tremblement de terre en Asie du Sud (notamment dans les domaines du déploiement du personnel et de l'assainissement et de l'eau) et s'il y aurait une évaluation en temps réel de l'intervention de l'UNICEF. Un orateur a sollicité des précisions sur la manière dont l'UNICEF interprétait la notion de « fournisseur en dernier ressort » et demandé comment l'organisation allait aborder la notion de la capacité de l'organisation, compte tenu des différents éléments de l'approche groupée. Quelques délégations ont souligné l'importance des partenariats et ont demandé davantage de renseignements sur la répartition des tâches entre l'UNICEF et d'autres acteurs tels que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

62. Le Directeur a noté que des enseignements importants avaient été tirés d'autres crises survenues en 2005. Il a souligné la générosité remarquable des donateurs des secteurs public et privé et a remercié les États Membres d'avoir aidé à veiller à ce que ce soit l'ensemble des ressources d'urgence qui augmente, et non seulement les ressources affectées à l'intervention consécutive au tsunami.

63. Le Directeur a affirmé que, manifestement, il fallait une augmentation considérable et un acheminement rapide du financement destiné aux pays en transition, tels que la République islamique d'Afghanistan, le Libéria et le Soudan. L'UNICEF avait participé au processus de sortie de crise dans plusieurs pays et collaboré étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise au point des éléments d'une stratégie de transition. L'organisation rendrait compte de cette question de manière détaillée dans le cadre de la session annuelle.

64. L'UNICEF avait accru ses moyens supplémentaires disponibles en cas d'urgence grâce au soutien reçu de l'Office humanitaire de la Communauté européenne et d'autres donateurs, et amélioré ses systèmes internes d'affectation d'urgence.

65. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour l'ampleur de son intervention d'urgence en 2005. Les délégations dont le pays avait subi une catastrophe en 2005 étaient particulièrement reconnaissantes à l'UNICEF de son assistance.

66. Plusieurs intervenants ont fait ressortir l'importance de la capacité nationale en matière de prévention des catastrophes et d'intervention consécutive; les délégations de plusieurs pays exposés aux catastrophes ont sollicité une augmentation de l'assistance pour le renforcement de leurs capacités.

67. Des questions ont aussi été posées au sujet du financement, y compris l'usage que l'UNICEF comptait faire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (lequel a été amélioré) et sur les domaines dans lesquels l'organisation aurait probablement le plus besoin de financement d'urgence en 2006.

68. Dans sa réponse, le Directeur a reconnu que l'UNICEF avait été excessivement sollicité en 2005 en raison du nombre et de l'ampleur des situations d'urgence aux quatre coins du monde et que l'organisation s'employait à accroître ses moyens en réserve. Le Soudan, la République démocratique du Congo, la corne de l'Afrique, la triple menace (comprenant notamment la sécheresse et le VIH/sida) pesant sur l'Afrique australe, la malnutrition dans la région du Sahel et la grippe aviaire figuraient parmi les plus urgentes des crises prévisibles en 2006. La situation en Côte d'Ivoire était également jugée très préoccupante.

69. Au sujet du financement, le Directeur a fait valoir que les fonds provenant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, dans sa version améliorée, n'étaient pas encore disponibles. L'UNICEF avait été l'emprunteur le plus important auprès de ce Fonds (pour ce qui est des sommes empruntées), mais il avait d'excellents antécédents pour ce qui était de rembourser ses emprunts. L'UNICEF avait l'intention d'utiliser la composante dons de ce Fonds lorsqu'elle deviendrait disponible. Il fallait toutefois un financement supplémentaire. Dans plus de la moitié des appels lancés par l'UNICEF en 2005, les sommes recueillies représentaient moins de 50 % des totaux escomptés. L'UNICEF avait déjà emprunté de l'argent au Fonds en 2006 pour le Soudan; il aurait sûrement besoin de soutien pour ce pays.

70. L'UNICEF était très conscient de la nécessité des interrelations entre les stratégies techniques au sein de l'approche groupée; les groupes concernés au sein de l'UNICEF avaient manifesté un vif attachement à cette approche.

71. L'approche groupée permettait à la communauté humanitaire d'être plus stratégique, et les stratégies sectorielles constituaient certainement un atout considérable. De plus, cette approche donnait accès à des zones où aucun acteur n'était présent, ce qui permettait d'éliminer certaines lacunes en matière de prestation de services.

72. Concernant les partenariats, le Directeur a constaté que la protection constituait un secteur de très grande envergure. L'UNICEF collaborait étroitement avec le Comité international de la Croix-Rouge, mais il n'existait pas de point de contact central en matière de protection au Pakistan.

73. La communauté humanitaire tirait des enseignements au fur et à mesure de l'utilisation de la méthode groupée, mais il ne s'agissait pas de modifier un système qui avait déjà fait ses preuves. En Ouganda, par exemple, il a été décidé d'évaluer qui peut faire quoi au niveau du pays. L'approche groupée ne visait pas la modification des dispositifs de coordination comme une fin en soi; le but était de rendre ces dispositifs plus efficaces.

74. En réponse aux questions concernant les enseignements tirés de l'expérience, le Directeur a signalé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires organisait à l'échelle du système une évaluation de l'approche groupée et que l'UNICEF en ferait partie. Pour ce qui était des plans de travail, l'approche groupée serait prévue dans les appels d'urgence.

75. Au chapitre de la capacité nationale, le tremblement de terre en Asie et le tsunami dans la région de l'océan Indien constituaient des exemples éloquentes de l'importance de la capacité des pays en matière d'atténuation des catastrophes et d'intervention. Les sommes que les pays avaient investies dans la préparation avaient porté leurs fruits.

76. Dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, un des enseignements dégagés concernait l'importance de l'hygiène et du changement des comportements. Tous les enseignements tirés de l'expérience du tsunami avaient pu être mis en œuvre lors de la catastrophe au Pakistan.

77. Une évaluation en temps réel serait réalisée au Pakistan, mais seulement après une évaluation à l'échelle du système des Nations Unies, et peut-être sur une base interinstitutionnelle, de l'approche groupée.

78. En ce qui concerne l'interprétation par l'UNICEF de la notion de « fournisseur en dernier ressort », le Directeur a dit que cette responsabilité constituerait un défi énorme pour l'UNICEF et que, pour relever ce défi, l'organisation devrait augmenter sa capacité technique, ses moyens en réserve et ses systèmes de déploiement.

H. La stratégie WASH de l'UNICEF : eau, assainissement et hygiène pour tous

79. Le Directeur de la Division des programmes a présenté une vue d'ensemble de la stratégie proposée pour 2006-2015 (E/ICEF/2006/6 et Corr.1), en mettant l'accent sur l'importance critique de la stratégie WASH pour les enfants. Les difficultés d'accès à l'eau potable, conjuguées à l'insalubrité et au manque d'hygiène étaient liées à de nombreuses maladies entraînant la mort des enfants ou des retards dans leur développement. La mise en œuvre de la stratégie WASH était une condition préalable importante pour la poursuite de la scolarisation des enfants, et plus particulièrement des filles.

80. Depuis 1990, plus d'un milliard de personnes avaient obtenu l'accès à une eau potable plus salubre et à des services d'assainissement améliorés; néanmoins, 2,6 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à des services d'assainissement améliorés et 1,1 milliard de personnes utilisaient de l'eau provenant de sources insalubres. Ce problème était particulièrement répandu en Afrique subsaharienne, où la couverture était faible.

81. Bon nombre de délégations approuvaient la stratégie. Plusieurs d'entre elles ont fait part à l'UNICEF de leur reconnaissance pour son intervention dans ce domaine et ont affirmé que la stratégie WASH était conforme à leur stratégie nationale. De nombreux intervenants ont souligné que les améliorations dans ce domaine avaient une incidence sur les objectifs de développement dans plusieurs autres secteurs critiques, tels que la santé, la nutrition, l'égalité entre les sexes et l'éducation.

82. Des délégations ont demandé des précisions sur un certain nombre de questions, notamment concernant les aspects de gestion de la stratégie, et plus particulièrement son caractère participatif et durable. Certains intervenants étaient préoccupés par la réduction de l'importance accordée à l'environnement; plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de se pencher sur des questions telles que les options d'assainissement écologiques et l'épuisement des nappes aquifères et des sources d'eau douce dans toutes les régions du monde.

83. Trois délégations ont mis l'accent sur l'importance de la participation des gouvernements nationaux à la mise en œuvre et ont demandé un appui en faveur de l'action dynamique menée par leurs pays respectifs pour s'attaquer à la sécheresse et aux catastrophes naturelles dans leur ensemble. Les intervenants ont aussi souligné l'importance de la décentralisation et de la participation de la société civile de manière à inclure les segments les plus vulnérables de la population en zone rurale. Quelques délégations ont souligné l'importance du contrôle de la qualité de l'eau.

84. La plupart des intervenants ont approuvé fermement l'approche axée sur les droits de l'homme, en ce qui concerne cette stratégie de même que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une délégation a exprimé ses inquiétudes à ce sujet, affirmant que l'efficacité de cette approche restait à prouver et qu'il était préférable d'envisager des mesures plus pragmatiques, telles que des cadres réglementaires et des mécanismes de financement viables. Un certain nombre d'orateurs ont demandé comment l'UNICEF prévoyait d'atteindre son objectif de financement de 250 millions de dollars à l'horizon 2015 par ses tentatives de mobilisation d'autres ressources.

85. On a demandé davantage de renseignements sur la coordination des secours d'urgence, l'incidence des conflits sur les programmes et partenariats existants, et les projets de l'UNICEF en ce qui concerne la transformation des initiatives de secours à court terme en programmes à long terme de développement durable.

86. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que des renseignements sur les partenariats allaient être intégrés aux prochains rapports. Au sujet des situations d'urgence, le plan de travail de deux ans du Comité permanent interorganisations pouvait être mis à la disposition des délégations sur demande. En prévision de la session annuelle, l'UNICEF allait collaborer avec la Banque mondiale et le PNUD à l'établissement d'un rapport sur la transition. L'augmentation prévue des dépenses liées à la stratégie WASH serait financée par le biais du volet thématique ainsi qu'au moyen d'autres ressources et du soutien aux initiatives d'assistance d'urgence.

87. L'UNICEF avait conclu des alliances avec les gouvernements et d'autres partenaires – notamment le Fonds mondial pour la nature – pour associer les questions environnementales à la santé des enfants et au développement durable. La collaboration avec les autres organismes des Nations Unies se poursuivait; l'UNICEF était également un membre actif d'ONU-Eau. De plus, l'UNICEF était responsable du contrôle de 14 des 55 éléments des objectifs du Millénaire pour le développement, de concert avec l'OMS, dans certains cas.

88. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le nouveau partenariat en cours de formation entre l'UNICEF et le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

89. Voir en annexe, décision 2006/4, le texte définitif de la décision adoptée par le Conseil d'administration.

I. Stratégie d'éducation de l'UNICEF : compte rendu oral

90. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que les conditions générales dans lesquelles se déroule l'éducation sont de plus en plus complexes et difficiles. Environ 100 millions d'enfants qui, pour la plupart, sont des filles et vivent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, ne sont pas scolarisés et, d'une manière générale, la qualité de l'éducation continue de poser problème. La pauvreté, la sécheresse, les conflits, l'insécurité alimentaire, le VIH/sida, les catastrophes et l'instabilité politique constituent de graves menaces. Parallèlement, l'évolution de l'appui au développement aurait des effets sur le rôle de l'UNICEF en tant que partenaire dans le domaine de l'éducation.

91. La stratégie dont il est question reconnaîtrait l'importance de la prise en charge nationale et d'un appui harmonisé; de systèmes éducatifs ouverts, efficaces et durables; de la protection des personnes vulnérables; et de l'investissement dans les approches favorisant une rapidité d'action. Les capacités en termes de composition du personnel et d'effectifs dans toute l'organisation seront étudiées et réorganisées afin de renforcer les compétences spécialisées essentielles et les avantages comparatifs de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation. La stratégie accorderait également une place importante au principe des responsabilités mutuelles et à la gestion axée sur les résultats.

92. En s'appuyant sur les expériences acquises dans le cadre de l'Initiative pour l'éducation des filles africaines, de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous de la Banque mondiale et des situations d'urgence, les stratégies d'appui de l'UNICEF classifieront l'intensité de l'aide en fonction des différentes conditions devant être remplies afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela comprendrait : a) les pays où des mesures spéciales doivent être prises pour accroître le nombre de filles qui demeurent scolarisées; b) les pays dans lesquels il faut appliquer un ensemble de mesures pour les interventions d'urgence et c) les pays qui se prêtent à l'application de mesures d'appui au développement et aux réformes sectoriels.

93. Cette stratégie s'inspirerait des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; serait fondée sur les pratiques optimales et favoriserait leur transposition à une plus grande échelle; et tirerait parti de l'approche intersectorielle et du principe de réciprocité entre tous les secteurs. Les outils et les modèles stratégiques amélioreraient l'efficacité de la mise en œuvre, notamment l'intégration des modèles qui ont fait leurs preuves, tels que les écoles accueillantes et les formules sur mesure, et encourageraient la création de partenariats autour d'initiatives audacieuses.

94. La stratégie appuierait la prise en charge nationale, renforcerait les institutions locales et encouragerait l'établissement de partenariats efficaces au service des intérêts nationaux. Elle serait fondée sur des consultations importantes auxquelles participeraient le personnel de l'UNICEF; les pays, les régions et les partenaires donateurs; d'autres organismes des Nations Unies et principaux partenaires; des

organes d'évaluation et des centres d'excellence; et des membres du Conseil d'administration.

95. Les délégations ont exprimé leur volonté de participer au processus de consultation qui précédera l'élaboration de la stratégie. Il faudra que cette stratégie soit clairement liée au plan stratégique à moyen terme (PSMT) et que les buts qui y seront définis tiennent dûment compte des principaux accords et initiatives internationaux, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, la Convention relative aux droits de l'enfant et le programme de travail plus général de l'éducation pour tous.

96. Les délégations se sont félicitées des principes directeurs en vue de la mise en place de partenariats solides et de la politique favorisant les programmes de promotion des droits, ainsi que du principe de la prise en charge par les pays, établis par l'UNICEF. Elles ont prié le Fonds de préciser ses avantages comparatifs dans le domaine de l'éducation et de définir clairement son action par rapport à celle d'autres acteurs principaux aux échelons international et national. En particulier, plusieurs délégations ont souligné qu'il était important que l'UNICEF renforce sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de l'éducation, parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont le mandat comprend l'initiative de l'éducation pour tous, et la Banque mondiale. L'UNICEF devrait maintenir et accroître ses activités nationales et internationales de sensibilisation et de mobilisation tout en permettant à ses partenaires, parmi lesquels le Forum des éducatrices africaines, de mener une telle action aux niveaux régional et national. Il faudrait aussi que l'UNICEF explique clairement de quelle manière il collabore avec la société civile en vue de la réalisation de ses objectifs.

97. Les orateurs ont salué la participation de l'UNICEF à l'Initiative pour l'éducation des filles africaines et demandé davantage de précisions sur cette action. Il faudrait, dans le cadre de cette initiative, mener des activités de plaidoyer et des échanges de connaissances dans tous les pays partenaires de l'UNICEF et pas seulement dans les pays menant des processus sectoriels. Une délégation a souhaité que plus de poids soit donné à l'éducation des filles.

98. Des orateurs ont estimé que la stratégie devrait mettre en évidence le nouveau programme d'aide et l'abandon progressif des projets individuels au profit d'une approche sectorielle plus stratégique. Il faudrait que l'UNICEF privilégie la planification et l'établissement des rapports portant sur des organisations particulières et axés sur les résultats, qu'il précise les méthodes à suivre pour y parvenir et expose dans le détail les modalités de financement. Il faudrait que le Fonds indique les zones de friction possibles en matière de programmation.

99. Les délégations ont approuvé l'accent mis sur la qualité de l'éducation et demandé à l'UNICEF de continuer d'insister sur l'éducation des groupes défavorisés, en particulier les filles et les enfants faisant partie de collectivités défavorisées sur le plan socioéconomique.

100. Plusieurs délégations ont estimé que l'éducation dans les situations d'urgence était un élément indispensable. Cette éducation devrait être considérée comme un mécanisme de protection pour les enfants et, à long terme, être relayée par l'éducation pour la consolidation de la paix. Il faudrait que les normes minimales en matière d'éducation dans les situations d'urgence, les crises chroniques et la

reconstruction rapide élaborées par le Réseau interorganisations pour l'éducation dans les situations d'urgence soient prises en compte dans la stratégie. L'action de l'UNICEF pour l'éducation dans les États fragiles doit être clairement définie, de même que ses travaux sur les mesures de protection sociale des enfants par l'éducation.

101. Une délégation a estimé qu'il était important de prendre en compte les droits de l'enfant jusqu'à l'âge de 18 ans et l'éducation technique et professionnelle des adolescents.

102. Plusieurs délégations ont demandé que des échéances soient fixées pour l'élaboration de la stratégie et que des critères de référence soient déterminés.

103. Le Directeur a déclaré que ces observations guideraient le processus de consultation, qui doit commencer dès que le calendrier aura été présenté au Bureau.

J. Plan de travail de la Division du secteur privé et projet de budget pour l'exercice 2006

104. Le Directeur par intérim de la Division du secteur privé a présenté le rapport paru sous la cote E/ICEF/2006/AB/L.2. Deux délégations ont salué les excellents résultats obtenus par la Division et les comités nationaux pour l'UNICEF en 2005. Tout en prenant acte du fait, précisé dans le rapport, que ces résultats étaient fortement influencés par la situation d'urgence provoquée par le tsunami, les intervenants se sont dit satisfaits du mouvement ascendant du produit brut de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres produits.

105. La Division a également été félicitée d'avoir inclus les chiffres des volumes et des tendances des recettes, ce qui a renforcé la transparence du rapport. Il a également été observé que les chiffres des ventes et des recettes utilisés étaient provisoires et que ces chiffres, apparemment optimistes, avaient été revus à la baisse dans les rapports finals.

106. Le Directeur par intérim a apprécié les observations favorables faites sur l'amélioration de la transparence des rapports. La Division est consciente du fait qu'à l'heure actuelle, le commerce des cartes s'est stabilisé et n'est pas en forte augmentation. Toutefois, il s'agit d'une activité qui rapporte tout de même entre 55 et 60 millions de dollars au titre des ressources ordinaires des programmes de l'UNICEF et qui est un important moyen de communication puisque 118 millions de cartes circulent parmi les acheteurs. En outre, la Division a lancé de nouvelles initiatives, telles que le partenariat entre le Fonds des États-Unis pour l'UNICEF et Hallmark visant à élargir la distribution des cartes de l'UNICEF, et elle continuera d'étudier d'autres possibilités de partenariat.

107. En ce qui concerne les fonds d'investissement, une délégation a fait observer que la stratégie précédente ne visait à créer que des ressources ordinaires, alors que la stratégie en cours semble également inclure la collecte de fonds par thèmes au titre d'autres ressources. Le Directeur par intérim a répondu que les fonds d'investissement n'étaient utilisés pour la collecte de fonds par thèmes et pour les bureaux extérieurs que dans les pays à fort potentiel et que les montants étaient ensuite convertis en contributions au titre des ressources ordinaires. En outre, l'investissement réalisé pour la campagne contre le VIH/sida devrait rapporter à long terme des recettes s'élevant à 350 millions de dollars.

108. Répondant aux questions relatives à l'augmentation du coût des frais de voyage et des consultants, le Directeur par intérim a déclaré que ces montants servaient exclusivement à obtenir de nouvelles recettes sur des marchés à fort potentiel, tels que la Chine et l'Inde, qui devraient devenir rentables à long terme.

109. Le Conseil d'administration a approuvé le budget et le plan à moyen terme (voir en annexe, décision 2006/5).

K. Conférence d'annonces de contributions

110. La Directrice générale a ouvert la septième conférence d'annonces de contributions en annonçant que l'UNICEF avait beaucoup apprécié la confiance dans ses activités qui lui avait été accordée par les gouvernements, les comités nationaux pour l'UNICEF et le secteur privé, comme l'a montré leur réaction sans précédent face aux situations d'urgence en 2005. Pour atteindre les buts du PSMT et les objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF a besoin d'une base de revenus solide et prévisible, alimentée principalement au titre des ressources ordinaires. Si un nombre croissant de gouvernements reconnaissent l'importance d'un financement de base pour les activités de l'UNICEF, le volume des ressources ordinaires n'a pas encore atteint le même niveau de croissance que les ressources à des fins spéciales et, en 2005, selon les estimations, la proportion des ressources ordinaires comparées aux autres ressources a été de 30 à 70 %. Toutefois, pour la quatrième année consécutive, l'UNICEF a enregistré une augmentation des ressources fournies par les gouvernements au titre des ressources ordinaires, dont le montant total préliminaire a atteint 460 millions de dollars, soit une augmentation de 22 millions de dollars par rapport à 2004.

111. En comptant les contributions annoncées avant la conférence, le secrétariat a reçu 42 annonces représentant un montant de 257,5 millions de dollars. Cela a constitué une augmentation de 0,7 % par rapport au montant de 255,7 millions de dollars, annoncé l'année dernière par 50 gouvernements, et correspondait à 55 % de l'objectif établi dans le plan financier à moyen terme, qui était de 469 millions de dollars. En dépit du renforcement du dollar des États-Unis par rapport à d'autres devises importantes, la plupart des gouvernements donateurs ont augmenté leur contribution. Pour ce qui est du pourcentage d'augmentation des contributions, la Croatie a été le premier donateur, avec une annonce de contribution en monnaie nationale 19 fois supérieure à celle faite l'année dernière. La Nouvelle-Zélande et la Fédération de Russie ont versé une contribution au titre des ressources ordinaires deux fois supérieure aux contributions versées par ces pays l'année dernière, qui s'élevaient à 2,2 millions de dollars néo-zélandais et 500 000 dollars des États-Unis, respectivement. L'Australie a annoncé une augmentation de sa contribution de 2,5 millions de dollars australiens, l'Autriche de 100 000 euros, la Finlande de 350 000 euros, la France de 4,1 millions d'euros, le Luxembourg de 270 000 euros, la République de Corée de 400 000 dollars et la Suède de 40 millions de couronnes suédoises.

112. Dix pays – la Belgique, le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, Sri Lanka, la Suède et la Suisse – ont annoncé des engagements pluriannuels. Comme les années précédentes, plusieurs donateurs importants n'ont pas pu annoncer de contribution en raison d'une incompatibilité entre les exercices budgétaires.

L. Questions diverses

Exposé sur l'initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

113. Le Directeur de la Division des programmes a expliqué de quelle façon cette initiative commune, qui est au stade de la planification, a été conçue avec le Programme alimentaire mondial (PAM) afin de remédier à l'absence de progrès dans la réalisation de la cible 2 du premier objectif du Millénaire pour le développement, qui est de réduire de moitié la proportion des personnes qui souffrent de la faim entre 1990 et 2015. Dans le cadre de cette action mondiale, qui comprendrait un grand nombre de partenariats, la lutte contre la faim serait considérée comme une priorité urgente du développement et une aide serait offerte aux pays afin de leur permettre de définir, d'évaluer, d'analyser et de mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à atteindre les objectifs nationaux de lutte contre la faim et la dénutrition. Des liens seraient également établis avec les progrès accomplis en vue de la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement et domaines d'intervention du PSMT. Il a été décidé provisoirement de lancer cette initiative en juillet 2006, à l'occasion de la réunion du Groupe des Huit.

114. Une délégation a demandé qu'un rapport d'activité soit présenté lors de la session annuelle et s'est félicitée de ce qu'un échange d'informations semblable soit envisagé pour le Conseil d'administration du PAM. Il ne faudrait pas que les nombreuses nouvelles initiatives de ce genre qui ont été présentées encombrant le cadre du PSMT ou alourdissent les activités de base des fonds et programmes participants. Il faut analyser clairement les principes de base de telles initiatives et la répartition des tâches et des responsabilités. Les frais de mutation doivent s'inscrire dans un cadre rationnel. Une deuxième délégation a noté que le PAM avait pris une décision au sujet de cette initiative et a demandé que l'UNICEF tienne le Conseil d'administration informé de cette question et qu'il l'ajoute aux questions devant être examinées lors de la session annuelle.

Exposé sur le rôle de l'UNICEF dans l'action menée pour contrer une éventuelle épidémie de grippe aviaire

115. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que le monde était menacé par une catastrophe d'une ampleur inconnue. Non seulement des personnes ont été contaminées, mais des populations souffrent déjà de la perte des revenus que rapportait l'élevage de volailles et de l'importante source de nutrition pour les enfants que représentaient ces animaux. Il semble également que les enfants soient particulièrement vulnérables à cette maladie. Ainsi, en Turquie, 90 % des morts étaient des enfants. Dans les communications, il est très important d'établir une distinction entre la grippe humaine et la grippe aviaire pour pouvoir en suivre l'évolution avec précision.

116. L'UNICEF a pris plusieurs mesures pour faire face à cette menace. Pour commencer, il va mener son action par l'intermédiaire du système des Nations Unies dans son ensemble, qui a déjà commencé à se préparer à prendre les mesures nécessaires. L'UNICEF tirera parti de ses avantages comparatifs dans les domaines de la communication, de la vaccination et de l'aide aux gouvernements nationaux, en particulier aux échelons sous-national et local.

117. L'UNICEF concentrera ses efforts sur plusieurs domaines, notamment les partenariats avec les gouvernements; la communication en vue d'un changement de comportement et les relations avec les médias; en cas de besoin, l'achat et la distribution de vaccins; et une forte présence aux échelons national et sous-national.

118. À l'heure actuelle, le plus important est de limiter la propagation de la grippe aviaire parmi les oiseaux et de prévenir sa transmission aux humains. Quatre objectifs stratégiques doivent être atteints, le premier étant la prévention. La composante « communication » de la prévention comprend la communication en tant qu'outil de changement des comportements, qui doit réduire le risque d'exposition à la grippe aviaire; améliorer l'identification des oiseaux malades; garantir une couverture médiatique responsable; et expliquer les mesures que chacun peut prendre, à titre individuel, en cas d'épidémie. La composante « santé et nutrition » de la prévention comprend l'évaluation des effets de l'abattage sur les familles d'éleveurs de volailles; lorsque cela est possible, la vaccination et la fourniture de renforts.

119. La préparation préventive est le deuxième objectif stratégique. Dans ce cadre, l'UNICEF aidera les autorités nationales à prendre des mesures préventives, à stocker des fournitures médicales en cas de besoin et à définir les moyens supplémentaires qui pourraient être nécessaires. Il a été amené à élaborer des plans préventifs à tous les niveaux et correspondant à tous les scénarios possibles.

120. Troisièmement, l'UNICEF a dû prendre des mesures afin d'assurer la continuité de ses programmes si la pandémie venait à s'étendre aux humains. En pareil cas, les plans préventifs doivent prévoir une restriction des voyages; la fermeture des frontières; pour le personnel, le télétravail; et la désignation du personnel et des programmes indispensables.

121. Enfin, l'UNICEF doit garantir la sécurité de son personnel. Cela s'inscrirait dans le cadre du dispositif d'intervention de l'ONU en cas de catastrophe et nécessiterait une formation à tous les niveaux.

122. L'UNICEF s'appuierait sur plusieurs principes directeurs semblables à ceux qui sont suivis dans toute situation d'urgence. Premièrement, il collaborerait avec les autorités nationales et locales et avec des partenaires du système des Nations Unies et extérieurs au système. Cette action serait axée sur les résultats et sur les systèmes et fondée sur le respect des droits de l'homme, en veillant à ce que les interventions atteignent jusqu'aux zones rurales les plus isolées.

123. Les mesures adoptées ensuite porteraient sur quatre grands domaines : la communication au service de l'action; les services d'achat, les vaccins et les fournitures médicales; la préparation aux situations d'urgence; et la formation décentralisée.

124. Le représentant de la Turquie a fait le point sur les dernières mesures de prévention et d'intervention adoptées par son pays et le nombre estimatif de personnes touchées, en mettant l'accent sur l'importance de renforcer les capacités des pays concernés.

**Exposé dans le cadre de l'étude des Nations Unies
sur la question de la violence à l'encontre des enfants :
les enfants jockeys dans les courses de chameaux**

125. La Directrice générale adjointe, Rima Salah, a fait le point brièvement concernant l'étude des Nations Unies sur la question de la violence à l'encontre des enfants et a donné à ce propos un exemple concret de collaboration sur le terrain, avec les Émirats arabes unis, et d'autres pays, pour protéger les enfants qui sont utilisés comme jockeys dans les courses de chameaux. Un court métrage portant sur le rapatriement de certains de ces enfants au Pakistan a été présenté.

126. Le représentant du Pakistan a souligné que son gouvernement jugeait cette question particulièrement préoccupante et prenait des mesures, en collaboration avec l'UNICEF, pour éviter que ce genre d'incidents ne se reproduise. Il a attribué l'origine de ce phénomène à la pauvreté. Une autre délégation a déclaré que la prévention de la violence était une priorité en Amérique centrale et que le fléau de la traite des femmes et des enfants surtout, mais aussi celle des migrants, nécessitait une attention particulière. Il fallait travailler aux niveaux régional et national pour améliorer la situation. Un troisième intervenant a exprimé son appui à l'étude en question et s'est informé du calendrier prévu pour la parution du rapport et de la réunion sur les enfants.

127. La directrice générale adjointe a remercié le Gouvernement pakistanais de sa collaboration. Elle a dit que l'UNICEF redoublerait d'efforts pour prévenir la traite en Amérique centrale. Elle a également fourni des informations sur la parution du rapport d'étude, insistant sur l'importance des activités de suivi après la fin de l'étude.

**M. Déclarations finales de la Directrice générale
et du Président**

128. La Directrice générale a réaffirmé que l'UNICEF était résolu à maintenir des partenariats solides. Elle a remercié le Conseil d'avoir appuyé les politiques et les initiatives examinées pendant la session et lui a exprimé sa gratitude pour le succès de la réunion d'annonces de contributions, lesquelles proviennent de 42 pays et s'élèvent à près de 257 millions de dollars en faveur de l'UNICEF, ce qui représente une augmentation d'un million de dollars environ par rapport à l'an dernier. Compte tenu des débats qui ont eu lieu concernant les domaines de financement thématiques, la Directrice générale a souligné que le financement porterait toujours sur les cinq domaines thématiques proposés correspondant aux domaines d'intervention prévus dans le plan stratégique à moyen terme, auxquels s'ajouterait l'intervention humanitaire. Elle a également annoncé que l'UNICEF renforcerait le bureau du médiateur qui est commun au PNUD, au FNUAP et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en favorisant la création d'un autre poste de haut fonctionnaire, en concertation avec l'Association mondiale du personnel. Enfin, la Directrice générale a remercié le Président, les représentants et tous les participants de leurs efforts et de leur dévouement. Elle a exprimé tout particulièrement sa reconnaissance au Directeur régional sortant pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Gianni Murzi, pour ses 18 années de service au sein de l'organisation et son dynamisme.

129. Le Président s'est félicité de l'esprit de dialogue qui avait marqué cette session, notamment au niveau de la prise de décisions, qui a bénéficié d'une plus grande transparence et de davantage de consultations par rapport aux sessions précédentes. Il a également salué la coordination « exceptionnellement bonne » entre le Bureau, le Conseil et le secrétariat. Il a adressé des remerciements tout particuliers au représentant de la Suisse, François Rohner, qui participait à sa dernière session du Conseil d'administration de l'UNICEF après de nombreuses années de travail à l'Organisation des Nations Unies.

III. Réunion commune des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial

130. Le présent chapitre, soumis à l'origine en tant qu'additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2006, est un résumé des débats qui ont eu lieu au cours de la réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial, tenue les 20 et 23 janvier 2006. Les secrétariats de ces fonds et programmes ont élaboré de concert le texte du présent rapport, qui a été approuvé par les présidents des trois Conseils d'administration.

A. Développement du potentiel et renforcement des capacités

131. La Directrice générale de l'UNICEF a présenté cette question et le document d'information correspondant. Elle a souligné la nécessité d'intégrer les objectifs de renforcement des capacités aux stratégies nationales de développement en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le document d'information s'inspirait des travaux menés par le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des conclusions préliminaires du groupe de travail du GNUD sur le renforcement des capacités. Le document donnait des exemples d'initiatives communes engagées par les organismes des Nations Unies et proposait plusieurs idées pour faire en sorte que ces initiatives répondent mieux aux besoins nationaux.

132. Le Secrétaire permanent adjoint à la gestion de la fonction publique du Cabinet du Président de la République-Unie de Tanzanie a évoqué l'expérience acquise dans son pays et l'appui considérable fourni par le système des Nations Unies. Plusieurs domaines cependant pourraient bénéficier d'une assistance accrue, notamment au niveau de la stratégie nationale de développement et des services consultatifs pour les questions intersectorielles. Trouver un équilibre entre la programmation concertée et commune, développer au maximum les possibilités de participation des divers bureaux et s'attaquer aux modalités de fonctionnement bureaucratique étaient autant de défis auxquels les organismes des Nations Unies devaient faire face.

133. Le représentant de l'UNICEF en République-Unie de Tanzanie s'est exprimé au nom de l'équipe de pays des Nations Unies. S'agissant du rôle des Nations Unies, il a expliqué que la création de la base de données socioéconomiques de Tanzanie, sur le modèle de *DevInfo*, et sa transformation en un outil Internet pour démocratiser les données étaient un exemple concret d'aide qui contribuait non seulement à suivre l'évolution de la pauvreté mais aussi à élaborer des plans de réduction de la pauvreté. Le système des Nations Unies devait étoffer ses effectifs afin de disposer d'un savoir-faire de tout premier ordre en matière de renforcement des capacités; simplifier ses procédures; consolider ses politiques, ses outils et ses procédures en matière de participation aux programmes sectoriels; et son rôle d'appui au budget général.

134. Les délégations ont souligné le rôle essentiel qui incombait au système des Nations Unies en matière de renforcement des capacités. Une approche intégrée sur la question devrait être axée sur l'enseignement supérieur, la politique salariale et d'autres mesures d'incitation, et viser à inverser l'exode des cerveaux, les Nations Unies jouant un rôle stratégique en la matière. Il faudrait actualiser le document d'information en vue de la session annuelle du Conseil économique et social pour rendre compte des progrès réalisés par les Nations Unies; recenser les outils communs et les profils des fonctionnaires qui pourraient contribuer au renforcement des capacités et fournir un plan d'action clair, assorti d'objectifs.

135. Les intervenants ont demandé comment se ferait l'intégration du renforcement des capacités dans la programmation et ont appelé de leurs vœux une collaboration plus étroite avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et avec la Banque mondiale. Des informations ont été sollicitées dans plusieurs domaines : les difficultés, telles que l'adaptation à un monde en mutation; les enseignements tirés de l'expérience; l'assistance unifiée des organismes des Nations Unies sur le terrain, passant d'une approche par projet à une approche sectorielle ou harmonisée; la manière dont le système des Nations Unies pourrait être au cœur de la réforme sur le renforcement des capacités et dont il pourrait favoriser la coopération Sud-Sud.

136. Plusieurs représentants ont demandé un rapport plus stratégique sur les réalisations et les contraintes, les questions sexospécifiques et une analyse plus approfondie des obstacles sous-jacents et des mesures pratiques. Il faudrait mettre davantage l'accent sur les résultats, surtout en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement; sur le renforcement des capacités institutionnelles, ce pour quoi les Nations Unies sont idéalement placées; sur les enseignements tirés de l'expérience; sur le renforcement des capacités dans les États souffrant de lacunes à cet égard; sur l'amélioration de l'efficacité des résultats, surtout pour ce qui est de la réforme des marchés publics et des systèmes financiers.

B. Passage de la phase des secours à celle du développement, surtout lors des catastrophes naturelles

137. Le Président du Conseil d'administration du PAM, soulignant l'importance du rôle de l'État dans le cadre des programmes de transition, a invité le représentant du Gouvernement pakistanais, M. Khalid Saeed, et le représentant de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan à participer aux débats de la réunion commune.

138. Selon M. Saeed, il faudrait que les pouvoirs publics agissent avec cohérence lorsqu'ils assurent la coordination de la phase des secours et de la phase de relèvement. Il a préconisé que, dans le cadre des interventions menées à la suite de catastrophes naturelles, une attention particulière soit accordée aux populations vulnérables, qui étaient souvent les plus durement touchées. D'après lui, le manque de préparation en prévision des catastrophes naturelles constituait un écueil de taille quand il s'agissait de passer rapidement des secours à la phase de relèvement.

139. Le Directeur général adjoint principal du PAM s'est réjoui de constater qu'il était désormais bien établi que la « transition » s'inscrivait dans le prolongement à la fois des conflits et des catastrophes naturelles. Les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement – par le truchement du Groupe de travail du Comité exécutif pour les affaires humanitaires/GNUD et des groupes du Comité permanent interorganisations en particulier – étaient donc en train de mettre au point les outils et les capacités afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies.

140. Le représentant de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan a décrit le nouveau système de groupes du Comité permanent interorganisations et les interventions menées avec succès à la suite du séisme qui s'est produit au Pakistan. Un groupe pour le relèvement rapide, basé dans le pays, s'est réuni au Pakistan et a établi un cadre pour intégrer la transition dans les interventions d'urgence des équipes de pays des Nations Unies. L'une des contributions importantes du groupe en question a été de soutenir les efforts de relèvement spontanés dès le début des interventions d'urgence. Le représentant de l'équipe de pays a souligné que les groupes du Comité permanent interorganisations devraient servir à prendre des décisions concertées et non à faire valoir des intérêts étroits. Parmi les enseignements tirés de l'expérience, on pouvait citer la nécessité que les pouvoirs publics nationaux prennent en main les interventions et les coordonnent, que des liens soient établis entre les interventions d'urgence et les stratégies de transition et de développement à long terme, et la nécessité de veiller à ce que le renforcement des capacités se poursuive au-delà de la phase des secours d'urgence et se prolonge pendant le début de la phase de relèvement et de transition également.

141. Les questions et le débat avec les délégations ont tourné autour de plusieurs questions essentielles :

a) *La protection.* Le document d'information faisait référence au volet « protection » des interventions menées à la suite de catastrophes naturelles, ce dont les délégations se sont félicitées. Elles ont préconisé de s'intéresser plus particulièrement aux groupes vulnérables, aux répercussions sociales des catastrophes naturelles, à l'incidence de celles-ci sur les femmes, à la santé reproductive, aux enfants et aux orphelins.

b) *Cadre d'évaluation des besoins après une catastrophe.* Les délégations ont encouragé le Groupe de travail GNUD/Comité exécutif pour les affaires humanitaires à poursuivre les efforts qu'il avait engagés afin de mettre au point un cadre global qui soit complémentaire de l'exercice du groupe du Comité permanent interorganisations et comble certaines lacunes, notamment à propos des droits patrimoniaux et fonciers, de la protection et des questions ayant trait aux femmes.

c) *Enseignements tirés.* Les délégations ont encouragé le GNUD à mettre en relief les enseignements tirés des initiatives en matière de transition, peut-être par le

biais de l'évaluation en temps réel qui est en préparation, afin qu'il en soit tenu compte à l'avenir.

d) *Intégration.* Les délégations ont exhorté le GNUM à poursuivre ses efforts pour faire en sorte que les organisations non gouvernementales, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales participent pleinement aux interventions communes menées en matière de transition sous la conduite des États.

e) *Le rôle de l'État.* Les délégations ont encouragé les États à jouer un rôle de premier plan, conscientes des conséquences très lourdes en matière de renforcement des capacités que cela pouvait avoir dans les pays les plus pauvres aux prises avec des problèmes de transition.

f) *Efficacité de la coordination et financement.* Les délégations ont constaté la nécessité d'accorder systématiquement un appui en matière de coordination aux coordinateurs résidents dès le déclenchement d'une catastrophe naturelle afin qu'ils puissent coordonner efficacement les premières activités de relèvement et les interventions du système des Nations Unies.

C. VIH/sida : suivi des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale

142. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a présenté cette question et dirigé les débats. L'Administrateur du PNUD, s'exprimant au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, a fait le point sur le suivi des travaux de l'Équipe spéciale mondiale et souligné les rapports existant avec les efforts de réforme de l'ONU. M. Malick Sene, Secrétaire exécutif du Haut Conseil national de lutte contre le sida (Mali) et M. Harold Robinson, représentant du FNUAP et Président du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida (Jamaïque) ont présenté des exemples d'expérience acquise au niveau des pays. M. Michel Sidibe, Directeur pour l'appui aux pays et aux régions d'ONUSIDA, a communiqué une évaluation des progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations.

143. Les participants ont souligné les progrès réalisés dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la répartition du travail parmi les organismes coparrainants d'ONUSIDA, la constitution d'équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida au niveau des pays, l'Équipe commune de résolution des problèmes et d'appui à la mise en œuvre et l'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le point a également été fait sur les efforts déployés par plusieurs pays pour intégrer les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale; les participants ont d'ailleurs noté que les recommandations contribuaient à renforcer les « trois principes directeurs » concernant l'amélioration de la coordination des interventions nationales et les efforts de réforme de l'ONU. Cependant, pour garantir un soutien efficace aux interventions nationales, les modalités de gestion, la planification, la présentation de rapports et l'obligation de rendre compte devaient être simplifiées à tous les niveaux pour éviter les goulots d'étranglement en matière de coordination et la création des structures d'appui complexes. Du point de vue du pays de programme, améliorer l'efficacité de l'intervention suppose, outre une gestion saine au niveau du pays, un renforcement des capacités nationales ainsi que des actions pragmatiques et de la confiance dans ses partenaires.

144. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les exposés présentés et se sont félicitées de l'esprit de coopération et de collaboration qui régnait entre les quatre organismes. Elles se sont déclarées favorables à la démarche de l'Équipe spéciale mondiale et salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations. Elles se sont réjouies de la définition d'une répartition claire des tâches au sein d'ONUSIDA et ont pris acte de l'importance du rôle d'impulsion joué par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM. Elles ont signalé qu'il fallait une meilleure concertation au niveau du pays pour veiller à ce que l'organisme chef de file tienne compte de l'expérience de l'organisme coparrainant et de sa capacité de répondre aux attentes. Elles ont encouragé vivement ces quatre organismes à faire le maximum pour continuer d'intégrer la question du VIH/sida dans leurs travaux.

145. Les délégations ont salué l'établissement d'équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida, qui devraient permettre d'améliorer la cohérence et la coordination des interventions au niveau du pays, ainsi que la responsabilisation de chaque organisme. Le secrétariat d'ONUSIDA et le GNUD ont été encouragés à guider ce processus au niveau du pays. Les délégations ont également souligné que la simplification des processus et des procédures devait demeurer une priorité, et mis en garde contre la multiplication des mécanismes de coordination. Rappelant que le VIH/sida restait un obstacle très grave au développement et un problème urgent, les délégations ont estimé qu'il était essentiel que les États prennent en main et conduisent eux-mêmes les interventions pour qu'elles soient efficaces. Les délégations ont insisté sur la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer les efforts entrepris aux échelons national et régional, sans parler des difficultés en matière de capacités des ressources humaines et des questions ayant trait à la vulnérabilité, aux droits de l'homme et aux femmes.

146. La volonté de donner suite aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale devait émaner de toutes les parties prenantes, notamment des gouvernements nationaux, des donateurs et du système des Nations Unies, et qu'elles devaient en partager la responsabilité. Les délégations ont également fait valoir que le succès de la mise en œuvre dépendait de l'entière collaboration de tous les acteurs clés pour garantir l'alignement, la simplification et l'harmonisation afin d'assurer l'efficacité de l'action menée et d'obtenir des résultats au niveau du pays.

D. Simplification et harmonisation, surtout au niveau de la programmation

147. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a présidé la séance et présenté cette question. La Directrice exécutive du FNUAP a fait un exposé au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. M^{me} Maria de Fatima Lima da Veiga, Représentante permanente du Cap-Vert, coordinatrice résidente des Nations Unies et représentante des fonds et programmes des Nations Unies (Cap-Vert), a également fait un exposé.

148. La Directrice exécutive du FNUAP a décrit brièvement les propositions faites par le Comité exécutif du GNUD en vue d'améliorer l'alignement des travaux analytiques du système des Nations Unies sur les processus nationaux, d'alléger le fardeau que représente le processus d'établissement des programmes et d'améliorer la maîtrise des programmes par les pays. Ces idées feraient l'objet de discussions

approfondies avec les États Membres et les partenaires nationaux en juin lors de l'établissement concerté d'un document destiné aux Conseils d'administration.

149. En ce qui concerne le processus d'établissement du programme commun de pays au Cap-Vert, la Représentante permanente a déclaré que son gouvernement avait été très satisfait de l'expérience, qui avait largement répondu à ses besoins, le programme des Nations Unies ayant respecté les priorités nationales, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme avait permis d'aligner l'action des Nations Unies sur la stratégie nationale de croissance économique et de lutte contre la pauvreté et contribué à améliorer la coordination et la gestion du processus de programmation.

150. La Représentante du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies a souligné qu'il s'agissait d'une expérience positive du point de vue de l'équipe de pays des Nations Unies, à la fois pour ce qui est d'adhérer aux principes de simplification et de répondre aux besoins du gouvernement. Elle a souligné l'importance de l'appui et de l'orientation au niveau du Siège et de la région concernant les nouvelles approches, et esquissé les enseignements qui pourraient être mis en application ailleurs.

151. Les délégations ont fait l'éloge des exposés présentés et, en général, accueilli favorablement les idées formulées dans le document d'information concernant l'élaboration des programmes et le processus d'approbation. Elles ont félicité les fonds et programmes d'avoir donné suite au programme établi dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et d'avoir mis en œuvre la résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles. Elles ont été ravies d'en savoir plus à propos du processus d'établissement des programmes communs de pays et du modèle de locaux communs au Cap-Vert.

152. Les délégations ont souligné combien il était essentiel que les États s'approprient les mesures en question et en prennent la direction. Elles ont insisté sur la nécessité d'assurer la participation effective des institutions spécialisées et de veiller à ce que les mandats demeurent en phase avec les priorités et les besoins nationaux. La transparence et l'obligation de rendre des comptes devraient être garanties dans tout nouveau processus, les coûts d'opération diminués et l'efficacité et l'efficience améliorées. Les délégations ont envisagé la nécessité de renforcer les capacités et le rôle du coordonnateur résident et des équipes de pays des Nations Unies, notamment pour permettre la réalisation d'évaluations rigoureuses.

153. Les délégations ont constaté que les propositions touchant le processus de programmation avaient une incidence sur les mécanismes de gouvernance et les méthodes de travail des Conseils d'administration. Même si la plupart des délégations se félicitaient de la réduction des délais d'approbation, il convenait d'examiner plus en détail la nature des nouvelles procédures du Conseil.

154. En ce qui concerne l'expérience du Cap-Vert, les délégations ont demandé comment la participation des organismes non résidents et les institutions spécialisées serait assurée. S'informant du budget unifié, elles ont demandé une plus grande harmonisation des questions budgétaires, sans que l'on renonce pour autant à la définition claire des responsabilités. Les procédures en place pour l'ensemble des fonds des programmes le demeureraient et le GNUD continuerait de suivre l'incidence du programme au Cap-Vert. Le GNUD étudiait aussi la question de savoir comment installer d'autres locaux communs.

Deuxième partie
Session annuelle de 2006

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 5 au 9 juin 2006

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

155. Le Président du Conseil d'administration a fait observer que l'UNICEF avait pris récemment des initiatives conjointes importantes, tant sur le terrain qu'au siège, du fait tout spécialement de l'engagement personnel de la Directrice générale. Ces partenariats contribuaient à forger et à marquer l'identité unique de l'UNICEF ainsi qu'à renforcer la cohérence des activités des organismes des Nations Unies. À un moment où « les organismes à l'échelle du système recherchent des réponses magiques quant aux moyens permettant d'améliorer les activités opérationnelles pour le développement, nous sommes en mesure d'aider le Fonds dans son action en faveur des enfants dans le monde entier en affirmant à juste titre et avec force l'unicité de l'UNICEF », a-t-il déclaré. Dans ses travaux, le Conseil d'administration pouvait mettre l'accent sur cette unicité et préconiser de façon convaincante le maintien de l'UNICEF en tant qu'entité distincte. Sans vouloir préjuger l'issue des délibérations du Conseil d'administration, le Président estimait que ce dernier pouvait contribuer utilement aux travaux de l'UNICEF s'il parvenait à définir rapidement des solutions efficaces dans l'esprit traditionnel de camaraderie qui caractérisait les travaux de cette organisation.

156. La Directrice générale a tout d'abord rendu hommage au docteur Lee Jong-Wook, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), décédé subitement la semaine passée. Il s'était fait « véritablement le champion de la santé des enfants, et le bien-être des enfants dans le monde entier s'était amélioré grâce à son action », a-t-elle déclaré.

157. À l'occasion de ses récents voyages, la Directrice générale avait constaté personnellement les effets dévastateurs de la violence dirigée contre les enfants. Dans les pays où la violence était utilisée comme arme de guerre, les violations flagrantes des droits des enfants avaient été légion. Ces violations compromettaient par ailleurs l'action de l'UNICEF dans de très nombreux domaines, dont la survie des enfants, la lutte contre le VIH/sida, la nutrition et l'éducation, et affaiblissaient également la capacité de l'organisation de fournir des secours humanitaires. Cette tâche devait demeurer au centre des préoccupations de l'UNICEF, et davantage de mesures devaient être prises pour faire en sorte que l'UNICEF soit mieux à même de mener une action préventive et de réagir avec efficacité dans les situations d'urgence. En dépit des besoins énormes, de nombreux appels d'urgence demeuraient insuffisamment financés. Le Fonds de programmation pour les secours d'urgence s'était avéré être le moyen le plus fiable de mobilisation de ressources à bref délai, mais il était sollicité à l'excès. Le secrétariat était désireux d'amorcer une discussion avec le Conseil d'administration au sujet des mesures propres à améliorer la capacité de réaction d'urgence de l'UNICEF.

158. La Directrice générale a déclaré que depuis qu'elle avait pris ses fonctions un an auparavant, elle avait œuvré en faveur d'une culture d'amélioration permanente à l'UNICEF. Il fallait que l'organisation intègre ses programmes et ses attributions chaque fois que possible, qu'elle en maximise les réalisations et évite les doubles emplois. Elle devait être en mesure de montrer avec audace la voie à suivre, de contribuer véritablement à l'instauration de partenariats et d'améliorer en permanence la manière dont elle menait ses activités tout en se montrant disposée à

aller à l'encontre des idées reçues. Le processus d'examen de ses activités qui avait été entamé offrait une excellente possibilité d'agir dans cette direction.

B. Adoption de l'ordre du jour

159. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2006/10) pour la session.

160. En application de l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 44 entités ayant le statut d'observateur, la Palestine, quatre organismes des Nations Unies, une organisation intergouvernementale, deux institutions spécialisées, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, quatre organisations non gouvernementales et une autre entité avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (2002-2005)

161. La Directrice générale a formulé quelques observations préliminaires au sujet du rapport (E/ICEF/2006/11), qui a ensuite été présenté par M. Kul Gautam, Directeur général adjoint.

162. Les délégations se sont félicitées du caractère analytique et détaillé du rapport et, en particulier, du lien qui y avait été établi avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs délégations ont fait savoir qu'elles se réjouissaient de la participation active de l'UNICEF à la réforme des Nations Unies et que, compte tenu de la structure décentralisée du Fonds et de sa capacité d'œuvrer au niveau national, les réformes et les efforts d'harmonisation ne devraient pas avoir pour effet d'amoinrir son identité ou de réduire son avantage comparatif au service des enfants.

163. Les intervenants se sont déclarés satisfaits des résultats dont il avait été fait état dans chaque domaine prioritaire et de l'importance qui avait été accordée aux indicateurs et au suivi des résultats. Toutefois, certains d'entre eux ont estimé qu'il fallait pousser plus loin les efforts visant à mieux utiliser les données du système *DevInfo* au niveau national. D'autres ont fait observer que si les résultats atteints à ce jour donnaient matière à satisfaction, on ne trouvait pas dans le rapport de suggestions quant aux meilleurs moyens d'aller de l'avant pour l'avenir.

164. Plusieurs délégations ont noté avec préoccupation la diminution des ressources ordinaires par rapport aux autres ressources et ont demandé que l'on mène des analyses plus poussées et qu'on donne des indications sur les moyens à mettre en œuvre pour modifier cette situation. Certains intervenants ont lancé un appel aux donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions au titre des ressources ordinaires.

165. Il fallait que l'UNICEF améliore ses activités et se préoccupe davantage des droits de l'homme ainsi que de l'égalité entre les sexes lors de l'établissement de sa programmation, ont fait observer de nombreuses délégations. Si des progrès ont été relevés en ce qui concerne la réduction de l'écart entre les sexes dans le domaine de l'éducation, l'action devait être renforcée dans tous les autres domaines.

166. Certaines délégations ont demandé que l'on s'attache davantage au renforcement des capacités ainsi qu'à la nécessité de mieux mettre en œuvre l'engagement de l'UNICEF en tant que moteur des stratégies de réduction de la pauvreté et des programmes accélérés pour la survie et le développement de l'enfant (ACSD) au niveau national. On a également fait observer que l'UNICEF devait continuer de tirer parti de ses compétences en ce qui concernait l'application au développement d'approches à base communautaire et son orientation axée sur le terrain.

167. Des progrès satisfaisants avaient été accomplis dans les domaines de la survie et du développement des enfants, de l'éradication de la poliomyélite et de la lutte contre les maladies diarrhéiques, des infections respiratoires aiguës et du paludisme, a-t-on fait observer. Une délégation s'inquiétait de ce que, en dépit des progrès

satisfaisants réalisés en ce qui concernait l'éradication de la poliomyélite, on n'ait pas accordé une attention suffisante à la vaccination systématique. Une autre délégation a demandé qu'on se préoccupe davantage de réduire la mortalité néonatale. Certaines délégations ont noté avec satisfaction les efforts menés conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans le domaine de la réduction de la mortalité maternelle ainsi qu'avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour mettre un terme à la faim. Certaines délégations ont demandé des détails sur la contribution de l'UNICEF et les progrès qu'il avait réalisés en ce qui concerne l'animation des groupes de parties prenantes dans les situations d'urgence et ont estimé qu'une place plus importante devait être consacrée dans les futurs rapports aux résultats obtenus en la matière.

168. De nombreuses délégations ont relevé avec préoccupation que les dépenses en pourcentage n'avaient pas augmenté dans les domaines de la protection des enfants et de la lutte contre le VIH/sida. Certaines d'entre elles ont formulé l'espoir que la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida », qui avait été lancée récemment, permettrait d'accroître notablement les fonds recueillis dans ce domaine et d'atteindre les principaux résultats qui avaient été fixés, comme il était indiqué dans le nouveau plan stratégique à moyen terme. Une délégation a déclaré que l'absence d'une approche globale de la protection des enfants entravait les efforts de l'UNICEF au niveau national. Un autre intervenant a demandé que l'on poursuive les efforts au niveau national pour élaborer et mettre en œuvre des politiques globales de développement des jeunes enfants.

169. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'examen institutionnel indépendant qui avait été effectué et ont demandé que cet exercice ainsi que d'autres examens, portant notamment sur les partenariats extérieurs, fassent l'objet de discussions lors des futures sessions du Conseil d'administration. Certains intervenants se sont inquiétés de la place insuffisante qui était faite dans le nouveau plan stratégique à moyen terme au développement des ressources humaines et à la formation du personnel mais ils se sont déclarés satisfaits des principaux résultats obtenus par l'UNICEF et des plans qui avaient été élaborés pour la nouvelle période couverte par ce plan.

170. Les délégations ont demandé que les futurs rapports annuels établis par la Directrice générale soient davantage axés sur les résultats et les fassent mieux ressortir. Elles ont également souligné qu'il fallait continuer de privilégier l'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés.

171. Le Directeur général adjoint s'est félicité de ces apports et suggestions. En réponse à certaines observations spécifiques, il a fait observer que si le financement alloué à la lutte contre le VIH/sida et à la protection des enfants n'avait pas sensiblement progressé en pourcentage, les montants effectifs avaient en fait augmenté. Il fallait espérer que la publication de l'*Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants* susciterait une recrudescence de l'intérêt porté par les donateurs à ce domaine. L'UNICEF continuait de mettre l'accent sur l'approche de la programmation axée sur les droits de l'homme ainsi que sur l'égalité entre les sexes, et ferait état des résultats obtenus et des progrès réalisés dans les futurs rapports. Il a également déclaré que la décision prise par le Comité permanent interorganisations sur le rôle d'animation et de coordination de l'UNICEF dans les domaines de la nutrition, des ressources en eau et de l'assainissement de l'environnement et de la communication des données reposait sur les avantages

comparatifs dont était dotée cette organisation sur le terrain. L'UNICEF continuerait de jouer un rôle clef dans les domaines de l'éducation, de la protection des enfants et de leur santé, conformément aux engagements fondamentaux pris par le Fonds à l'égard des enfants en situation d'urgence.

B. Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme

172. Le rapport (E/ICEF/2006/17 et Corr.1) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes, qui a souhaité la bienvenue à M^{me} Élisabeth Alpha-Lavalie, Vice-Présidente du Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, basé en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, ainsi qu'à M. Kazuhide Kuroda, spécialiste principal du développement social dans le Groupe de la prévention des conflits et de la reconstruction de la Banque mondiale.

173. M. Kuroda a décrit l'approche intégrée suivie par la Banque dans les domaines de la prévention des conflits et de la reconstruction grâce à la mobilisation des actifs de la Banque, de l'exploitation de l'enseignement tiré de l'expérience et du renforcement des partenariats avec toutes les autres parties prenantes, y compris l'UNICEF. La Banque incorporait de plus en plus un cadre d'analyse des conflits dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que dans les stratégies d'assistance aux pays. Des résultats remarquables avaient été obtenus grâce à la collaboration instaurée entre la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies au cours des années récentes, notamment en ce qui concerne les évaluations communes des besoins dans les pays sortant de conflits, tels que la République islamique d'Afghanistan, Haïti, l'Iraq, le Libéria et le Soudan.

174. M^{me} Alpha-Lavalie a souligné que l'égalité entre les sexes était un objectif qui faisait partie intégrante du développement et elle a mis l'accent sur le rôle crucial des femmes dans les domaines de la consolidation de la paix et du relèvement. Elle a souligné que l'égalité entre les sexes, la justice, le développement équitable et la satisfaction des besoins de base des ménages (éducation, santé, logement et sécurité) étaient les conditions indispensables à l'instauration de la paix et d'une société démocratique.

175. Les délégations se sont félicitées de la stratégie. Un grand nombre d'entre elles ont déclaré que des engagements tels que la Déclaration du Millénaire et les objectifs en matière de développement, le Plan d'action adopté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et la Convention relative aux droits de l'enfant devaient continuer à guider l'action de l'UNICEF durant la période de transition suivant les crises. On s'est également accordé à considérer que la stratégie devait appuyer la formule de programmation bien établie de l'UNICEF, telle qu'elle était énoncée dans le plan stratégique à moyen terme.

176. Plusieurs intervenants se sont félicités des liens entre la stratégie et les cinq grands domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme tout en soulignant la nécessité de mieux définir les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que le document traitait de l'utilisation de ces indicateurs dans certains paragraphes. L'UNICEF utiliserait la matrice des résultats figurant dans le plan stratégique à

moyen terme en tant que base d'établissement des rapports sur chacun des grands domaines d'intervention et explorerait les indicateurs supplémentaires qui pourraient être nécessaires durant la phase de transition. Les indicateurs seraient inclus dans les rapports annuels futurs établis par la Directrice générale.

177. Les délégations ont loué l'importance accordée à la participation des enfants et des jeunes ainsi qu'à l'égalité entre les sexes dans les principes directeurs énoncés dans la stratégie, en consultation avec les collectivités touchées par les crises. Elles se sont également félicitées de la « conception des programmes en consultation avec les intéressés ».

178. L'approche groupée qui avait été mise à l'essai dans le cadre des mesures d'intervention prises lors du tremblement de terre au Pakistan a été considérée comme un outil important permettant de renforcer la coordination dans les plans d'intervention d'urgence et lors des premières activités de relèvement. Plusieurs délégations ont demandé comment l'enseignement tiré de l'expérience du Pakistan et les recommandations formulées par le Comité permanent interorganisations quant à l'évaluation en temps réel de l'approche groupée seraient intégrés aux activités de l'UNICEF et comment cette approche serait adaptée dans le temps à une situation en évolution rapide. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a répondu que le précieux enseignement acquis par l'UNICEF serait appliqué aux situations d'urgence qui se produiraient à l'avenir. Il a souligné plusieurs éléments de cet enseignement : a) les gouvernements concernés devaient diriger les efforts; b) la formule « toutes les règles ne s'appliquent pas à tout le monde » devait être adaptée à la situation de chaque pays; et c) les « solutions à effet immédiat », notamment le redémarrage des établissements scolaires destinés aux enfants, étaient des éléments essentiels pour consolider la confiance et faire renaître l'espoir.

179. Le financement dans les meilleurs délais était d'une importance vitale. L'UNICEF travaillait avec un certain nombre de partenaires, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, pour mettre au point des mécanismes de décaissement rapide des fonds. Dans le sud du Soudan, par exemple, l'UNICEF disposait d'un fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités d'environ 16 millions de dollars, dont quelque 14 millions de dollars avaient été décaissés durant les premiers trois à quatre mois. En réponse à une question portant sur les modalités de financement de la stratégie, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a précisé qu'il n'y aurait pas de financement distinct; d'autre part, l'appui serait fourni par l'entremise des mécanismes existants.

180. Les délégations ont souligné l'importance des activités de plaidoyer en faveur des droits des femmes et des enfants et la valeur que représentait la voix de l'UNICEF dans ces activités. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du renforcement des capacités, en particulier en ce qui concernait les droits des enfants, et ont estimé que la question aurait pu être examinée de façon plus approfondie dans la stratégie. Il a également été recommandé qu'une collaboration soit instaurée avec les gouvernements pour établir des normes, telles que l'existence d'« écoles amies des enfants ». Répondant à ces observations, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a mentionné l'exemple des activités de plaidoyer en faveur des enfants qui avaient été menées après le tsunami de l'océan Indien : en travaillant de concert avec les autorités de Sri Lanka, de la Thaïlande et de l'Indonésie en vue

de renforcer la protection des enfants, l'UNICEF et ses partenaires avaient contribué à prévenir le trafic des enfants plutôt que de devoir remédier à ses effets.

181. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur appui à l'engagement énoncé dans la stratégie visant à renforcer les partenariats avec les pays bénéficiaires des programmes, les donateurs, les autres organismes des Nations Unies et les ONG. Un intervenant a déclaré qu'il faudrait mettre en place des stratégies mondiales de développement pour faire face aux situations de crise, qui étaient souvent complexes. Un autre orateur a estimé que l'approche reposant sur l'intégration des missions devait représenter la norme. Un autre orateur a demandé pourquoi le Programme international pour la remise en état, qui avait pour objet d'évaluer les mesures de remise en état après une catastrophe, n'était pas mentionné et quelles étaient les modalités de la participation de l'UNICEF à ce programme. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF avait œuvré de concert avec d'autres organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'assurer l'application d'une approche intégrée lors de la phase de transition et œuvrait également avec ses partenaires en vue de mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo sur la prévention et la réduction des risques de catastrophe.

182. Interrogé sur la question de savoir si une stratégie distincte serait appliquée aux États vulnérables, lesquels n'étaient pas inclus dans la stratégie, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a répondu que l'UNICEF continuerait de suivre la situation dans les États vulnérables, qui engendraient fréquemment des disparités à long terme et d'autres problèmes, par le biais des programmes ordinaires de développement. L'UNICEF travaillait avec ses partenaires, dont les autres fonds et programmes, pour assurer que diverses stratégies de transition répondent aux besoins des États.

183. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe (décision 2006/6).

C. Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF

184. Le rapport (E/ICEF/2006/AB/L.4) a été présenté par la Directrice générale. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.5) a également été mis à la disposition des participants.

185. Dans l'ensemble, les délégations ont loué la qualité et la transparence de l'analyse faite par le secrétariat. On a généralement approuvé la tendance au renforcement de la simplification et de l'harmonisation, ce qui permettrait à l'UNICEF de devenir un partenaire plus efficace en ce qui concernait les activités de développement, notamment dans l'exécution des programmes conjoints des organismes des Nations Unies. Les délégations ont néanmoins souligné qu'il importait que les taux de recouvrement appliqués soient transparents et qu'une politique financière saine devait continuer d'être la règle. On a également fait observer que les petits pays ne seraient pas en mesure de tirer parti de la souplesse résultant de contributions d'un montant important.

186. Une grande importance a été accordée à la nécessité pour l'UNICEF de continuer à mettre l'accent sur la mobilisation des ressources ordinaires par le biais de stratégies spécifiques, ainsi que d'assurer que la modification des taux de

recouvrement ne constitue pas une plus grande incitation à la mobilisation d'autres ressources aux dépens des ressources ordinaires. Les intervenants ont souligné que l'UNICEF devait continuer à mesurer ses coûts réels afin de poursuivre ses efforts pour couvrir ses coûts intégralement grâce aux montants effectivement recouvrés. Ils ont également demandé au secrétariat de continuer à travailler avec les organisations du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'harmoniser les pratiques en matière de recouvrement des coûts.

187. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe (décision 2006/7).

D. Rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays

188. Le Directeur adjoint de la Division des politiques et de la planification a présenté le rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays qui avait été élaboré conjointement par l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP (E/ICEF/2006/12).

189. Les délégations étaient dans l'ensemble satisfaites des efforts conjoints déployés pour donner suite à la décision 2005/9 du Conseil d'administration, qui demandait que de nouvelles propositions soient faites pour améliorer et rationaliser davantage la procédure d'approbation actuelle des programmes de pays. Les intervenants ont réaffirmé qu'il importait d'améliorer la procédure d'harmonisation des programmes de pays de manière à mieux les synchroniser avec la durée du cycle des mécanismes de développement et qu'on devait veiller à ce que les autorités nationales soient au centre du processus. Certaines délégations ont indiqué qu'elles appuyaient fermement la proposition visant à l'adoption d'un cadre commun qui permettrait de renforcer la synergie et la performance des équipes de pays entre les organismes des Nations Unies, ainsi que d'adapter les activités de façon plus cohérente aux mécanismes d'exécution nationaux. Toutefois, de nombreux intervenants craignaient que les changements proposés en vue de simplifier la procédure et la documentation soient introduits sans que l'on prenne en compte les discussions qui se poursuivaient dans le cadre du débat plus vaste concernant la réforme de l'ONU.

190. D'autres délégations se sont interrogées sur l'opportunité de la décision de consolider le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et plusieurs d'entre elles ont estimé que la proposition actuellement à l'examen allait au-delà des paragraphes 49 et 50 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et devrait donc être examinée dans le cadre d'une tribune plus vaste. La suggestion tendant à pousser plus loin les discussions et l'analyse a été reprise à leur compte par d'autres orateurs qui ont déclaré qu'il serait difficile de prendre une décision sur la question avant que le rapport établi par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système n'ait été présenté à l'Assemblée et examiné par cette dernière.

191. Plusieurs orateurs ont souhaité une analyse supplémentaire des résultats et des déficiences du processus actuel du PNUAD, en suggérant que le GNUD présente une évaluation complète et indique les enseignements tirés de l'exercice. Certains ont jugé important de procéder à un essai pilote du processus global avant d'en envisager l'application généralisée, en laissant les pays décider. Plusieurs délégations ont exprimé la crainte que les coûts administratifs et les difficultés liés à la conduite simultanée de deux processus produisent l'effet inverse de celui qui était escompté. Une délégation a souhaité avoir des éclaircissements sur le statut juridique d'un PNUAD global, en estimant que, selon le cas, il conviendrait de soumettre à l'approbation officielle la totalité du descriptif et non pas sa seule partie C. Un autre orateur a demandé comment les fonds et programmes entendaient procéder au suivi des obligations juridiques contractées par les États au titre d'instruments internationaux. Un orateur a souhaité de plus amples informations concernant le processus consultatif qui serait mené au niveau national, dans le cadre du PNUAD global et les partenaires qui y seraient associés.

192. De nombreux orateurs ont réaffirmé leur attachement au principe selon lequel les priorités et les stratégies nationales doivent servir de pivot au travail des fonds et programmes des Nations Unies et demandé que toute nouvelle proposition visant à améliorer le processus d'approbation des programmes de pays obéisse à ce principe.

193. Le Directeur général adjoint a répondu que le secrétariat faisait fond sur l'expérience la plus valide accumulée au siège et hors siège pour déterminer et exploiter les points forts actuels du PNUAD et du mécanisme d'approbation des programmes de pays. Il examinait aussi les évaluations et bilans internes et externes du processus. De même, il continuerait de recenser et de diffuser dans le cadre du Groupe des programmes du GNUD les bonnes pratiques et les enseignements du passé. Les gouvernements avaient normalement des entretiens officiels et officieux avec les institutions de Bretton Woods, les organismes bilatéraux et les ONG opérant dans leurs pays tout au long des discussions sur la stratégie à suivre dont le descriptif du programme de pays était le résultat. Le mécanisme proposé était conçu pour renforcer la contribution de l'ONU à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, selon les priorités définies par les partenaires nationaux. L'UNICEF, à travers les programmes de pays, aidait les gouvernements à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de leurs délibérations par les organes conventionnels compétents en matière de droits de l'homme, en particulier ceux qui étaient chargés du suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Directeur général adjoint a également précisé que le statut juridique du PNUAD actuel avait été établi par le Conseil économique et social.

194. Concluant la discussion, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a remercié les délégations de rester mobilisées sur cette question et a demandé au facilitateur des discussions officieuses, M. Thomas Gass (Suisse), de faire rapport au Conseil plus tard dans la semaine.

Résultat des discussions officieuses

195. À la séance de clôture, le Président a lu la déclaration orale ci-après faisant le point des discussions officieuses sur le point 6 de l'ordre du jour :

« Je crois comprendre que, pendant leurs discussions officieuses, les membres du Conseil ont convenu que des progrès avaient été accomplis dans

la négociation d'un projet de décision sur ce point et qu'il leur faudrait disposer de plus de temps pour parvenir à un consensus sur cette question importante.

Le Conseil prie l'UNICEF, en association avec le PNUD et le FNUAP, de faire de nouvelles propositions visant à améliorer et à rationaliser la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays, ainsi qu'il l'a demandé dans sa décision 2005/9. M. Thomas Gass (Suisse) s'est proposé pour faciliter de nouvelles consultations officieuses sur cette question pendant la période précédant la deuxième session ordinaire du Conseil. »

196. Le Président a suspendu brièvement la séance pour laisser aux délégations le temps de procéder à des consultations sur la teneur de sa déclaration. À la reprise de la séance, les délégations d'un certain nombre de pays où est exécuté un programme ont réitéré leur appui au travail accompli par l'UNICEF sur le terrain en vue de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour protéger les droits des enfants et promouvoir leur bien-être. Elles ont déclaré que toute proposition relative aux programmes de pays devrait obéir au principe de la prise en compte des priorités et stratégies nationales dans les activités des fonds et programmes des Nations Unies et noté que tel n'était malheureusement pas le cas des propositions tendant à harmoniser les procédures d'approbation des programmes de pays présentées dans le document E/ICEF/2006/12.

197. Le Vice-Président, s'exprimant au nom du Groupe de l'Europe occidentale et d'autres groupes, a regretté qu'aucune décision n'ait pu être prise sur le point 6, malgré les nombreuses consultations officieuses qui avaient été organisées par les secrétariats du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF. Il a remercié les différents secrétariats pour le temps et les efforts qu'ils avaient consacrés à cette question complexe et a souhaité que la sagesse les inspire au moment d'établir un complément d'information pour le Conseil. Il a aussi remercié M. Thomas Gass pour le temps dont il faisait don, ses efforts et sa patience, et exprimé l'espoir qu'une discussion fructueuse aurait lieu avant la session de septembre du Conseil.

198. Après un court débat sur le point de savoir si sa déclaration serait considérée comme une décision orale du Conseil d'administration, le Président a dit qu'il croyait savoir qu'une déclaration orale du Président avait la même valeur juridique qu'une décision orale, et qu'il se proposait donc de demander au Conseil d'approuver cette déclaration orale. Le Conseil est convenu d'appuyer la déclaration du Président.

E. Rapport sur la mise en œuvre de la programmation conjointe

199. Après la projection d'un court document vidéo sur les activités menées par l'UNICEF au Cambodge dans le cadre de la réforme des Nations Unies, le Directeur général adjoint, Kul Gautam, a présenté le rapport sur la mise en œuvre de la programmation conjointe. Ce rapport, établi conjointement avec les secrétariats du PNUD et du FNUAP, était accompagné d'un additif présentant l'expérience de l'UNICEF (E/ICEF/2006/13 et Add.1).

200. Plusieurs délégations ont remercié l'UNICEF de ce rapport, en louant notamment l'objectivité et la franchise avec lesquelles les difficultés étaient abordées. Beaucoup ont souscrit aux observations sur les avantages des programmes

conjoints, au nombre desquels figuraient la réduction des doubles emplois, une meilleure compréhension des mandats respectifs des autres organismes des Nations Unies, une cohésion accrue dans l'exécution des programmes, un élargissement de l'éventail des partenaires et une meilleure mobilisation des ressources supplémentaires. Il a été reconnu à l'unanimité que la programmation conjointe devait être jugée avant tout à sa capacité de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de produire des résultats bénéfiques pour les enfants.

201. De nombreuses délégations ont recommandé qu'il soit procédé à une évaluation minutieuse des programmes conjoints et de la programmation conjointe une fois que l'on aurait acquis plus d'expérience sur le terrain, et que l'on étudie aussi les incidences sur les coûts de transaction et l'efficacité respective des programmes conjoints et des programmes exécutés par un organisme unique. Le Directeur général adjoint a dit qu'une telle évaluation interviendrait très probablement à la fin de 2007 ou au début de 2008.

202. Un orateur a recommandé de conserver et améliorer les normes de comptabilité et de publication de façon que les bailleurs de fonds puissent avoir l'assurance que leurs dons étaient utilisés par l'organisation qu'ils souhaitent soutenir.

203. Plusieurs orateurs, plaidant pour un recours accru aux programmes conjoints, ont suggéré qu'il faudrait à cet effet rationaliser le processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement (BCP/PNUAD), harmoniser les mécanismes de gestion financière, éviter un double recouvrement des coûts (dans le cas d'un financement commun), mettre en place un système de contrôle conjoint permanent et harmonisé, et veiller à ne pas porter atteinte aux avantages comparatifs et aux mandats respectifs de chaque organisme. Il a été suggéré de fonder la programmation conjointe sur les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. D'autres délégations ont recommandé que la programmation conjointe soit subordonnée aux priorités nationales plutôt qu'à celles des bailleurs de fonds, qu'elle ne devienne pas un préalable à l'octroi d'une aide financière et qu'elle soit introduite de manière plus progressive, chaque étape étant précédée d'activités pilotes et autres évaluations de l'expérience antérieure.

204. Interrogé sur le point de savoir si un BCP/PNUAD serait dans tous les cas un préalable indispensable à la mise en œuvre d'un programme conjoint, le Directeur général adjoint a dit que non, en citant à l'appui l'exemple de l'Argentine. Il a en outre souligné que la programmation conjointe ne portait pas atteinte à la visibilité, aux mandats respectifs ou aux avantages comparatifs de chaque organisme et que, même s'il n'existait pas de données chiffrées, des observations ponctuelles suggéraient une diminution des coûts de transaction. Il a assuré les délégués que la programmation conjointe tiendrait compte des réalités et des priorités propres à chaque pays et qu'elle serait appliquée de manière mesurée et réfléchie.

F. Rapport sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles

205. Après la présentation du rapport (E/ICEF/2006/14) par Kul Gautam, Directeur général adjoint, les délégations ont convenu que les approches sectorielles faisaient

désormais partie intégrante des stratégies de lutte contre la pauvreté et qu'elles étaient acceptées à la fois par les donateurs et par les pays bénéficiaires parce qu'elles renforçaient la prise en main du programme par le pays. Elles ont reconnu que ces approches contribuaient à faciliter la simplification des mécanismes et l'harmonisation des activités des différents acteurs et servaient des objectifs variés. D'autres ont noté qu'elles permettaient un gain d'efficacité tout en réduisant les doubles emplois.

206. De nombreuses délégations ont déclaré que les approches sectorielles devraient s'articuler de manière cohérente avec les politiques et processus nationaux et être pilotées par les pays. Il a été également dit qu'il conviendrait que l'UNICEF sorte raffermi de la réforme des Nations Unies de façon à être mieux à même de soutenir les pays, et qu'il lui incombait d'étayer lui-même ses capacités pour pouvoir répondre à leurs besoins, en particulier en matière de renforcement des capacités. D'autres orateurs ont souscrit aux remarques figurant dans le rapport quant à la nécessité d'axer davantage les approches sectorielles sur les résultats. L'accent était actuellement mis sur les processus lourds et l'UNICEF devrait être plus attentif au contenu et à la qualité des approches sectorielles, dont les objectifs devraient être mis en adéquation avec les objectifs du Millénaire pour le développement.

207. Certains orateurs ont relevé que la question de l'appropriation des activités par le pays n'était pas traitée dans le rapport de manière suffisamment conforme à la Déclaration de Paris et ont souhaité savoir ce que l'UNICEF allait faire concernant le financement (le budget) des programmes. Ils l'ont instamment prié de prêter une plus grande attention au contenu, à la qualité et aux résultats des approches sectorielles, ainsi qu'au suivi des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été suggéré d'associer les jeunes à la mise en œuvre des approches sectorielles. Les délégations ont exprimé le vif espoir que les directives du GNUM seraient achevées en 2006 et indiqueraient le juste équilibre entre la défense des droits de l'homme et les approches techniques spécialisées. Elles ont souscrit au principe d'une évaluation inter pays des approches sectorielles.

208. Les approches sectorielles pourraient, a-t-on fait observer, être d'une utilité limitée dans les situations d'urgence et dans le cas de pays fragiles. On a loué l'UNICEF d'avoir accru l'avantage comparatif dont elle bénéficie lorsqu'elle s'engage dans des approches intersectorielles, mais il devait être reconnu que ce processus pouvait mobiliser un personnel important. Même si 20 pays avaient intégré l'apport d'un supplément en vitamine A dans leurs approches sectorielles, aucun n'avait résolu le problème de la dénutrition. On a vivement recommandé une utilisation accrue de la budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement, qui pouvait aider à mieux comprendre le fonctionnement des systèmes de santé.

209. Une délégation a félicité l'UNICEF de son rôle important dans le renforcement des capacités techniques touchant aux systèmes d'information sanitaire et aux mécanismes de partage de l'information. L'orateur a mentionné l'approche sectorielle en matière de santé mise en œuvre au Mozambique, laquelle avait permis de constituer une base de données en vue d'améliorer la planification et l'application des stratégies sanitaires. Une délégation s'est dite satisfaite de la description du rôle de l'UNICEF figurant dans le rapport, s'agissant en particulier

de son rôle d'intermédiaire. Elle a encouragé l'UNICEF à associer davantage les ONG et d'autres composantes de la société civile aux démarches sectorielles.

210. Le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF formait chaque année 300 membres de son personnel afin qu'ils contribuent de manière plus productive aux approches sectorielles et aux autres instruments du développement. L'UNICEF facilitait aussi la participation des jeunes et celle de la société civile, qu'il s'employait à renforcer en agissant comme un intermédiaire. Un exemple en était l'approche sectorielle en matière d'éducation menée au Cambodge, à laquelle étaient associées 50 ONG. L'UNICEF travaillait dans le cadre du GNUM à la modification de ses règles et règlements pour les rendre plus « conformes » aux approches sectorielles. Le Directeur général a reconnu que l'approche par projet pourrait mieux convenir dans certains pays fragiles en situation de crise et ayant des problèmes de gouvernance. Le chef de la Section de la santé a fait état d'une collaboration croissante avec la Banque mondiale visant à s'assurer que les ressources allaient là où elles étaient le plus nécessaires, et cité l'exemple des cadres de dépenses à moyen terme institués en Éthiopie, en Mauritanie et au Rwanda. En réponse à une question, il a indiqué que d'autres programmes recevant des ressources pouvaient venir compléter les approches sectorielles, comme cela avait été le cas par exemple lorsque d'autres ressources fournies par le Gouvernement canadien avaient permis de tester le Programme accéléré pour la survie et le développement de l'enfant en Afrique de l'Ouest, qui était désormais intégré dans les approches sectorielles des pays de cette région.

211. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe (décision 2006/8).

G. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants : rapport oral

212. Le Directeur de la Division des programmes a dit que, même si la communauté internationale avait promis de réduire de moitié la proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale entre 1990 et 2015, elle n'était pas encore en voie de réaliser cet objectif au niveau mondial. Un plan d'action mondial soutiendrait les efforts nationaux et internationaux de quatre manières essentielles : a) au niveau général, en assurant la fourniture durable de services et de produits financièrement accessibles dans les domaines de la santé et de la nutrition, ainsi qu'un apport accru de ressources financières; b) au niveau national, en intégrant les besoins sanitaires et nutritionnels des enfants dans les politiques, les plans et les budgets nationaux; c) au niveau local, en renforçant les systèmes de santé et de nutrition des districts et des collectivités et en facilitant la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement, en vue notamment de réduire la mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans, d'améliorer la santé maternelle, de promouvoir l'égalité entre les sexes et d'assurer l'accès aux services en matière d'éducation, de santé, d'eau et d'assainissement, ainsi qu'aux services visant à enrayer le VIH/sida; et d) au microniveau, en donnant aux familles les moyens d'améliorer elles-mêmes leur hygiène, la nutrition de leurs enfants et les soins qu'elles leur dispensent.

213. S'exprimant au nom d'un groupe de pays d'Europe, un orateur a dit que l'Initiative devrait être mise en adéquation avec le Plan stratégique à moyen terme et

la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé et de la nutrition. L'Initiative était-elle un nouvel exemple de projet vertical plutôt qu'une approche horizontale intégrée propre à favoriser la conduite et la maîtrise des activités par les autorités nationales. Il était à craindre qu'une initiative nouvelle ne détourne des fonds alloués à d'autres activités en cours et il importait qu'elle ne crée pas une nouvelle filière de financement. Des éclaircissements ont été également demandés sur le rôle de la Banque mondiale et sur les actions de lutte contre la faim et la malnutrition qu'il faudrait mener différemment pour ne pas répéter de précédentes tentatives infructueuses. Le Directeur a répondu que l'Initiative n'aurait pas un caractère vertical, et que ses objectifs s'inscrivaient dans le droit fil des résultats escomptés dans le Plan stratégique à moyen terme.

214. Un autre orateur, prenant la parole au nom des délégations africaines, a noté que la dénutrition et la faim étaient dans de nombreux pays d'Afrique des obstacles majeurs au développement, liés à des déficiences dans les domaines de l'éducation, de la lutte contre les parasites, de l'eau et de l'assainissement. Il fallait en particulier lutter contre les carences alimentaires, les maladies associées, en particulier le VIH/sida et la tuberculose, les relations manifestes de cause à effet entre la pauvreté d'une part et la faim et la malnutrition d'autre part, et l'insuffisance des soins et des systèmes médicaux. Ces délégations recommandaient d'associer les pays bénéficiaires à la mise en œuvre des programmes et attachaient une grande importance à l'assistance technique. L'UNICEF devrait aider à développer plus avant les capacités nationales, à établir des systèmes d'information et de suivi crédibles et fiables et à promouvoir en priorité l'égalité entre les sexes.

215. D'autres délégations ont manifesté leur adhésion à l'Initiative et décrit leur propre expérience des programmes d'alimentation axés sur les enfants et sur les familles disposant de ressources limitées et des programmes d'alimentation scolaire. Un orateur a suggéré que des interventions en matière de nutrition soient systématiquement intégrées aux programmes touchant à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement. Le Directeur a indiqué que la Directrice générale et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial avaient participé, en mai à Panama, à une réunion régionale conjointe de planification de la gestion, au cours de laquelle on avait souligné qu'il était essentiel que les pays pilotent et maîtrisent les activités et renforcent leurs capacités nationales. Il a accepté que le secrétariat présente un nouveau rapport oral à la deuxième session ordinaire.

H. Rapport sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF

216. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport (E/ICEF/2006/15) et mentionné également les constatations, conclusions et recommandations présentées sur cette question à l'issue d'un examen externe par les pairs, lesquelles avaient été débattues avant la session lors d'une séance d'information officielle.

217. Plusieurs délégations ont salué le rapport et félicité le Bureau de l'évaluation de ses efforts pour améliorer la qualité de la fonction d'évaluation à tous les niveaux, ainsi que de son rôle de chef de file au sein du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Plusieurs ont demandé de plus amples éclaircissements sur le rôle de la fonction d'évaluation dans la réforme des Nations Unies, tandis que d'autres ont encouragé l'UNICEF à déployer des efforts accrus en vue d'une meilleure harmonisation, en particulier des évaluations communes au niveau des pays. Un

certain nombre d'orateurs se sont félicités de l'appui apporté par le Bureau de l'évaluation central au renforcement du système de gestion axée sur les résultats, notamment par l'élaboration de cadres intégrés de suivi et d'évaluation et d'indicateurs de performance aux fins du Plan stratégique à moyen terme. D'autres ont relevé la nécessité de remédier au décalage entre les indicateurs utilisés à l'échelle du système et les mécanismes de planification au niveau des projets et des programmes. Des délégations se sont dites satisfaites de l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales et des mesures visant à laisser au pays la maîtrise des activités, ainsi que de l'intention de l'UNICEF de participer aux évaluations communes menées par les pays.

218. Plusieurs délégations ont salué les évaluations des interventions destinées à faire face à des crises humanitaires, auxquelles il était de plus en plus procédé en temps réel. Elles ont pris acte du travail accompli par l'UNICEF dans le cadre de la Tsunami Evaluation Coalition et recommandé que ces évaluations fassent l'objet d'un suivi permanent.

219. Un certain nombre de délégations ont dit que l'examen par les pairs offrait à l'UNICEF une occasion d'améliorer sa fonction d'évaluation et de renforcer l'efficacité de son action. Il a été préconisé que l'UNICEF se dote d'une politique globale en matière d'évaluation. Plusieurs orateurs ont recommandé que l'on officialise le caractère indépendant et décentralisé de la fonction d'évaluation (y compris les filières suivies par le Directeur du Bureau pour rendre des comptes) et que l'on précise les rôles, les attributions et les responsabilités aux différents niveaux. Plusieurs délégations se sont dites favorables à une diminution du nombre des évaluations à condition d'en accroître la qualité. Il a été recommandé aussi que l'UNICEF renforce les capacités de ses bureaux régionaux de façon qu'ils puissent contribuer aux évaluations au niveau des pays sur le plan du soutien technique, des contrôles et de l'assurance de qualité. Il importait que l'UNICEF consacre des moyens humains et financiers suffisants à ces efforts, améliore la prévisibilité du budget consacré à l'évaluation et augmente la part des ressources ordinaires allouée à celle-ci. Plusieurs délégations ont souscrit à la recommandation du groupe chargé de l'évaluation par les pairs selon laquelle toutes les évaluations soumises au Conseil devraient être accompagnées d'une réponse de l'administration.

220. En réponse à une demande tendant à ce que des plans de travail chiffrés soient soumis au Conseil d'administration, le Directeur a indiqué que le plan d'évaluation global avait été présenté dans le Plan stratégique à moyen terme et que, au niveau mondial, des rapports d'exécution étaient établis tous les deux ans; aux niveaux régional et national, les plans étaient décentralisés. Il a pris note de ce que l'on souhaitait une plus grande cohérence dans les tableaux récapitulatifs figurant dans les descriptifs des projets de pays et souligné que l'UNICEF était résolu à améliorer la présentation des résultats, en particulier des résultats spécifiques qu'il s'agissait d'obtenir en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.

221. Le Directeur a ajouté que l'UNICEF ferait du renforcement de la fonction d'évaluation une priorité à l'échelon régional et au niveau des pays et travaillerait aux côtés des services d'évaluation nationaux et de ses partenaires locaux en vue d'évaluer ses activités, y compris celles qui étaient menées dans le cadre de partenariats. L'UNICEF s'employait aussi à appuyer les associations d'évaluateurs et à promouvoir la profession dans les différents pays. Avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF avait entrepris, dans des domaines tels que le

développement et l'action humanitaire et sur différents thèmes dont le VIH/sida, des évaluations communes pilotées par les pays en vue de déterminer la pertinence et l'efficacité des contributions du système des Nations Unies. S'agissant de l'examen par les pairs, l'administration ferait très probablement connaître sa réponse dans une déclaration de politique générale présentée au Conseil à sa prochaine session annuelle.

222. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe (décision 2006/9).

I. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Projets de descriptif de programme de pays

223. Le Président a indiqué qu'à la présente session, le Conseil d'administration examinerait au total 24 projets de descriptif de programme de pays. Au total, 14 projets de descriptif de rapport de pays portant sur des cycles complets de programmation étaient présentés pour examen et observations, ainsi que pour approbation au titre des ressources ordinaires et des autres ressources qui étaient inscrites dans le budget-programme. Eu égard aux observations formulées par le Conseil d'administration, les projets de descriptif seraient révisés, si besoin était, et un tableau récapitulatif des résultats serait ajouté. Les descriptifs de programme de pays révisés seraient affichés sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2006 et soumis au Conseil d'administration pour approbation tacite à la première session ordinaire de 2007, sauf si au moins cinq membres informaient par écrit le secrétariat, dans les six semaines suivant l'affichage d'un descriptif, de leur intention de saisir le Conseil d'administration d'un programme de pays déterminé.

224. En outre, plusieurs projets de descriptif portant sur des programmes d'une durée d'un an ont été présentés au Conseil d'administration pour approbation. Ces programmes de courte durée étaient généralement établis de telle sorte que le cycle de programmation de l'UNICEF puisse être harmonisé avec les cycles des autres organismes, ou encore pour donner le temps de finaliser le PNUAD. On prévoyait que les programmes de pays complets seraient présentés au Conseil d'administration en 2007. À la présente session, le Conseil d'administration examinerait pour approbation neuf descriptifs de programme de courte durée, ainsi que le descriptif de programme pour l'Oman, qui était financé entièrement au moyen des autres ressources.

225. Passant en revue les descriptifs de programme, le Directeur de la Division des programmes a indiqué que les programmes de pays proposés à l'heure actuelle se chiffraient à près de 1,3 milliard de dollars, dont 268 millions de dollars étaient imputés sur les ressources ordinaires et un peu plus de 1 milliard de dollars sur les autres ressources. Les projets de descriptif de programme étaient alignés sur les priorités nationales; avaient été élaborés à l'issue de consultations approfondies; soulignaient la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; faisaient clairement appel aux compétences de base de l'UNICEF; mettaient l'accent sur le développement des capacités nationales, en particulier en ce qui concernait la supervision, l'élaboration des politiques, la décentralisation des services sociaux et les mesures de préparation à prendre en cas d'urgence; et englobaient les partenariats instaurés avec les acteurs nationaux et internationaux du développement. Un grand nombre des programmes de pays proposés mettaient

également l'accent sur la survie des enfants et sur une politique de plaidoyer reposant sur des observations factuelles, et privilégiaient la mobilisation de ressources en faveur des enfants.

Afrique de l'Est et Afrique australe

226. La Directrice régionale a présenté les projets de descriptif de programme de l'Éthiopie et du Mozambique (E/ICEF/2006/P/L.2 et Corr.1 et E/ICEF/2006/P/L.4) ainsi que les descriptifs de programme de courte durée du Malawi et du Rwanda (E/ICEF/2006/P/L.3 et E/ICEF/2006/P/L.5). Le représentant de l'UNICEF pour l'Éthiopie a également évoqué le programme de coopération de ce pays.

227. Le Ministre de la santé de l'**Éthiopie** a mis l'accent sur les principaux défis qu'il faudrait relever pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et a précisé que si la tendance à la réduction des taux de mortalité des moins de 5 ans et des taux de mortalité infantile se poursuivait, l'Éthiopie serait en mesure de réaliser les objectifs fixés pour 2015. Afin d'accélérer les interventions dans les domaines d'action privilégiés, les principales stratégies étaient les suivantes : exécution d'un programme faisant appel aux collectivités, assorti d'un élargissement du champ d'action; renforcement des compétences des agents des services de santé; et réforme du système de soins de santé de manière à en harmoniser les différents éléments et à coordonner l'action des partenaires. D'autres délégations ont relevé l'alignement du programme sur les priorités nationales et l'engagement pris de mettre en œuvre la Déclaration de Paris. L'action de plaidoyer menée par l'UNICEF dans les domaines de la nutrition et de l'éducation des filles a également été louée. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'améliorer la cohérence des programmes de soins de santé et de nutrition de manière à en renforcer l'efficacité et l'utilité. Il a été proposé que les fonctions de contrôle et d'évaluation soient renforcées, en particulier s'agissant de la collecte et de l'analyse des données. Un intervenant a recommandé que les observations formulées par le Comité des droits de l'enfant soient prises en compte dans les plans de travail annuels; que le dialogue au niveau communautaire au sujet des mutilations génitales féminines soit renforcé; que l'on mette davantage l'accent sur la création d'« écoles amies des enfants »; et que davantage de renseignements soient communiqués sur les enfants handicapés.

228. Le représentant du **Mozambique** a déclaré que le partenariat instauré avec l'UNICEF revêtait une importance cruciale pour la protection des droits des enfants au Mozambique. L'évolution du contexte dans lequel se situait le développement, dont l'existence de nouvelles modalités d'assistance, faisait qu'on se préoccupait davantage de promouvoir la prise en main des réalisations par les pays eux-mêmes ainsi que l'alignement des programmes sur les priorités en matière de développement définies au niveau national. L'objectif primordial que représentait la réduction de la pauvreté continuait d'être difficile à atteindre bien que la coopération avec l'UNICEF ait contribué à une diminution générale du niveau de pauvreté, notamment grâce à la réduction du taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans, à l'élargissement de la couverture vaccinale, aux progrès accomplis en matière d'alphabétisation et à l'augmentation du taux de fréquentation scolaire parmi les filles. D'autres délégations ont félicité l'UNICEF de bien avoir aligné les descriptifs de programme de pays sur les priorités définies au niveau national (en particulier telles que ces priorités étaient énoncées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté) et du rôle exercé par l'UNICEF en ce qui

concernait l'approche sectorielle de la santé. L'UNICEF et l'Équipe de coordination des Nations Unies au niveau national dans leur ensemble ont été loués pour les progrès notables qui avaient été accomplis dans les domaines de la coordination et de l'harmonisation conformément à la Déclaration de Paris. L'UNICEF a été félicité pour sa conception de la programmation reposant sur les droits de l'homme, dont certains représentants ont indiqué qu'elle devrait également englober les droits des femmes. L'appui apporté à la décentralisation nationale et au renforcement des capacités a également été noté avec satisfaction. Plusieurs délégations ont par ailleurs recommandé que l'UNICEF privilégie davantage la fourniture d'une assistance technique par rapport à l'exécution des services (en particulier dans le secteur de l'éducation) et mette davantage l'accent sur le renforcement des capacités (dans les domaines du développement du jeune enfant ainsi que de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement).

229. Le représentant du **Malawi** a fait des observations sur les liens entre le projet de programme de pays et les objectifs du Millénaire pour le développement, la Convention relative aux droits de l'enfant et les plans nationaux d'action, notamment en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, et la stratégie appliquée par le Malawi en matière de croissance et de développement. Il fallait mieux définir les liens entre la nutrition et la lutte contre le VIH/sida et créer des centres supplémentaires d'orientation et d'expérimentation pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. L'importance accordée dans le projet de descriptif de programme du Malawi au renforcement des capacités ainsi que la prise en main de la situation par les communautés a été louée. Un autre intervenant a déclaré que, même si le programme de pays était aligné sur les programmes nationaux, il demeurerait possible de réduire le nombre de projets exécutés par l'UNICEF dans le pays de manière à mieux cibler les ressources. La Directrice régionale a fait observer que le projet de descriptif de programme de pays correspondait à un programme de transition d'une durée d'un an et que le prochain programme complet prendrait intégralement en compte les priorités définies au niveau national.

230. La Directrice régionale a réaffirmé l'engagement pris par l'UNICEF d'œuvrer avec les autres organismes et partenaires des Nations Unies afin d'appuyer les priorités définies par les pouvoirs publics dans tous les pays de la région. L'UNICEF s'engageait à apporter son appui pour mettre en place des capacités nationales, en particulier au niveau local.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

231. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme du Gabon, de la Guinée et de Sao Tomé-et-Principe (E/ICEF/2006/P/L.8 à E/ICEF/2006/P/L.10) ainsi que des programmes de courte durée pour la Guinée équatoriale et le Togo (E/ICEF/2006/P/L.7 et E/ICEF/2006/P/L.11), qui ont été présentés par le Directeur régional.

232. Le représentant de la **Guinée** a indiqué que le projet de descriptif de programme de son pays traitait des priorités nationales et était aligné sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, lesquels mettaient l'accent sur la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la situation socioéconomique de la population, une bonne gouvernance et le développement des capacités nationales. Le pays se

trouvait aux prises à des difficultés par suite des conflits que connaissait la région et d'un afflux de réfugiés, ainsi que de la menace constituée par la grippe aviaire. Le Gouvernement demeurait résolu à promouvoir un développement économique durable par le respect de ses engagements dans les domaines de l'éducation primaire universelle, en particulier pour les filles, de l'accès à une eau salubre et de l'assainissement, d'un développement rural intégré et de la lutte contre le sida.

233. Une intervenante a demandé si les capacités existantes permettaient de mettre en application le concept de participation représentative au processus de développement figurant dans le programme. Se référant de la situation fragile de la région, elle a demandé dans quelle mesure l'analyse des risques avait été prise en compte dans la stratégie d'application. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF appuierait l'exécution du programme de pays en coopération avec de nombreux partenaires, y compris d'autres organismes des Nations Unies. Elle a relevé l'existence d'un plan d'urgence en Guinée qui ménagerait une certaine souplesse et permettrait de s'adapter à l'évolution de circonstances.

Asie de l'Est et Pacifique

234. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme de pays concernant la Thaïlande (E/ICEF/2006/P/L.12), qui a été présenté par la Directrice régionale, laquelle a loué les efforts déployés par l'entremise du Plan-cadre des Nations Unies et du Cadre de partenariat des Nations Unies pour la Thaïlande, qui avait été finalisé en mars 2006.

235. Le représentant de la **Thaïlande** a remercié l'UNICEF pour son appui au développement social et économique du pays, ainsi que pour les secours d'urgence et les efforts de redressement durant la crise provoquée par le tsunami. Il a déclaré que la Thaïlande avait réalisé des progrès notables en ce qui concernait la réduction de la mortalité infantile, l'éducation primaire universelle, la diminution du taux d'infection par le VIH et l'égalité entre les sexes, et comptait pouvoir réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Toutefois, les groupes les plus vulnérables, y compris les minorités ethniques, les migrants et les personnes déplacées, étaient confrontés à des difficultés dans les domaines de l'accès aux services sociaux et à la protection sociale. Il fallait que l'UNICEF continue de jouer un rôle actif en vue de promouvoir la protection des enfants, l'éducation de base en faveur des enfants, et la prévention et la réduction de la transmission du VIH parmi les jeunes et de la mère à l'enfant.

236. Une délégation a souligné l'importance que revêtait la poursuite des activités de l'UNICEF, en particulier dans les domaines du trafic des enfants et en ce qui concernait d'autres questions relatives à la protection ainsi que dans le domaine de la mobilisation sociale en vue de prévenir une pandémie de grippe aviaire.

237. Un autre orateur a loué l'UNICEF des efforts spécifiques qu'il avait déployés pour assurer la protection des enfants les plus vulnérables contre la violence, les abus et l'exploitation grâce à la mise en place de systèmes d'enregistrement des naissances et de protection des enfants au niveau provincial. L'intervenant s'est félicité de la perspective régionale dans laquelle l'UNICEF envisageait la question de la protection des enfants en collaborant avec les pays voisins pour résoudre les problèmes transfrontières. L'instauration d'une coopération étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a également été encouragée.

238. La Directrice régionale a indiqué que l'UNICEF continuerait d'œuvrer en étroite coopération avec le HCR sur les questions relatives à la protection des enfants et a fait mention des progrès notables réalisés dans de nombreux domaines, y compris l'approbation par le Parlement d'une résolution prévoyant l'accès à l'éducation des enfants qui n'étaient pas originaires de la Thaïlande et des enfants qui n'étaient pas inscrits sur les registres d'état civil. En ce qui concerne la crise provoquée par le tsunami, l'UNICEF avait tiré un certain nombre d'enseignements qu'il mettrait à profit dans ses futures activités.

Asie du Sud

239. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de pays de courte durée du Bhoutan (E/ICEF/2006/P/L.13), du Népal (E/ICEF/2006/P/L.14) et de Sri Lanka (E/ICEF/2006/P/L.15), qui ont été présentés par la Directrice régionale.

240. Le représentant du **Népal** a déclaré que son gouvernement accordait un rang de priorité élevé au développement des enfants, notamment en ce qui concernait le développement du jeune enfant, la nutrition, l'éducation et la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ainsi que de la mortalité maternelle. Il souscrivait à l'analyse faite dans le document de la situation des enfants au Népal et a souligné la nécessité de disposer de ressources supplémentaires en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en œuvre le plan national quinquennal. La Directrice régionale a répondu que l'équipe de pays des Nations Unies œuvrait très étroitement avec le Gouvernement et les autres donateurs afin d'analyser la meilleure manière d'appuyer les efforts de développement du Népal.

241. Le représentant de **Sri Lanka** a remercié l'UNICEF de ses contributions, en particulier au lendemain du tsunami, et de l'assistance qu'il continuait d'apporter pour déceler les situations qui touchaient les enfants, en particulier dans les provinces du nord et de l'est du pays. La Directrice régionale a indiqué que l'UNICEF se tenait en étroit contact avec l'Équipe de coordination des Nations Unies, la communauté des donateurs et le Gouvernement en vue d'élaborer le prochain programme de pays. Une attention particulière était accordée aux mesures à prendre pour remédier aux retards intervenus dans le processus de développement par suite du tsunami ainsi qu'à la nécessité d'apporter un appui aux collectivités dans lesquelles les indicateurs étaient inférieurs aux moyennes nationales. Une autre délégation a proposé que l'UNICEF envisage de renforcer sa participation au cadre de développement du secteur de l'éducation, ainsi que de mieux harmoniser les efforts dans différents secteurs, ce qui permettrait de renforcer la prise en main de sa situation par le pays lui-même et de favoriser des progrès plus durables. La situation des enfants dans les régions touchées par les conflits dans le nord et l'est du pays devait être une considération prioritaire. La délégation a demandé à être tenue informée des stratégies de rechange prévues par l'UNICEF en cas de renouvellement ou d'escalade des combats. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF examinait en permanence les moyens de collaborer avec les partenaires dans le cadre de scénarios différents en matière de sécurité, le but étant de créer une capacité nationale forte et durable. Elle a déclaré être convaincue que la poursuite des efforts dans le domaine de l'éducation serait favorisée par cette approche multidisciplinaire et elle a relevé la place particulière donnée à l'UNICEF à l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les zones géographiques moins développées.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

242. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme de pays pour la République de Moldova (E/ICEF/2006/P/L.16), qui a été présenté par le Directrice régionale.

243. La représentante de la **République de Moldova** a exprimé sa gratitude pour le professionnalisme, l'engagement et l'appui de l'équipe de l'UNICEF à Chisinau. Elle a exprimé son appui au projet de descriptif de programme de pays, et a considéré que ce document répondait directement aux priorités nationales telles qu'elles avaient été définies dans le document de stratégie pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Grâce au rôle central exercé par l'UNICEF dans la coordination des efforts déployés par le pays et par les donateurs pour assurer la protection des droits des enfants, des résultats notables avaient été obtenus, en particulier en ce qui concernait la réduction de la mortalité infantile, de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de la mortalité maternelle, et des ressources considérables avaient été mobilisées dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Elle a souligné que le Gouvernement était résolu à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, à faire de la lutte contre la pauvreté parmi les enfants le thème central du document de stratégie pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, à améliorer la qualité des services fournis aux enfants et à atteindre les enfants les plus exclus et les plus vulnérables.

244. Une autre intervenante s'est félicitée du rôle exercé par le Parlement pour surveiller le respect des droits des enfants. Elle a également loué le renforcement de l'harmonisation entre les donateurs et les institutions nationales lors de l'élaboration du projet de descriptif de programme de pays. Toutefois, elle souhaitait avoir des éclaircissements supplémentaires dans deux domaines : a) les besoins des enfants les plus vulnérables et les mesures prises pour y répondre, dont il était fait mention au paragraphe 11 du projet de descriptif de programme du pays; et b) la situation des enfants qui vivaient en milieu institutionnel, y compris le nombre total de ces enfants et les tendances en matière de retrait des enfants des institutions. La Directrice régionale s'est félicitée de l'intérêt manifesté pour la réforme du système de protection des enfants et a précisé que l'UNICEF appuyait l'action du Parlement en matière de renforcement des capacités. Au sujet du paragraphe 11, elle a précisé qu'il fallait disposer de données spécifiques sur la pauvreté parmi les enfants pour pouvoir cibler les interventions dans le document de stratégie pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté ainsi que dans le Plan d'action de l'Union européenne et de Moldova. Quant aux enfants vivant en milieu institutionnel, on en dénombrait 11 400, y compris les enfants handicapés et par ailleurs, environ un enfant par jour était abandonné, mais il était très difficile d'obtenir des données suffisamment précises pour le pays et la région.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

245. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de pays pour l'Algérie, l'Égypte, l'Iraq, le Maroc, la République arabe syrienne, la Tunisie et le Yémen (E/ICEF/2006/P/L.17, E/ICEF/2006/P/L.18, E/ICEF/2006/P/L.19, E/ICEF/2006/P/L.21, E/ICEF/2006/P/L.24, E/ICEF/2006/P/L.25 et E/ICEF/2006/P/L.26), du projet de descriptif de programme de courte durée pour le Liban et le Soudan (E/ICEF/2006/P/L.20 et E/ICEF/2006/P/L.23) et de la

recommandation concernant le financement par prélèvement sur les autres ressources pour l'Oman (E/ICEF/2006/P/L.22), qui ont été présentés par le Directeur régional.

246. Le représentant de l'**Algérie** a indiqué que le programme de pays proposé était dans une large mesure aligné sur les priorités en matière de développement national fixées pour le pays pour la période 2005-2009, mais que l'UNICEF devait élargir davantage la portée des programmes pour en faire bénéficier les zones économiquement désavantagées et éloignées du pays. Il a également demandé que le projet de descriptif de programme révisé soit établi sur la base des données actualisées qui seraient fournies au bureau de pays. Le Directeur régional a répondu que le programme de pays était progressivement orienté sur la fourniture d'une assistance accrue aux zones les plus éloignées et désavantagées et a pris note des nouvelles données qui seraient communiquées par le bureau de pays. Il a souligné les contributions remarquables de l'Algérie dans la région en ce qui concernait le domaine de la traumatologie infantile.

247. Le représentant du **Maroc** a encouragé l'UNICEF à poursuivre son programme ambitieux englobant les domaines liés aux femmes et aux enfants, tels que les soins de santé, la qualité de l'éducation, la protection, la lutte contre la violence, l'exploitation et la vulnérabilité dans les zones rurales et la mise en place d'un mécanisme visant à promouvoir une politique sociale axée sur les besoins des enfants. Le Directeur régional a fait état des contributions du Maroc dans la région en ce qui concernait la lutte contre la violence dont étaient victimes les enfants et contre l'exploitation sexuelle de ces derniers.

248. Le représentant du **Soudan** a exprimé sa reconnaissance pour le partenariat étroit et de longue date établi avec l'UNICEF. Il a déclaré que les accords de paix signés récemment avec le Sud et au Darfour permettraient de renforcer cette coopération, en particulier dans le cadre des campagnes de vaccination et des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de protection et d'éducation. Il a également mis l'accent sur les résultats positifs obtenus en ce qui concernait la réduction des taux de mortalité maternelle et la couverture vaccinale contre la rougeole dans le nord et le sud du pays. Il a exprimé sa reconnaissance à l'UNICEF pour ses contributions à la réalisation des objectifs de développement national et pour son assistance humanitaire d'urgence. Le Directeur régional a pris acte des progrès accomplis dans le nord et le sud du Soudan, ainsi que de l'instauration d'une coopération technique entre les forces de police du Soudan et la Jordanie dans le domaine de la formation des services de police à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

249. Le représentant de la **République arabe syrienne** a déclaré que de l'avis de son gouvernement, la protection des enfants devait reposer sur l'instauration de liens d'affection, la compréhension et la patience, et il a pris acte de l'action menée par l'UNICEF dans ce domaine. L'intervenant a indiqué que son gouvernement était prêt à lever ses réserves à la Convention relative aux droits de l'enfant et avait présenté un rapport sur les protocoles facultatifs ainsi que sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Sa capitale soumettrait des informations et des données au bureau de pays en ce qui concernait les paragraphes 6 et 8 du projet de descriptif de programme de pays et il espérait que le projet de descriptif révisé tiendrait compte de ces informations. Le Directeur régional s'est félicité de ce que le Gouvernement était prêt à lever ses

réserve à la Convention et a pris note des nouvelles informations devant être communiquées.

250. Le représentant du **Liban** a loué l'action menée par l'UNICEF dans le pays, et a dit que les indicateurs du pays montraient que l'UNICEF devait continuer à apporter son assistance.

251. La représentante de l'**Iraq** a dit qu'en raison de la situation difficile dans laquelle se trouvait son pays, celui-ci avait besoin de l'appui des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale pour sa reconstruction, en particulier dans le secteur social. Elle a demandé que plusieurs amendements soient apportés au projet de descriptif de programme, sans mettre en cause pour autant le fond du programme proposé, à savoir : a) indiquer les auteurs et les sources des diverses enquêtes dont il était fait état aux paragraphes 1, 2 et 5; b) exprimer des doutes quant à la véracité des données indiquées au paragraphe 5; c) supprimer le mot « lois » au paragraphe 7, les généralisations énoncées dans ces paragraphes n'étant pas fiables et revêtant un caractère abusif; d) la Constitution avait été adoptée par une Assemblée nationale à l'issue d'un référendum national et en conséquence, il faudrait également supprimer du paragraphe 7 la référence à la nouvelle Constitution iraquienne; et e) il faudrait supprimer du paragraphe 21 la référence à la Constitution et à la législation nationales, dans la mesure où la législation et la Constitution iraquiennes existantes offraient une protection et des garanties adéquates aux femmes et aux enfants irakiens.

252. Le Directeur régional a pris note de ces observations et a demandé instamment que de nouvelles consultations se tiennent entre le bureau de pays de l'UNICEF et le Gouvernement. Il a fait observer qu'on avait communiqué à la délégation iraquienne la déclaration du Ministre adjoint à la planification et au développement de la coopération, lequel avait donné son aval au projet de descriptif de programme. L'UNICEF, dans le cadre de son mandat quant à la fourniture d'une assistance technique aux gouvernements en ce qui concernait la Convention relative aux droits de l'enfant, formulait systématiquement des observations sur les législations nationales et les projets de constitution qui avaient une incidence sur les droits de l'enfant. Il a souligné que le Ministère de la planification et du développement de la coopération ainsi que les autres ministères pertinents avaient été consultés à chaque étape du long processus d'élaboration du projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq.

253. Répondant à une question posée par une autre délégation quant à l'exécution du budget et à la capacité d'absorption du montant de 300 millions de dollars imputé sur les autres ressources, le Directeur régional a déclaré qu'au cours des trois dernières années, le bureau de pays pour l'Iraq avait enregistré un taux d'exécution des activités représentant environ 100 millions de dollars par an et que la capacité existante était largement suffisante pour absorber les montants inscrits au projet de budget. Les modalités d'intervention mises en place par l'UNICEF en Iraq, y compris le recours à un réseau de petits entrepreneurs irakiens, lui permettrait d'exécuter une vaste gamme d'activités dans le pays, malgré le fait que son personnel international exerçait ses activités à partir de la Jordanie. On prévoyait que cette situation se maintiendrait, sous réserve de l'évolution des conditions sécuritaires en Iraq. Répondant à une autre question sur la portée des interventions de l'UNICEF, le Directeur régional a déclaré que l'action menée dans des secteurs tels que l'approvisionnement en eau et la remise en état des établissements scolaires

avait permis jour d'obtenir des résultats positifs dans une zone géographique étendue. Toutefois, les activités menées dans les secteurs « moins urgents » étaient beaucoup plus tributaires de la sécurité des mouvements de personnel et c'est pourquoi la couverture de ce secteur demeurerait plutôt limitée. Il fallait que les donateurs appuient le redressement du secteur social, dans la mesure où l'action de la communauté internationale était davantage axée sur la remise en état des infrastructures.

254. Au sujet du descriptif de programme de pays concernant le **Yémen**, une délégation a demandé quels étaient les liens entre le programme proposé et les stratégies en matière de développement national et d'éducation de base, et a fait observer qu'on ne voyait pas clairement comment l'UNICEF envisageait d'appuyer les projets de décentralisation liés aux réformes gouvernementales et à d'autres activités de développement. L'intervenant s'est félicité des progrès récemment réalisés en ce qui concernait les indicateurs se rapportant à l'éducation de base. Le Directeur régional a répondu que les liens entre le programme de pays et les stratégies nationales étaient mentionnés dans le document. Au cours des quatre dernières années, l'UNICEF avait mis en œuvre un programme majeur de la Banque mondiale visant à la décentralisation des soins de santé, de l'éducation et des services de protection sociale dans des districts déterminés. L'exécution du programme avait été achevée récemment et l'UNICEF disposait à présent d'un certain nombre de nouveaux dons lui permettant d'appuyer la décentralisation et de renforcer l'éducation dans les zones rurales. La décentralisation et l'éducation demeuraient pour le Yémen une préoccupation importante. Malgré certains progrès, de nombreux obstacles subsistaient dans certaines parties du pays. Le trafic des enfants, les mouvements migratoires de mineurs et le faible taux de fréquentation scolaire des filles étaient d'autres questions d'importance majeure.

255. Le représentant de l'**Égypte** a remercié l'UNICEF de son assistance, notamment dans la lutte contre le sida. Il a réaffirmé que son gouvernement luttait prioritairement contre l'hépatite C, pour laquelle le taux de prévalence se monterait à 69 %; il y aurait, selon les estimations, 5 300 cas de VIH/sida et que seulement 68 cas auraient été signalés. Il a évoqué le plan national de lutte contre le sida, le plan stratégique national multisectoriel, élaboré en collaboration avec l'UNICEF, et la surveillance active de l'interdiction visant la mutilation génitale féminine. Le Gouvernement s'est efforcé aussi d'améliorer la situation des enfants notamment en durcissant les lois relatives au travail des enfants, en menant la campagne d'alphabétisation « Lecture pour tous » et en agrandissant le réseau de centres sanitaires de proximité. Le représentant a demandé que ces points soient pris en compte dans le descriptif révisé du programme de pays. Le Directeur régional a salué les efforts de l'Égypte dans la lutte contre le sida et la mutilation génitale féminine et attendait avec intérêt d'autres concertations entre le Gouvernement et le bureau de l'UNICEF en Égypte sur les questions soulevées. Il a dit que le projet de descriptif avait fait l'objet de discussions approfondies avec les ministères concernés.

256. Une autre délégation s'est interrogée sur l'exactitude des données dans le projet de descriptif du programme de pays, notamment en ce qui concerne la parité hommes-femmes et les femmes en général, et elle a proposé que l'UNICEF coopère davantage avec les organisations de la société civile en matière de protection et de développement, surtout pour les actions de sensibilisation en faveur des femmes et des enfants. L'intervenant a demandé aussi pourquoi le document ne mentionnait

pas la coopération de l'UNICEF avec l'OMS, en faveur notamment des Bédouines. Le Directeur régional a répondu que le manque de données était un problème qui se posait dans l'ensemble de la région et qui ne se limitait pas à la problématique hommes-femmes. Cela était particulièrement vrai pour les données ventilées à l'échelle infranationale et pour les disparités entre la ville et la campagne, surtout en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement.

257. Les programmes de pays sont approuvés (voir annexe, décision 2006/10).

b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires

258. Le rapport (E/ICEF/2006/P/L.27) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes et approuvé sans commentaire par le Conseil d'administration (voir annexe, décision 2006/11).

Déclaration du Directeur régional pour l'Europe

259. Le Directeur régional a signalé qu'en 2005, les comités nationaux de l'UNICEF avaient recueilli environ 40 % des recettes de l'UNICEF. Bien que la collecte de fonds auprès du secteur privé demeurât leur vocation première, ils menaient aussi des activités d'information sur le développement et de sensibilisation aux droits des enfants. L'année 2005 a été marquée par des catastrophes exceptionnelles et par la générosité exceptionnelle aussi de millions de particuliers à la suite du tsunami dans l'océan Indien et du séisme en Asie du Sud. Il était indispensable d'innover dans la collecte de fonds pour pérenniser le soutien des donateurs privés – particuliers et sociétés – qui souhaitaient jouer le rôle de partenaires – pas simplement de donateurs – dans de nombreux programmes en faveur des enfants. Le Directeur a cité de récents exemples, britannique et polonais : Soccer Aid a organisé un match de bienfaisance – Angleterre contre le « reste du monde » – qui a permis de lever 2 millions de livres et attiré l'attention sur le paludisme et le sida; le Comité polonais a mené pour la première fois une campagne médiatique, en Sierra Leone, afin de sensibiliser les esprits à la mortalité causée par la rougeole, en partenariat avec une chaîne de télévision polonaise et une société de téléphones portables. En outre, le Comité espagnol, en collaboration avec l'UNICEF et le Gouvernement espagnol, apporterait son concours à la troisième Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale, les 19 et 20 juin à Palencia (Espagne).

260. Les comités ont également poursuivi leurs actions de sensibilisation concernant la Convention relative aux droits de l'enfant, a affirmé le Directeur. L'an dernier, l'UNICEF et les comités nationaux ont participé à la présentation au Comité des droits de l'enfant de sept rapports d'États parties, et certains comités ont aidé à établir des rapports divergents émanant d'ONG. Dans ses observations finales, le Comité a appelé les États à prévoir les dotations nécessaires afin d'assurer la plénitude et l'égalité de l'accès aux services sociaux, surtout pour les enfants défavorisés. Il a appelé aussi tous les pays industrialisés ayant fait l'objet d'un examen au cours des 12 derniers mois à renforcer la collecte de données et à améliorer le suivi, surtout pour les victimes d'exploitation sexuelle, les enfants déscolarisés, les enfants séparés de leur famille, les non-ressortissants et les minorités, les enfants délinquants, les enfants qui travaillent, les enfants adoptifs,

les réfugiés et les demandeurs d'asile. Donnant suite aux recommandations du Comité concernant la création d'organisations distinctes pour les enfants, le Bureau régional de Genève a continué à apporter son soutien au Réseau européen des médiateurs des enfants.

J. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants

261. M. Kul Gautam, Directeur général adjoint, a présenté le document dans lequel il était proposé des modifications aux critères de sélection et à la procédure d'attribution du prix (E/ICEF/2006/16). Une délégation a demandé des précisions concernant les circonstances dans lesquelles le prix serait décerné, ce dernier n'étant plus annuel mais occasionnel, et concernant aussi son nouveau montant. Le Directeur général adjoint a répondu que le comité de sélection étudierait les candidatures selon la procédure de sélection actuelle et qu'il pouvait y avoir un ou plusieurs lauréats. Le plafonnement à 50 000 dollars pour un an de la valeur monétaire se fondait sur les anciens montants du prix ainsi que sur le fait que l'aspect monétaire – ce que l'expérience avait enseigné – n'était pas toujours le plus important pour les lauréats.

262. Voir en annexe la décision 2006/12 prise par le Conseil d'administration.

K. Violence contre les enfants et les adolescents délinquants : communication orale

263. Dans sa communication orale, le Chef de la Section de la protection de l'enfance de l'UNICEF a souligné que la violence à l'encontre des mineurs délinquants était un problème mondial, qu'il fallait faire connaître leur cause et leur apporter un soutien. L'action de l'UNICEF a consisté surtout à incorporer les principes de la justice des mineurs dans tous les travaux visant à renforcer la justice et à inscrire la prévention explicitement dans les efforts de protection sociale. La coopération réalisée avec les partenaires de l'ONU pour obtenir d'autres résultats en faveur des enfants dans ce domaine était vitale et allait bon train, par exemple avec le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

264. Des délégations ont fait connaître leur forte adhésion à la démarche de l'UNICEF en matière de violence contre les mineurs délinquants. Plusieurs intervenants ont dit qu'il fallait intégrer cette préoccupation dans la réforme de la justice et ont loué l'UNICEF et ses partenaires pour les mesures prises dans ce sens. Il y a eu communauté de vues sur l'importance de mener des actions de sensibilisation afin de faire échec aux stéréotypes et à l'opprobre qui frappe certaines catégories d'enfants. Il était important de comprendre que les enfants pouvaient apporter un élément de solution et n'étaient pas à l'origine du problème. Et les programmes devaient avoir pour axiome de mobiliser ceux-là mêmes qui étaient en situation de précarité.

265. Plusieurs délégations se sont réjouies que l'accent fût mis sur la prévention, affirmant que les programmes devaient tendre à empêcher les enfants en situation de précarité de se tourner vers la délinquance, de subir des violences ou d'en

commettre. Une intervenante d'Amérique centrale, préoccupée par la multiplication des bandes d'adolescents dans son pays, a remercié l'UNICEF du concours qu'il avait apporté à la définition d'une politique de prévention de la violence pour lutter contre la délinquance des mineurs. Elle a évoqué dans les grandes lignes ce que faisait son gouvernement pour faire face aux violences commises par les bandes grâce à des programmes de prévention axés sur les jeunes en situation de précarité et elle a encouragé l'UNICEF à poursuivre sa coopération dans ce domaine. Un intervenant qui parlait au nom des délégations africaines a souligné qu'il fallait renforcer la protection sociale afin de l'étendre aux plus défavorisés, notamment aux enfants issus de familles et de milieux pauvres.

L. Étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants : communication orale

266. La communication orale avait pour but d'informer le Conseil d'administration des progrès accomplis dans l'étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants, qui s'achevait et qui serait présentée à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. M. Paulo Sergio Pinheiro, l'expert indépendant chargé de mener l'étude, et M^{me} Rima Salah, Directrice générale adjointe de l'UNICEF, ont fait de courts exposés sur les activités menées dans le cadre de l'étude au cours des six derniers mois, notamment sur la réunion interinstitutionnelle tenue à New York le 2 mars, et sur la réunion en mai des enfants, qui ont établi une version du rapport et des recommandations qui leur était adaptée. Un court métrage mettant en scène des enfants qui évoquaient les violences qu'ils avaient subies et suggéraient des moyens de prévention a été visionné.

267. Une délégation s'exprimant au nom des membres africains du Conseil d'administration a affirmé que la violence familiale, notamment les châtiments corporels et la violence issue du milieu, comme la mutilation génitale féminine, le mariage des enfants et l'abandon des enfants accusés de sorcellerie, étaient les formes de violence les plus répandues sur le continent africain. Il fallait lever les tabous qui entouraient de nombreuses formes de violence et s'attaquer aux causes apparentes et profondes de la violence. D'autres intervenants ont fait savoir qu'il fallait apporter un soutien aux stratégies nationales de lutte contre la violence faite aux enfants et prendre en charge et accompagner les enfants qui étaient exposés à la violence, par exemple les enfants soldats, ceux qui faisaient partie de bandes, qui subissaient des violences dans leur famille, et les enfants qui commettaient des violences et leur ouvrir des possibilités de réinsertion. L'importance pour les pays de prendre en main ces mesures a été soulignée aussi. Une délégation a mis en relief les actions menées par son gouvernement, notamment la promulgation d'une loi sur les droits des enfants, l'élaboration d'un plan d'action national et d'un projet de loi sur les infractions contre les enfants, ainsi que la réalisation d'une étude nationale sur les maltraitances subies par les enfants, dont les résultats viendraient compléter l'étude générale.

268. On a salué le Fonds pour son rôle d'animation dans la coopération interinstitutionnelle en ce domaine. On a suggéré aussi de présenter l'étude au Conseil d'administration l'an prochain pour étude. Un groupe de délégations a dit que comme l'UNICEF avait vocation à informer et à sensibiliser les esprits aux questions de protection, il avait un rôle privilégié à jouer dans la promotion de la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude. L'idée a été lancée que le

Secrétaire général devrait nommer un représentant spécial pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ces recommandations, en mettant à sa disposition les ressources nécessaires.

269. M. Pinheiro a répondu que de nombreuses régions préparaient des conférences de suivi à la suite des consultations régionales. Plusieurs pays s'étaient dits intéressés à faire un lancement à l'échelon national, notamment l'Égypte, la Norvège, la Slovénie et la Suède. Le texte des recommandations serait distribué aux États membres lors de la première semaine d'août. M. Pinheiro a remercié le groupe d'experts des ONG pour le concours important qu'il avait apporté et a mentionné 32 publications de l'association Save the Children en vue de l'étude. La Directrice générale adjointe a souligné que l'UNICEF poursuivrait ses travaux sur ces questions, comme l'énonçait le PSMT pour la période 2006-2009. Elle organiserait aussi une réunion interinstitutionnelle à Genève le 2 août. Elle a souligné combien il était important de favoriser un milieu qui protège les enfants, disant que les familles en particulier ont besoin d'un soutien et de services sociaux.

M. Rapports sur les visites sur le terrain du Conseil d'administration

270. Présentant le rapport sur sa visite en République centrafricaine (E/ICEF/2006/CRP.8), le Président a dit que des pays comme celui-là, surtout dans cette sous-région, avaient valeur de test de la volonté de la communauté internationale d'opérer des changements ayant une importance vitale lorsque la situation était extrêmement complexe et difficile. En toute logique, on pourrait se limiter à constater des lacunes dans la chaîne des efforts communs déployés par le Gouvernement et les acteurs internationaux du développement; or, patienter en attendant des développements favorables était peut-être justifié mais ne faisait qu'exposer les enfants et les mères encore plus longtemps à la guerre, aux troubles sociaux, à la famine et à la maladie. Il pourrait y avoir une autre logique – qui consisterait à obtenir un effet favorable concret dans une situation donnée et ce, contre toute probabilité. Il y avait lieu de penser à un tel scénario en République centrafricaine, a-t-il dit, et il ne se lancerait pas dans ses ferventes exhortations s'il n'avait lu sur le visage des femmes et des enfants dans les villages centrafricains la force et la détermination de changer les choses pour de bon et s'il n'avait constaté la volonté de changement chez le Gouvernement et les autorités locales. Il était d'autant plus passionné que l'équipe de l'UNICEF dans ce pays, avait-il observé, pouvait avoir un effet bénéfique décisif.

271. Après avoir visionné un court métrage sur la visite du Président, le représentant de la République centrafricaine a dit que grâce à la mission, le Président avait constaté de visu la réalité dans le pays. Bien que la République centrafricaine fût « en train de sortir de l'enfer », les femmes et les enfants avaient beaucoup souffert. Le Gouvernement s'efforçait de mettre le pays dans le droit chemin, mais il restait fort à faire, et il ne pouvait réussir qu'avec l'aide de la communauté internationale. Il avait certes la volonté politique, mais non les moyens financiers. Le Gouvernement centrafricain a vu la mission d'un bon œil et le représentant a encouragé le Président et le Conseil à mener au besoin des actions de suivi pour soutenir le pays.

N. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

272. Le Président de l'Association mondiale du personnel a d'abord relevé que les délégations au Conseil d'administration représentaient également les gouvernements qui avaient ouvert les grands chantiers de la Déclaration du Millénaire et qu'ils étaient membres de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Il a formulé l'espoir que sa déclaration apporterait des clartés qui seraient utiles dans d'autres instances. Il a ensuite récapitulé plusieurs questions soulevées par les représentants du personnel à la réunion générale de l'Association. Premièrement, le personnel accueillait certes favorablement la réforme de l'ONU mais s'inquiétait des effets qu'elle pourrait avoir sur l'effectif et la personnalité de l'UNICEF. Il devait pouvoir s'exprimer dans le cadre de la réforme, notamment sur l'élaboration du nouveau modèle de locaux communs. Deuxièmement, plusieurs incidents récents avaient souligné la nécessité de renforcer la sécurité du personnel et de traduire devant la justice ceux qui commettaient des actes de violence à son encontre. En outre, il a été recommandé de prévoir pour le personnel international et les agents recrutés sur le plan national les mêmes mesures de sécurité, par exemple le renforcement des logements et des bureaux et les possibilités de se reposer et de reprendre des forces. Troisièmement, l'Association mondiale du personnel était très favorable à l'étude de l'organisation – y participant aussi – et elle considérait que la définition de la nouvelle stratégie pour le recrutement et les affectations dans le cadre de l'examen stratégique des ressources humaines avait la plus haute importance. Enfin, l'Association avait décidé d'ouvrir un fonds global pour contribuer aux secours d'urgence.

O. Questions diverses

273. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a fait le point sur les opérations d'urgence, notamment à la suite du récent séisme à Java (Indonésie), en soulignant que l'UNICEF et ses partenaires accordaient une grande priorité à la protection des femmes et des enfants, au concours destiné au Coordonnateur des opérations humanitaires et à l'élargissement des services sociaux essentiels. Des enseignements ont été tirés, à savoir, notamment grâce à la mise en œuvre de la méthode du regroupement, la nécessité pour le Gouvernement d'animer les opérations d'urgence et de prévoir des financements rapides, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires amélioré et le Fonds de programmation pour les secours d'urgence. Le Directeur a fait savoir qu'il y aurait un compte rendu sur ce fonds à la deuxième session ordinaire de 2006.

274. Des délégations ont demandé un complément d'information sur les interventions au lendemain du séisme à Java, notamment sur les besoins les plus urgents à combler et les fonds prévus dans l'appel, sur les travaux de transition en cours dans les pays sinistrés par un tsunami, notamment l'Indonésie et le Sri Lanka, et sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Le Directeur a répondu que pour la crise causée par le séisme à Java, l'UNICEF avait promis 12 millions de dollars sur les 103 millions demandés dans le cadre de l'appel lancé par les Nations Unies en juin 2006, que 2,8 millions avaient été reçus et que les besoins les plus lourds concernaient les services sociaux. S'agissant des interventions à la suite d'un tsunami, d'importants financements privés ont

concouru aux travaux de transition, notamment à la remise en état des équipements scolaires et sanitaires et des réseaux d'eau et d'assainissement. Malgré quelques difficultés administratives, le Fonds central d'intervention fonctionnait bien pour l'UNICEF.

P. Discours de clôture de la Directrice générale et du Président

275. Le Président a remercié les animateurs qui ont aidé à faire aboutir les travaux. Il a rendu hommage à Ndolamb Ngokwey, Secrétaire du Conseil d'administration, qui prendrait bientôt ses nouvelles fonctions de coordonnateur résident de l'ONU et de représentant résident du PNUD au Mozambique. Évoquant le « travail exceptionnel » de M. Ngokwey, le Président lui a exprimé sa reconnaissance pour son « grand dévouement à la cause des enfants dans le monde entier » et il lui a remis au nom du Conseil un cadeau symbolique.

276. La Directrice générale a loué les délégués, le Président et les animateurs pour leur bon travail, ainsi que le taux élevé de participation des pays concernés par le programme. Elle a salué aussi l'excellence du travail accompli par M. Ngokwey à l'UNICEF, notamment la contribution qu'il a apportée en favorisant le dialogue et le travail d'équipe. Elle a également remercié le Directeur régional sortant pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Thomas McDermott, pour ses nombreuses années de service. Le personnel de l'UNICEF, a-t-elle dit, était l'« élément moteur de l'organisation ». Elle a mis en relief deux partenariats, l'un avec la FIFA, pour soutenir la campagne « Unis pour les enfants, unis pour la paix », et l'autre avec la National Basketball Association aux États-Unis pour soutenir la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida ». Elle a souligné entre autres la volonté de l'UNICEF d'obtenir des résultats durables pour les enfants, notamment en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, de mettre en œuvre les recommandations de la prochaine étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants, de favoriser la parité hommes-femmes et l'équité, de mettre l'accent sur les enfants marginalisés et exclus, d'appliquer les recommandations issues de l'étude d'organisation et d'améliorer la collecte de données.

277. M. Ngokwey a remercié tous les présents de leur « soutien, de leurs conseils et de leur confiance » pendant son mandat de quatre ans.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2006

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 6 au 8 septembre 2006

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

278. Le Président a déclaré que l'ordre du jour de la session était axé sur les défis que devait relever l'UNICEF, notamment le renforcement de ses dispositifs d'intervention lors des situations d'urgence et l'amélioration de ses capacités en matière de préparation préalable aux situations de crise. Dans le cadre de l'examen des programmes de pays, un exposé consacré à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes serait l'occasion de mettre en lumière les meilleures pratiques et les obstacles que devait surmonter l'UNICEF à l'échelon régional.

279. La Directrice générale a expliqué qu'alors que l'étude de la structure administrative de l'UNICEF s'accélérait, le Fonds continuait d'améliorer sa gestion et sa manière de mener ses travaux. Il s'était en outre appliqué à répondre aux besoins des enfants touchés par la récente vague de violence au Moyen-Orient. L'un des points critiques inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration était la proposition consistant à améliorer les dispositifs d'intervention du Fonds en cas d'urgence en portant à 75 millions de dollars le montant maximal du Fonds de programmation pour les secours d'urgence. Ce Fonds de programmation permettait à l'UNICEF de venir en aide aux enfants dans le besoin dans les 24 à 48 heures suivant une crise.

B. Adoption de l'ordre du jour

280. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2006/18 et Corr.1).

281. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 30 délégations dotées du statut d'observateur, la Palestine, quatre entités des Nations Unies, deux organisations intergouvernementales, trois institutions spécialisées, le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF, trois organisations non gouvernementales et une autre entité avaient présenté leurs pouvoirs.

C. Hommage à M. William Sergeant (Rotary International)

282. La Directrice générale a rendu hommage à M. William Sergeant, ancien Président de l'*International Polio-Plus Committee* du Rotary International, à l'occasion de son départ à la retraite après plus d'un quart de siècle passé au service du Rotary, et par là même des enfants du monde entier.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Situation dans le domaine de l'éducation

283. Le Directeur de la Division des programmes a rendu compte de l'élaboration de la stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation, notamment des consultations menées pendant huit mois avec un large éventail de partenaires. L'UNICEF avait collaboré avec l'UNESCO et d'autres partenaires du projet d'éducation pour tous afin d'établir un plan d'action mondial devant permettre à tous les intervenants de conjuguer leurs efforts pour appuyer de manière plus efficace et plus utile les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du projet d'éducation pour tous. Étant donné que ce plan d'action mondial était sur le point d'être achevé, il avait été décidé de retarder les derniers travaux concernant l'élaboration de la stratégie en matière d'éducation, afin de mieux harmoniser les deux documents. Le Directeur a également fait état des progrès accomplis, des tendances observées et des défis restant à relever pour atteindre les objectifs du Millénaire et ceux du projet d'éducation pour tous.

284. Prenant la parole au nom des membres africains du Conseil d'administration, une délégation a souligné combien l'éducation, en particulier celle des filles, était essentielle au développement de l'Afrique. Elle a fait l'éloge du rôle de premier plan joué par l'UNICEF en la matière, et demandé instamment que les activités menées se poursuivent et s'intensifient. D'autres délégations notant qu'il était important que le plan d'action mondial fasse l'unanimité auprès des partenaires, ont approuvé la décision de retarder la mise au point finale de la stratégie. Interrogé sur les délais, le Directeur a indiqué que le document portant sur la stratégie serait très vraisemblablement présenté à la session annuelle de 2007.

B. Propositions en faveur de la coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Projets de descriptif de programme de pays

285. Après que le Directeur de la Division des programmes eut brièvement passé en revue les 28 descriptifs de programme de pays présentés au cours de la session, une délégation a pris la parole au nom des 19 membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. L'orateur a insisté sur l'importance de la prise en main des programmes par les pays concernés, le rôle clef joué par les équipes de pays des Nations Unies et la nécessité de faire participer activement toutes les parties prenantes, notamment la société civile et la communauté internationale des donateurs, à la planification et à la mise en œuvre des programmes. Il a également souligné combien il importait de consulter les partenaires au début des préparatifs, afin qu'ils aient suffisamment de temps pour apporter des contributions utiles. Le Président a ensuite évalué le processus d'approbation des descriptifs de programme de pays (voir par. 223 ci-dessus).

Afrique de l'Est et Afrique australe

286. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptif de programme de l'Afrique du Sud, de l'Érythrée, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et

du Zimbabwe (E/ICEF/2006/P/L.35 à E/ICEF/2006/P/L.38 et E/ICEF/2006/P/L.6/Rev.1).

287. Le représentant de l'**Érythrée** a salué le travail effectué par l'UNICEF dans son pays. Tout en soulignant les répercussions négatives que pouvait avoir la sécheresse, en particulier sur les enfants, il a fait observer que la saison des pluies actuelle avait été bonne et contribuerait à améliorer la production vivrière nationale. Un autre intervenant a mis l'accent sur le fait que le conflit, la sécheresse et d'autres facteurs avaient entraîné le déplacement de centaines de milliers d'Érythréens et un taux de mortalité élevé. Il a loué la transparence dont a fait montre l'équipe de pays de l'UNICEF en Érythrée en fournissant des rapports de suivi des projets, en apportant son concours lors des visites de suivi et en facilitant les rencontres avec les représentants du Gouvernement.

288. Le représentant du **Zimbabwe** a déclaré que son gouvernement s'était toujours félicité du travail de l'UNICEF dans le pays. Le nouveau programme de pays était conforme aux priorités définies dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Zimbabwe.

289. Un intervenant a dit soutenir le programme destiné à l'**Afrique du Sud**, en particulier l'appui apporté aux orphelins et aux autres enfants rendus vulnérables par le VIH/sida, et les efforts déployés pour promouvoir une utilisation plus effective des soins pédiatriques offerts aux enfants séropositifs. Il a demandé que le descriptif de programme soit modifié de manière à décrire de façon plus détaillée les partenariats avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les universités et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, et à mettre davantage l'accent sur les résultats et les effets obtenus dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Un autre intervenant a salué l'action constructive de l'UNICEF et les consultations menées par le Fonds en Afrique du Sud avec l'ensemble des secteurs et d'autres acteurs.

290. Le représentant de la **République-Unie de Tanzanie** a déclaré que le descriptif de programme de pays répondait aux priorités nationales. Il a encouragé l'UNICEF à accroître l'appui offert par l'intermédiaire du réseau du Trésor, afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes et la transparence, et il s'est inquiété de ce que tous les aspects du programme n'étaient pas actuellement financés. D'autres délégations ont exprimé leur appui aux activités menées par l'UNICEF en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, comme le lancement avec l'OMS d'une campagne consacrée à la santé des femmes et des enfants âgés de moins de 5 ans, salué le lien établi entre le descriptif de programme de pays et la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et félicité l'UNICEF pour sa participation active aux travaux des groupes de travail sectoriels et thématiques et l'utilisation constructive de ses connaissances inégalées en matière de processus de consultation nationaux.

291. Un autre intervenant a déclaré que l'UNICEF n'avait pas opté pour des mécanismes d'harmonisation tels que les fonds de financement communs ou les subventions globales, mais continuait d'adhérer dans le secteur de la santé à une approche-projet susceptible d'affaiblir les efforts déployés en faveur de l'harmonisation et de donner lieu à des coûts de transaction supplémentaires. Une autre délégation a instamment engagé l'UNICEF à s'efforcer de contribuer davantage à la concertation nationale sur les politiques se rapportant aux domaines dans lesquels il avait un avantage relatif, en particulier la santé, la nutrition et les

droits des enfants. Il a été demandé à l'UNICEF d'expliquer comment il entendait harmoniser son financement avec d'autres partenaires de développement dans les secteurs sociaux; généraliser une perspective antisexiste aux niveaux national, régional et communautaire ainsi qu'à l'échelon des districts; et collaborer avec les ministères clefs et d'autres partenaires de développement pour traduire sur le plan opérationnel le document d'orientation relatif au renforcement des capacités dans le domaine de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

292. Le représentant de la **Zambie** a souligné les répercussions de la pandémie de VIH/sida et suggéré que la démarche suivie par le pays serve d'exemple dans le domaine de la lutte contre la maladie et de la réduction de ses retombées socioéconomiques. D'autres intervenants ont évoqué la portée du programme de pays, de la réforme institutionnelle, du renforcement des capacités et de l'appui politique et ont instamment demandé que la version finale du document fasse apparaître plus clairement un ensemble de mesures à mettre en œuvre pour obtenir des résultats précis, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en médicaments, en fournitures médicales, en micronutriments, en livres et en instruments de sensibilisation. L'UNICEF a été félicité pour sa participation constructive et sa coopération dans différents secteurs, ainsi que pour les efforts qu'il déployait en vue d'harmoniser les volets VIH/sida et éducation du programme avec les plans de développement nationaux et le travail d'autres partenaires.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

293. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de la République centrafricaine, de la Gambie et du Sénégal, ainsi que d'un descriptif de programme de courte durée pour le Libéria, qui ont été présentés par la Directrice régionale (E/ICEF/2006/P/L.39 à E/ICEF/2006/P/L.42).

294. La représentante du **Sénégal** a dit que la stratégie de son gouvernement consistait à dispenser une éducation et des soins de santé de qualité, ainsi qu'à renforcer le système juridique afin d'améliorer la protection de l'enfance. Le Gouvernement consacrait plus de la moitié de son budget aux services sociaux et avait adopté des lois contre la traite des personnes, sur le travail des enfants et sur l'enseignement gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Un autre intervenant a félicité l'UNICEF pour la qualité du travail effectué au Sénégal, l'harmonisation de ses travaux avec les politiques gouvernementales et la coordination de son action avec celle d'autres donateurs. Une délégation a déclaré que le programme de pays mettait de plus en plus l'accent sur les produits et les résultats et qu'il était désormais davantage axé sur des secteurs entiers que sur de petits projets. La recherche d'un juste équilibre entre politique, sensibilisation, renforcement des capacités et prestation de services était digne d'éloges. Le même orateur a mis en lumière l'importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition et encouragé l'UNICEF à s'impliquer davantage dans ces domaines, aux côtés d'autres organismes des Nations Unies. Les programmes d'alimentation scolaire ne devaient pas être privilégiés au détriment des mesures prises en faveur des plus jeunes enfants. En outre, les capsules de vitamine A ne devaient être fournies qu'en cas d'urgence et il fallait recentrer la stratégie sur des activités plus durables. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF collaborait très efficacement avec le PAM dans la région, en particulier dans les pays du Sahel.

Asie de l'Est et Pacifique

295. La Directrice régionale a présenté les projets de descriptif de programme de la République populaire démocratique de Corée, de la République démocratique populaire lao et de la Mongolie (E/ICEF/2006/P/L.56 à E/ICEF/2006/P/L.58).

296. Au cours du débat consacré au projet de descriptif de programme de la **République populaire démocratique de Corée**, deux délégations se sont inquiétées de la façon dont le pays utilisait ses ressources et l'un des intervenants a recommandé à l'UNICEF de renforcer les contrôles exercés afin de veiller à ce que l'aide parvienne bien aux bénéficiaires visés. L'autre orateur a souhaité que l'on se penche sur un motif de préoccupation persistant entre son pays et la République populaire démocratique de Corée. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a demandé qu'aucune question d'ordre politique ne soit soulevée dans le cadre des débats, point de vue qui a été repris par plusieurs délégations, dont une qui a souligné, au nom du Groupe des États d'Asie, que les questions ne relevant pas des programmes ne devaient pas être évoquées sous quelque forme que ce soit. La Directrice régionale a déclaré que dans le cadre du programme en place, l'UNICEF avait été en mesure d'intervenir à l'issue des récentes inondations et que 86 % du financement du programme proposé étaient destinés à la survie et au développement des jeunes enfants. Il était important d'accéder aux populations vulnérables, et l'on continuerait de contrôler les activités menées au titre du programme. L'UNICEF était déterminé à travailler en partenariat avec tous les acteurs dans le pays afin de garantir la survie et le bon développement des femmes et des enfants.

297. Prenant la parole au nom du Groupe des États d'Asie, une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir établi, en consultation avec le Gouvernement, le projet de descriptif de programme de la **République démocratique populaire lao** et elle a expliqué que ce programme devrait appuyer les plans et stratégies mis en œuvre par le pays dans les domaines de la santé, de l'éducation et du VIH/sida. Deux intervenants ont salué le travail accompli par l'UNICEF auprès des minorités ethniques et un autre a engagé le Fonds à poursuivre son action en faveur de la protection de l'enfance et de l'éducation des minorités ainsi qu'à continuer d'aider le Gouvernement à présenter dans les meilleurs délais son rapport périodique au Comité des droits de l'enfant. Le représentant de la République démocratique populaire lao s'est réjoui que le programme comporte d'importantes mesures relatives à la politique sanitaire, à la pérennisation de la vaccination et au renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de situations d'urgence. Il a demandé que le document soit mis à jour à partir des données issues du dernier recensement. Il a ensuite ajouté que son gouvernement était en train d'établir le rapport destiné au Comité des droits de l'enfant et qu'il le soumettrait l'année suivante. La question des enfants hmong a été soulevée par un intervenant, mais les pays concernés sont convenus d'évoquer ce point dans un cadre bilatéral. La Directrice régionale a expliqué que le projet de descriptif de programme de pays avait été élaboré avant que les résultats du recensement soient disponibles et que les statistiques seraient actualisées dès que possible. L'UNICEF ferait également une priorité de la lutte contre les disparités en matière d'éducation fondées sur le sexe et l'origine ethnique et un tiers des ressources du programme de pays étaient destinées à l'éducation.

298. Le représentant de la **Mongolie** a félicité l'UNICEF d'avoir contribué à la mise au point d'une stratégie d'autonomisation des familles, qui jouait un rôle clef dans la stratégie régionale du Gouvernement. Celui-ci s'efforçait de s'attaquer aux problèmes de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la mortalité maternelle et de la réduction de la pauvreté, domaines dans lesquels il fallait redoubler d'efforts si l'on voulait parvenir à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les domaines prioritaires définis dans le projet de descriptif de programme de pays étaient appropriés et l'appui offert par l'UNICEF s'agissant de l'institutionnalisation de la participation des enfants et des jeunes et de la création d'un environnement protecteur pour les enfants et d'un système de justice pour mineurs qui soit adapté aux enfants était apprécié.

Amériques et Caraïbes

299. La session a été globalement consacrée aux problèmes régionaux touchant les enfants, plutôt qu'à des projets de descriptif de programme de pays. L'exposé thématique, qui offrait un aperçu stratégique et complet de la situation dans la région, était le premier de ce type fait à l'intention du Conseil d'administration de l'UNICEF. Il comprenait une brève présentation vidéo et trois tables rondes consacrées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, aux mesures prises par l'UNICEF et ses partenaires pour faire face aux problèmes régionaux et à la valeur ajoutée apportée par l'UNICEF dans la région. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice générale a souligné que les disparités et l'exclusion étaient les principaux obstacles à surmonter dans la région pour parvenir à réaliser les objectifs du Millénaire.

300. Parmi les personnes invitées aux tables rondes figuraient M^{me} Rebeca Grynszpan, Administratrice assistante et Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PNUD), M. Guillermo Sundi, représentant du groupe autochtone des Candoshi et du Ministère de la santé (Pérou), M^{me} Epsy Campbell Barr, membre du Black Parliament of the Americas et du Consultative Group of Afrodescendent Leaders de l'UNICEF (Costa Rica), M^{me} Mariângela Batista Galvão Simão, Directrice du Programme national de lutte contre le sida (Brésil), M^{me} Yolande Bain-Horsford, Ministre du développement social (Grenade) et M. Gonzalo Arenas Valverde, Vice-Ministre de la planification (Chili). Des observations liminaires ont été formulées par S. E. M. Javier Loayza Barea (Bolivie), Vice-Président du Conseil d'administration pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et M. Nils Kastberg, Directeur régional de l'UNICEF.

301. De nombreuses délégations ont fait l'éloge des exposés présentés. Plusieurs intervenants ont souligné que 90 % des personnes pauvres de la région vivaient dans des pays à revenu intermédiaire et que les indicateurs figurant dans les moyennes nationales occultaient les inégalités et les disparités à l'échelon local. Cette situation touchait tout particulièrement les enfants et les adolescents, les familles à bas revenus ayant généralement un plus grand nombre d'enfants. Pratiquement tous les intervenants ont souligné l'importance du principe d'universalité s'agissant de l'application des objectifs du Millénaire pour le développement, réalisable uniquement à l'échelon local. Plusieurs délégations ont instamment demandé que les données nationales soient davantage ventilées afin de faire apparaître l'échelon municipal, ce qui permettrait de procéder à des contrôles et à une évaluation plus efficaces. Selon un intervenant, faute de cela, le qualificatif de « revenu

intermédiaire » accolé à un pays ferait perdre de vue les problèmes de développement pressants auxquels il était susceptible de se heurter.

302. Le Directeur régional a répondu que les exposés présentés comportaient des arguments de poids en faveur de l'application des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon local et qu'il était important de toucher les 90 % d'habitants de la région touchés par la pauvreté dans des pays à revenu intermédiaire.

303. Les délégations de la région ont généralement exprimé leur solidarité concernant plusieurs gros problèmes se posant en Amérique latine et dans les Caraïbes, à savoir la traite des enfants, les migrations, l'exploitation sexuelle, la menace du VIH/sida et le problème de la violence, s'agissant en particulier des adolescents et des bandes organisées. Plusieurs délégations ont également évoqué des initiatives positives, comme la coopération Sud-Sud, présentée par la Directrice du Programme national brésilien de lutte contre le sida, et les alliances stratégiques telles que celle existant entre l'UNICEF, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains. Quelques intervenants ont salué la relation horizontale caractérisant la coopération Sud-Sud, en vertu de laquelle les pays participants, et non les donateurs ou les organisations internationales, étaient tenus pour responsables et ils ont recommandé que d'autres pays de la région s'inspirent de cette initiative. La délégation brésilienne a demandé que le prochain descriptif de programme de pays prenne expressément en compte cette initiative, car ce type de coopération triangulaire renforçait le travail multilatéral et les résultats de l'UNICEF.

304. Plusieurs délégations ont évoqué les débats en cours sur la réforme de l'ONU et l'une d'elles a demandé que les procédures soient simplifiées, notamment en réduisant les délais impartis pour la procédure d'approbation des programmes de pays. Évoquant le programme mis en œuvre dans son pays, la délégation du Belize a salué les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies pour éliminer les chevauchements et mener des travaux conjointement afin de mieux utiliser les ressources limitées mises à disposition. Presque tous les intervenants ont souligné qu'il importait de maintenir ou de renforcer la présence de l'UNICEF dans la région pour relever les défis se présentant dans le domaine du développement et pérenniser les progrès accomplis. Une délégation a déclaré que l'UNICEF devait aider les gouvernements à renforcer les capacités d'intervention des institutions nationales chargées de mettre au point, d'expliquer et d'évaluer les politiques concernant les enfants. Il fallait également renforcer la coordination entre l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les gouvernements, pour les questions touchant les enfants, et l'UNICEF devait appuyer la mise en œuvre de projets de recherche et de collecte de données, ce qui était indispensable si l'on entendait améliorer la prise de décisions dans le secteur public.

305. Il a été reconnu que l'UNICEF était un partenaire à la fois moral et technique, qui jouissait d'une grande crédibilité dans toute la région. Une délégation a souligné que les partenariats avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies étaient essentiels pour permettre aux pays de relever les défis dans le domaine du développement. Même si ces difficultés pouvaient sembler moins importantes que celles qui se posaient ailleurs, les femmes et les enfants de la région devaient toutefois eux aussi pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux, qui étaient au cœur du mandat de l'ONU. En outre, il fallait que la formule régissant le financement des organismes des Nations Unies tienne compte des niveaux de pauvreté et de violence

à l'échelon local, des taux de VIH, des facteurs nutritionnels, des problèmes liés à la gouvernance et de la qualité de l'éducation.

306. Le Président a ensuite invité les participants à formuler des observations sur les 13 projets de descriptif de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration, à savoir ceux du Belize, du Brésil, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, d'Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay et de la République dominicaine (E/ICEF/2006/P/L.43 à E/ICEF/2006/P/L.55). Une délégation a laissé entendre que le programme du Paraguay était trop général pour que des objectifs précis puissent être atteints. Le Directeur régional a précisé que, si le programme mettait l'accent sur les politiques gouvernementales plutôt que sur des activités précises, il n'en était pas moins important qu'il comporte des résultats attendus clairs et mesurables.

307. De nombreux intervenants ont félicité le secrétariat pour l'approche novatrice suivie s'agissant de la présentation régionale, mais plusieurs d'entre eux ont demandé que l'on prévoie plus de temps pour que des échanges puissent avoir lieu avec les invités, éventuellement lors d'un tour d'horizon récapitulatif à la fin.

Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

308. La Directrice régionale a présenté le projet de descriptif de programme de la République du Monténégro (E/ICEF/2006/P/L.60), ainsi qu'une recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources, sans prélèvement sur les ressources ordinaires pour la Croatie (E/ICEF/2006/P/L.59).

309. Le représentant de la **Croatie** a déclaré que le programme de pays était conforme au Plan d'action national en faveur des droits et intérêts des enfants, adopté peu auparavant. Le « modèle provisoire » appliqué par l'UNICEF en Croatie depuis 2003 avait permis de lever des fonds et d'assurer la transition vers le statut de donateur potentiel.

310. Le représentant de la **République du Monténégro** a mis en lumière l'assistance technique apportée par l'UNICEF pour la promotion des droits de l'enfant, la mise en œuvre des réformes sociales, l'adoption en avril 2004 du Plan d'action national en faveur des enfants et l'élaboration d'une nouvelle législation sur l'éducation, la santé et la protection sociale. La loi sur le médiateur était en train d'être modifiée, afin de comprendre une disposition portant création d'un poste de médiateur adjoint pour les enfants.

311. D'autres intervenants ont souligné combien il était approprié que les deux programmes soient largement consacrés au VIH/sida, aux partenariats, à la politique sociale, à la sensibilisation aux droits de l'enfant, au développement du jeune enfant et aux groupes marginalisés et particulièrement vulnérables.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

312. Le Directeur régional a présenté la recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources pour le programme concernant la sous-région du Golfe (E/ICEF/2006/P/L.61 et Corr.1) et rendu compte également de la situation des enfants au Liban, en particulier dans les régions du sud du pays touchées par le récent conflit. En coordination avec d'autres organismes de secours, l'UNICEF s'était attaché à approvisionner en eau les familles déplacées et à leur fournir des trousseaux d'hygiène. Il avait aidé le Gouvernement à mener des campagnes massives

de vaccination contre la poliomyélite et la rougeole et, en collaboration avec des organisations non gouvernementales locales et internationales, avait organisé des activités visant à traiter la détresse psychosociale des enfants. Les engins non explosés constituaient la principale menace pesant actuellement sur la vie des enfants au Sud-Liban. L'UNICEF aidait le Gouvernement à sensibiliser le grand public à ce danger.

313. Le représentant du **Liban** a remercié l'UNICEF, qui avait été l'une des premières organisations présentes sur le terrain au Sud-Liban. Il a déclaré que les dommages subis englobaient un nombre effrayant de victimes civiles et la destruction d'infrastructures, notamment de routes, de ponts, d'habitations, d'écoles, d'hôpitaux et de centrales électriques. Plus de 50 écoles avaient été détruites et 300 gravement endommagées. Plus de 150 000 personnes, dont de nombreux enfants, étaient encore déplacées. Selon les estimations, plus de 40 % des bombes-grappes n'avaient pas explosé, ce qui faisait courir de graves risques à d'innocents civils, en particulier à des enfants.

314. S'agissant du programme pour la sous-région du Golfe, plusieurs intervenants ont indiqué que l'UNICEF s'était attaché à améliorer la situation des enfants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection, et que le partenariat mis en place par le Fonds dans la région du Golfe avait profité aux enfants.

315. Après avoir déclaré que son gouvernement appuyait le programme proposé, le représentant de l'**Arabie saoudite** a demandé un éclaircissement quant au paragraphe 3 du rapport, qui évoquait les enfants amenés dans le pays pour en faire des vendeurs de rue ou les obliger à mendier. Le Directeur régional a exprimé ses regrets au sujet de cette déclaration et indiqué qu'il aurait dû être fait référence dans le rapport aux enfants qui, ayant accompagné des visiteurs durant la umra et le hadj, étaient ensuite restés illégalement dans le pays. Une autre intervenante a salué les activités menées par l'UNICEF dans les domaines de la mobilisation en faveur de l'enfance et de la protection de l'enfance dans les pays du Golfe et s'est dite préoccupée par les problèmes de plus en plus graves d'obésité et de diabète chez l'enfant, auxquels il fallait s'attaquer par le biais de programmes éducatifs faisant la promotion de modes de vie sains. Elle a également souligné l'importance de l'élaboration de programmes de protection de l'enfance ciblant les enfants étrangers et marginalisés.

316. Les programmes de pays ont été approuvés dans la décision 2006/13.

Recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

317. La recommandation (E/ICEF/2006/P/L.63) a été approuvée dans la décision 2006/14.

C. Résumés régionaux des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays

318. Le Conseil d'administration était saisi des résumés des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays concernant les régions suivantes : Afrique de l'Est et Afrique australe (E/ICEF/2006/P/L.28); Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (E/ICEF/2006/P/L.29); Amériques et Caraïbes (E/ICEF/2006/P/L.30); Asie de l'Est et Pacifique (E/ICEF/2006/P/L.31); Asie du

Sud (E/ICEF/2006/P/L.32); Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants (E/ICEF/2006/P/L.33); Moyen-Orient et Afrique du Nord (E/ICEF/2006/P/L.34). Ces résumés ont été présentés par les directeurs régionaux respectifs.

319. Faisant une synthèse des évaluations abordées dans les rapports, le Directeur du Bureau de l'évaluation a déclaré que les mesures prises pour améliorer leur qualité, la façon dont elles tenaient compte de l'égalité des sexes, l'appui à la gestion axée sur les résultats, l'attention portée aux coûts et les initiatives visant à renforcer la prise en main des programmes et des évaluations par les pays portaient leurs fruits. Ces rapports soulignaient l'importance des évaluations des programmes de pays et des évaluations en temps réel, qui portaient sur la pertinence et l'efficacité des programmes et des interventions d'urgence de l'UNICEF. Par leurs nouvelles initiatives, les pays avaient montré qu'ils prenaient mieux en main le système des évaluations. Ces rapports mettaient également mis en relief le lien entre les programmes de l'UNICEF, les objectifs du Millénaire pour le développement et le plan stratégique à moyen terme.

320. Un orateur s'est félicité de la transparence des rapports pour ce qui était des atouts de l'UNICEF et des défis qu'il devait relever pour mener à bien ses programmes de pays. L'objectif des activités d'évaluation n'était pas seulement d'assurer le suivi des programmes de l'UNICEF mais également de déterminer leur impact dans le cadre du développement national général, et pas uniquement de celui des projets. Il convenait de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités des homologues nationaux et du personnel de l'UNICEF participant aux travaux d'évaluation.

321. Une délégation a noté qu'il serait bon que les rapports indiquent comment les enseignements tirés des examens et des évaluations étaient communiqués, comment il serait donné suite aux résultats des évaluations, qui en avait la responsabilité et quels seraient les moyens employés. On ne savait pas par exemple à qui bénéficiait l'étude sur la violence à l'égard des femmes en Angola. Il était souvent reproché rapports de ne pas fournir une analyse suffisante de la situation politique. Or, pour que le Conseil puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause, il était essentiel d'y inclure des informations concernant les capacités et ressources locales, leur influence sur les interventions, le niveau de prise en main, la viabilité, sans oublier les interactions sur le plan politique.

322. Un orateur a fait observer que les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement ne faisaient pas vraiment ressortir les résultats qui pouvaient être directement attribuables à l'UNICEF et qu'il fallait donc y inclure des informations relatives à la contribution du Fonds. Un autre orateur s'est enquis des critères de sélection utilisés pour choisir les évaluations qui devaient figurer dans les rapports et a suggéré qu'à l'avenir, on publie une liste de ces évaluations et de leurs objectifs en annexe.

323. S'agissant du rapport sur l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, un orateur s'est dit satisfait de l'évaluation complète de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par le niveau d'éducation dans la région dans le cadre des approches sectorielles, à la lecture notamment du paragraphe 89 du rapport, qui ne mentionnait aucunement le développement du jeune enfant, domaine dans lequel l'UNICEF pourrait coordonner ces approches.

324. Pour ce qui était du rapport concernant l'Asie de l'Est et le Pacifique, la délégation chinoise a mis en avant la coopération de son pays avec l'UNICEF dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des zones rurales et passé en revue les activités menées par le Gouvernement pour aider les provinces, notamment celles de l'Ouest, à remédier en partie au problème de la pénurie d'eau potable et à maintenir un approvisionnement en eau potable. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a accordé une large place aux difficultés rencontrées pour protéger les droits de l'enfant, fournir de l'eau potable et des services d'assainissement, éviter l'abandon scolaire et lutter contre le VIH/sida. Il ressortait du rapport que le pays aurait beaucoup de mal à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et comptait donc sur l'aide de l'UNICEF et sur celle d'autres partenaires du développement pour résoudre les problèmes susmentionnés.

325. S'agissant du rapport pour l'Asie du Sud, le représentant de l'Inde s'est félicité du professionnalisme avec lequel l'examen à mi-parcours du programme de son pays avait été réalisé, et notamment des amples consultations menées avec tous les partenaires. L'examen avait facilité l'élaboration par le Gouvernement du onzième plan quinquennal de développement et la mise au point d'un système de protection intégré de l'enfant devant faire partie de ce plan. La représentante du Pakistan a noté que le rapport sur l'évaluation en temps réel de l'approche groupée adoptée lors du récent tremblement de terre indiquait que les groupes qui avaient choisi de collaborer avec des organismes partenaires, de mettre l'accent sur les aspects techniques et de s'appuyer sur des pratiques institutionnelles éprouvées avaient obtenu de meilleurs résultats que les autres. Elle a encouragé l'UNICEF à exécuter son programme de coopération en étroite collaboration avec le Gouvernement et conformément aux stratégies et plans nationaux.

326. Le représentant de la Colombie a relevé au paragraphe 39 du rapport sur les Amériques et les Caraïbes que l'emploi des termes « mauvaise gouvernance » prêtait à confusion dans le résumé de l'examen à mi-parcours du programme de la Colombie. Le Directeur régional a présenté ses excuses au sujet de cette erreur et expliqué que dans le document original, la « mauvaise gouvernance » avait été évoquée comme étant un obstacle aux progrès dans certaines municipalités. Malheureusement, la dernière partie de la phrase avait été mal résumée, ce qui lui avait donné une connotation différente. L'UNICEF a confirmé que la correction apportée reflétait le sens premier que les auteurs de l'examen à mi-parcours avaient voulu donner à la phrase. Une autre délégation a indiqué que l'examen à mi-parcours concernant la Bolivie aurait dû fournir une explication plus détaillée du rôle joué par l'UNICEF dans la promotion de la législation et recommandé que le Fonds participe plus activement à l'harmonisation et à l'alignement des textes dans le domaine de l'éducation dans ce pays. Il serait également bon d'inclure dans les futurs examens à mi-parcours une analyse de l'action menée par l'UNICEF dans ce domaine et des résultats obtenus.

327. Abordant le rapport sur l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants, un orateur a noté que les enfants de cette région et ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes rencontraient des problèmes analogues. Les données pertinentes devraient être prises en compte pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, l'élaboration des stratégies et projets destinés aux enfants et la mise au point de nouveaux programmes comportant des priorités bien définies, établies d'un commun accord par les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements concernés. D'autres orateurs ont indiqué que les

évaluations avaient facilité la mise au point des politiques et des programmes nationaux et contribué à l'identification d'exemples à retenir des meilleures pratiques.

D. Questions financières

Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2006-2009

328. Le rapport (E/ICEF/2006/AB/L.6) a été présenté par le Contrôleur. Les délégations ont constaté avec satisfaction que la présentation des prévisions financières avait été rationalisée, salué le caractère instructif et exhaustif du document et exprimé leur appui au cadre souple retenu pour les prévisions de recettes et de dépenses. Elles ont également pris acte du fait que les prévisions de recettes et de dépenses avaient augmenté, s'agissant notamment de l'appui aux programmes. Une délégation a souligné l'importance que revêtaient les ressources ordinaires pour la réalisation des objectifs du plan stratégique à moyen terme (PSMT) et encouragé l'UNICEF, ainsi que ses donateurs, à s'efforcer d'atteindre leurs objectifs au niveau des ressources ordinaires. D'autres délégations ont demandé des informations sur le montant des prévisions de dépenses à imputer sur le budget d'appui pour l'exercice biennal devant prendre fin le 31 décembre 2007 et sur le solde disponible de l'ensemble des ressources qui se chiffrait à 1,9 milliard de dollars au 31 décembre 2005.

329. Le Contrôleur a indiqué que les ressources ordinaires constituaient la clef de voûte du plan de financement de l'UNICEF et donné des précisions sur la prise en compte, dans les estimations financières, des dépenses communes de sécurité (26,2 millions de dollars) dans le montant net des dépenses à imputer sur le budget d'appui (583 millions de dollars) pour l'exercice biennal prenant fin le 31 décembre 2007 (voir aussi E/ICEF/2006/AB/L.1). Sur le solde disponible de l'ensemble des ressources (1,9 milliard de dollars), il a rappelé que 1,4 milliard de dollars étaient alloués à des activités financées par d'autres ressources affectées à des programmes ou projets particuliers, conformément à des accords avec les donateurs, et qu'un montant supplémentaire de 0,1 milliard de dollars était affecté aux réserves provisionnées, au titre notamment de l'assurance-maladie après la cessation de service. Le montant restant, soit 0,4 milliard de dollars, était associé aux ressources ordinaires et représentait environ 40 % des besoins en ressources ordinaires pour 2007. Les prévisions financières montraient comment ces fonds seraient gérés au cours de la période 2006-2009.

330. Le Conseil d'administration a approuvé les prévisions financières dans sa décision 2006/15.

Proposition visant à renforcer les capacités de l'UNICEF en matière d'interventions d'urgence

331. Le rapport (E/ICEF/2006/P/L.62) a été présenté par le Directeur du Bureau des programmes d'urgence.

332. Dans l'ensemble, les délégations se sont déclarées favorables à la proposition tendant à relever le plafond du Fonds de programmation pour les secours d'urgence (FPSU) en le portant de 25 millions de dollars à 75 millions de dollars. Certains

orateurs ont indiqué qu'ils espéraient que cette hausse permettrait à l'UNICEF d'apporter une aide d'urgence plus rapidement et plus efficacement. Plusieurs délégations, soulignant l'importance de la coordination sur le terrain, ont prié l'UNICEF de participer pleinement à des initiatives telles que l'approche groupée et la procédure d'appel global. Certaines ont voulu savoir comment le FPSU pourrait aider l'UNICEF à assumer ses responsabilités au titre de l'approche groupée et demandé des informations sur l'expérience acquise dans ce domaine. Le Directeur, dans sa réponse, a souligné l'importance de la coordination sur le terrain, indiquant que beaucoup de progrès avaient été réalisés au cours des deux dernières années, et cité à titre d'exemple l'aide apportée récemment au Liban et au territoire palestinien occupé.

333. Répondant à une question, le Directeur a expliqué que le FPSU dépendait des ressources ordinaires et que ses fonds étaient affectés en fonction d'une série de critères – approuvés antérieurement par le Conseil d'administration – tels que le besoin pressant de ressources et l'ampleur de l'urgence. Alors que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires avait servi essentiellement à faire face aux situations d'urgence de grande ampleur, les fonds du FPSU avaient également été affectés à celles de moindre ampleur, qui nécessitaient un financement immédiat. Ce fonds a ainsi servi à appuyer les initiatives de communication locales visant à prévenir la pandémie de grippe aviaire en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants. Dès les premiers jours de la crise au Liban, des fonds du FPSU avaient été débloqués pour soutenir les interventions humanitaires d'urgence ainsi que les activités du Bureau du Coordonnateur humanitaire.

334. Donnant des précisions sur certaines activités de l'UNICEF qui ne relevaient pas actuellement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en ce qu'elles ne sauvaient pas de vies, le Directeur a cité celles qui portaient notamment sur l'évaluation des besoins, l'éducation (initiatives de retour à l'école) et la protection de l'enfance. Le Fonds devait permettre de répondre aux différents besoins des organismes des Nations Unies en matière d'aide humanitaire.

335. Interrogé sur l'approche groupée, le Directeur a répondu que la note d'orientation du Comité permanent interorganisations à ce sujet, à laquelle l'UNICEF avait contribué, avait permis de bien mieux comprendre son application sur le terrain. Cette formule, adoptée dans un certain nombre de pays, y compris la Côte d'Ivoire, l'Indonésie, le Libéria, l'Ouganda et le Pakistan, commençait à faire ses preuves. Elle devrait avoir pour objectif d'améliorer non seulement la coordination mais aussi la qualité des interventions d'urgence. L'amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire sur le terrain serait la preuve de son succès. Pour illustrer le fait qu'il fallait accroître l'appui apporté à l'UNICEF pour lui permettre de jouer un rôle de premier plan dans l'application d'une approche groupée, il a cité l'exemple du Liban où le Fonds pour les programmes d'urgence avait permis à l'UNICEF d'assumer ses responsabilités en la matière dans les domaines de la transmission des données, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

336. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition dans sa décision 2006/16.

Budget d'appui supplémentaire visant à renforcer les capacités de l'UNICEF en matière de préparation préalable et de poursuite des activités en cas de crise, notamment en cas de pandémie de grippe

337. La proposition (E/ICEF/2006/AB/L.9 et Corr.1) a été présentée par le Directeur général adjoint, Toshiyuki Niwa. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.10) pouvait être consulté par les délégations.

338. Certaines délégations ont souligné l'importance des observations du Comité consultatif concernant l'adoption d'une approche coordonnée et globale s'agissant des préparatifs en prévision des crises et demandé à l'UNICEF de suivre ses recommandations. D'autres délégations se sont déclarées en principe favorables à la proposition de l'UNICEF tendant à élaborer des plans de poursuite des activités, mais ont demandé pourquoi ces plans n'existaient pas déjà. Des délégations ont également demandé des éclaircissements sur la coordination entre l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies concernant la préparation aux situations de crise et l'adoption de mesures de précaution visant à assurer la continuité des activités et accueilli favorablement l'idée de partager les locaux du second centre de données de l'UNICEF avec une autre entité des Nations Unies. Un orateur a félicité l'UNICEF d'avoir mis sur pied des programmes permettant de faire face à la grave menace que représentaient les gripes aviaires et humaines et souligné combien il était important de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé pour assurer, grâce à une bonne communication, une prévention efficace.

339. Le Directeur général adjoint a répondu que l'UNICEF avait été la première entité des Nations Unies à avoir donné suite à la directive du Secrétaire général concernant l'élaboration d'un plan de préparation à une pandémie grippale. Selon ce plan, il convenait de pouvoir compter davantage sur les données afin de réduire autant que faire se pouvait le nombre de personnes travaillant sur des lieux à risque. Il fallait mettre sur pied un corps de spécialistes pour combler les lacunes informatiques de l'UNICEF concernant les moyens de secours et la préparation aux crises. La Coordinatrice de la préparation à une pandémie de grippe à New York et Sous-Secrétaire générale a souligné que l'UNICEF avait joué un rôle important dans les préparatifs de l'ONU à New York, notamment dans la coordination de tous les éléments du système des Nations Unies. Avant qu'une pandémie ou une autre crise n'empêche l'UNICEF de poursuivre ses activités, elle a indiqué que le Fonds devait se doter sans tarder des ressources suffisantes pour se préparer aux crises en prévoyant des moyens informatiques de secours et mettant sur pied un corps de spécialistes chargés de la question.

340. Voir la décision 2006/17 pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.

E. Division du secteur privé : rapport et états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2005

341. À l'issue de la présentation faite par la Directrice générale, qui a recommandé au Conseil que la Division du secteur privé soit dirigée provisoirement par le Directeur régional pour l'Europe, dans l'attente du résultat de l'examen en cours des activités, le Directeur par intérim de la Division du secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2006/AB/L.7).

342. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a félicité l'UNICEF ainsi que les comités nationaux des résultats exceptionnels qu'ils avaient obtenus en 2005 et pris note de l'excellente relation de travail entre les comités et la direction de la Division. Le Groupe attendait avec beaucoup d'intérêt la nomination d'un directeur permanent.

343. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

F. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2005

344. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2005 (E/ICEF/2006/AB/L.8), qui a été présenté par le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes. M. Toshiyuki Niwa, Directeur général adjoint, a fait une déclaration en réponse à ce rapport.

345. Plusieurs délégations se sont félicitées du caractère franc, instructif et complet du rapport. Le travail accompli par le Bureau de la vérification interne des comptes et ses effets positifs sur la gestion de l'UNICEF ont été unanimement appréciés. Un orateur a relevé que la portée de l'audit interne avait été élargie. Deux délégations ont proposé que le rapport inclue les conclusions des audits sur les résultats d'ensemble du Fonds et comporte une explication sur leurs répercussions. Une autre délégation s'est demandé si les rapports d'audit interne des bureaux extérieurs pouvaient être transmis aux pays hôtes.

346. Une délégation a souligné que le rapport Volcker (*Manipulation of the Oil-for-Food Programme by the Iraqi Regime* – Manipulations du programme « Pétrole contre nourriture » de l'ONU par le Gouvernement iraquien), établi par la Commission d'enquête indépendante présidée par Paul A. Volcker en 2005, avait bien fait comprendre qu'il était nécessaire que les entités des Nations Unies fassent preuve de vigilance s'agissant des contrôles internes. Sans déroger au principe de l'audit unique, les bureaux de vérification interne desdites entités devraient être plus souples au sujet des accords de financement à donateurs multiples. Il fallait en outre se mettre d'accord à l'avance sur les dispositions relatives à l'audit des « fonds d'affectation spéciale multidonateurs ».

347. Nombre de délégations se sont félicitées des travaux menés par le groupe des services de contrôle interinstitutions, présidé par l'UNICEF, et ont invité le Fonds à faire avancer le débat sur la vérification interne des comptes. Elles ont pris acte avec satisfaction des efforts déployés par l'UNICEF pour adopter une approche globale de la gestion des risques. Le Directeur a fait savoir que cette approche ne s'appliquait pas uniquement aux contrôles internes et qu'elle serait adoptée parallèlement à l'étude de la structure administrative du Fonds.

348. Les délégations ont pris note de la nouvelle politique unifiée de prévention, de déclaration des cas de fraude et d'enquête en la matière, qui, selon le Directeur, faisait l'objet d'un examen final avant son adoption. Un orateur a voulu savoir s'il existait une stratégie de communication susceptible de faire largement connaître cette politique et de la faire appliquer.

349. Malgré les récents progrès en matière d'orientation, plusieurs délégations ont constaté avec inquiétude que l'élaboration des plans annuels de travail continuait de présenter des lacunes. Elles ont toutes déploré les piètres résultats des bureaux

extérieurs en matière de contrôle financier et le manque d'attention que les directeurs des bureaux de pays accordaient à ce contrôle. Un orateur a demandé ce qu'il était possible de faire pour renforcer le dispositif de responsabilisation à l'UNICEF et pourquoi il n'avait pas encore été donné suite aux recommandations du rapport d'audit de 2004. Nombre de délégations ont recommandé que le Fonds s'emploie davantage à remédier aux carences soulignées dans le rapport et ont demandé quelle suite la direction entendait donner.

350. Le Directeur général adjoint a confirmé que la direction de l'UNICEF connaissait l'importance de l'audit interne et du rôle que jouaient le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection. Il a indiqué que les normes appliquées par le Bureau de la vérification interne des comptes étaient très strictes. L'équipe de gestion s'employait à remédier aux lacunes identifiées et la haute direction s'assurait qu'il était donné suite rapidement aux recommandations figurant dans les rapports d'audit. Il était indispensable, en particulier, de réaliser une étude de la structure administrative afin de préciser quelles étaient les responsabilités respectives des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des divisions du siège. Dans le même ordre d'idée, l'examen en cours des processus commerciaux du Fonds devait permettre d'en rationaliser certains aspects jugés problématiques. La budgétisation axée sur les résultats était également en cours d'adoption. L'UNICEF redoublait d'efforts pour former et perfectionner son personnel et promouvoir une culture placée sous le signe de la responsabilité. Les conseils et les supports de formation étaient régulièrement actualisés et les systèmes informatiques améliorés en permanence. En outre, à leur dernière réunion, les responsables des opérations régionales s'étaient entretenus de la façon de renforcer l'appui apporté aux bureaux de pays et, depuis 2005, les directeurs régionaux participaient systématiquement à tous les comptes rendus concernant les audits des bureaux de pays.

351. Voir la décision 2006/18 pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.

G. Rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays

352. Le Directeur adjoint de la Division des politiques et de la planification a présenté le rapport (DP-FPA/2006/CRP.1-E/ICEF/2006/CRP.17), qui avait été élaboré conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) conformément à la requête soumise par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2006. Ce dernier a ensuite adopté la décision 2006/19.

H. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants : rapport oral

353. Dans son troisième rapport oral sur l'Initiative (2006), le Directeur de la Division des programmes a rendu compte des diverses mesures prises depuis juin 2006 par l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires. Ce rapport portait en bref sur les buts définis pour soutenir la cible 2 de

l'Objectif 1 du Millénaire pour le développement; les enseignements tirés et les facteurs de réussite au Brésil, en Inde, en République-Unie de Tanzanie et en Thaïlande; la participation de l'UNICEF et de 32 pays; et des activités futures telles qu'élaboration du Plan d'action mondial, notamment à l'occasion d'une réunion du Comité consultatif chargé de l'Initiative tenue en septembre 2006. Le PAM et l'UNICEF feraient connaître le Plan à leurs Conseils d'administration lors de leurs prochaines sessions. Les autres mesures consistaient à améliorer la stratégie de communication en faveur de la sensibilisation; à consulter les divers partenaires au sujet du Plan, notamment les organisations non gouvernementales; et à examiner avec les gouvernements l'alignement sur les stratégies et plans nationaux.

354. Plusieurs délégations ont demandé au secrétariat de faire circuler le projet de Plan d'action mondial d'ici à la mi-octobre et de prévoir une réunion d'information à ce sujet. Certaines ont demandé un complément d'information sur la division du travail entre les organisations participantes, y compris la Banque mondiale, s'agissant notamment du financement; les responsabilités; la relation existant avec d'autres initiatives liées à la nutrition, notamment le Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile et le Comité permanent de la nutrition; et le rôle exact de l'UNICEF. D'autres délégations ont soulevé la question des coûts supplémentaires pour l'UNICEF et se sont interrogées sur la façon dont les fonds seraient distribués à l'échelle nationale ou intégrés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'une d'entre elles a fait savoir qu'elle s'opposerait à la création d'un fonds global si la proposition en était faite. De nouvelles recommandations ont été formulées qui mettaient en avant une démarche axée sur les droits fondamentaux; la santé maternelle, néonatale et infantile; le rapport au VIH/sida, les politiques fondées sur l'expérience, la participation de la société civile; et l'accès aux services dans des conditions d'égalité.

355. Le Directeur a répondu qu'un grand nombre de ces questions, telles que la division du travail et la répartition des responsabilités, seraient soulevées à la réunion du Comité consultatif. Celle du financement serait abordée avec la Banque mondiale. Le projet de Plan d'action mondial serait mis à la disposition des délégations d'ici à la mi-octobre et un exposé général était prévu avant la réunion du Conseil d'administration du PAM en novembre. Le Directeur a évoqué brièvement les liens existant avec plusieurs initiatives, dont la stratégie de repositionnement de l'alimentation dans le développement, lancée récemment par la Banque mondiale. L'UNICEF était favorable à une démarche fondée sur le respect des droits, surtout pour ce qui était de l'accès aux services et à l'information dans des conditions d'égalité.

I. Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2006 présentant un intérêt particulier pour l'UNICEF : rapport oral

356. Dans son rapport, le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a accordé une large place aux activités de l'UNICEF menées avant et pendant la session de fond du Conseil économique et social. Il a également mentionné un certain nombre de résolutions adoptées par le Conseil auxquelles l'UNICEF devait donner suite, notamment la résolution E/2006/L.28 sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de

l'Assemblée générale, relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il a ajouté qu'un rapport officiel serait présenté lors de la première session ordinaire de 2007 du Conseil.

J. Suivi des réunions du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA : rapport oral

357. Le Chef de la Section de la lutte contre le VIH/sida a rendu compte de la suite donnée aux recommandations faites lors des 17^e et 18^e réunions du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA. Un rapport élaboré par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (DP-FPA/2006/1-E/ICEF/2006/20) a servi de document de fond. Le Chef de la section a également communiqué les informations les plus récentes sur la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida ».

358. Les délégations se sont félicitées du document de fond rédigé en commun et ont fait l'éloge du renforcement de la coordination et de la collaboration entre le secrétariat d'ONUSIDA et les organismes coparrainants ainsi que des efforts déployés pour élaborer un plan d'action commun visant à mettre en œuvre la déclaration politique de 2006. Certaines ont souligné qu'il fallait faire état des difficultés rencontrées, citer des exemples concrets de l'action menée conjointement et de la participation de la société civile et donner de façon plus régulière un aperçu des interventions et de leurs résultats. Plusieurs délégations ont jugé important de mettre en place une équipe mondiale d'appui à la recherche et à la mise en œuvre de solutions.

K. Programme de travail du Conseil d'administration pour 2007

359. Le projet de programme de travail (E/ICEF/2006/19) a été présenté par le Secrétaire du Conseil d'administration avant d'être adopté en tant que décision 2006/20.

L. Rapports sur les missions effectuées sur le terrain par des membres du Conseil d'administration

360. Le rapport sur la mission effectuée par des membres du Conseil d'administration en Inde a été présenté par l'Ambassadeur Iftekhar A. Chowdhury (Bangladesh) qui a fait observer que la mission, qui avait principalement eu pour cadre le district de Lalitpur dans l'Uttar Pradesh, avait eu pour but de familiariser les participants avec les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration du programme visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que l'Inde soit la démocratie fondée sur une économie de marché la plus importante du monde et celle connaissant le taux de croissance le plus rapide et que certaines de ses initiatives en matière de développement aient remporté un succès largement reconnu, elle avait du mal à fournir des services de qualité et à résoudre le problème de l'exclusion sociale. L'Inde faisait partie des pays qui prenaient en charge leur propre développement et l'UNICEF s'était essentiellement contenté d'offrir idées et conseils. Il a notamment été recommandé

que l'UNICEF opte pour un éventail approprié d'interventions, en amont comme en aval, recense les pratiques optimales et les fasse connaître.

361. Le représentant de l'Inde a fait savoir qu'en dépit de résultats très positifs, son pays n'était toujours pas satisfait du rythme des progrès accomplis en faveur des enfants. Le onzième plan quinquennal, qui serait bientôt mis en œuvre, accorderait une place plus large aux enfants, en prévoyant notamment un programme visant à les protéger, et prendrait en considération la question de l'exclusion des minorités et autres groupes.

362. M. William O. Brisben (États-Unis) a présenté le rapport de la mission effectuée par des membres du Conseil d'administration au Tchad (E/ICEF/2006/CRP.14), après la projection d'un court vidéo sur un camp de réfugiés situé dans la partie orientale du Tchad dans lequel les participants s'étaient rendus. Il a dit que le personnel de l'UNICEF travaillait dans des conditions extrêmement difficiles sans bénéficier de la protection voulue.

363. La Rapporteuse, M^{me} Unni Rambøll (Norvège), a indiqué que la mission, dont elle a relaté les principaux aspects, avait fourni l'occasion d'observer la façon remarquable dont l'UNICEF opérait lors d'une crise humanitaire. En prenant connaissance des programmes et en visitant des camps de réfugiés dans la capitale et la ville d'Abéché, les participants avaient pu constater que le pays se trouvait dans une situation d'extrême pauvreté et qu'il avait du mal à assurer des services sociaux. L'UNICEF et ses partenaires avaient réalisé des progrès considérables dans des domaines comme ceux de la santé et de la survie de l'enfant, mais pourraient obtenir des résultats encore meilleurs en coopérant et en mettant sur pied des programmes communs avec d'autres organismes de l'ONU. Il fallait en outre que le Gouvernement redouble d'efforts pour lutter contre la pauvreté, renforcer les institutions sociales et éradiquer la poliomyélite. La situation instable au Tchad et dans les pays voisins, le manque de fonds et l'insuffisance de ressources humaines appropriées constituaient des obstacles majeurs pour faire face à la crise.

364. M. Brisben a fait plusieurs observations finales, tout à fait personnelles, sur la situation des 220 000 personnes qui avaient fui la violence au Darfour (Soudan) pour se réfugier au Tchad, ainsi que sur la résolution que le Conseil de sécurité venait d'adopter sur la question. Le Représentant du Soudan et d'autres délégations ont noté que ce type de débat politique n'avait pas sa place au Conseil d'administration de l'UNICEF. Le Président a demandé à tous les participants de rester concentrés sur la question prioritaire, à savoir le sort et la détresse des enfants qui avaient besoin d'aide, indépendamment des frontières nationales.

365. Une délégation dont le représentant avait participé à la mission au Tchad a déclaré que les missions sur le terrain étaient fort utiles aux travaux du Conseil. Espérant que le pays, maintenant que du pétrole y avait été découvert, prendrait en main une partie des activités, elle a recommandé qu'il établisse un budget à cet effet. Il fallait également continuer de faire porter les efforts sur l'exclusion économique et sociale, la prévention du VIH/sida et les inégalités et d'éviter tout recul dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la consolidation de la paix.

366. Une autre délégation, dont le représentant avait également participé à la mission, a trouvé l'aspect humanitaire de cette mission particulièrement intéressant et demandé que l'on prévienne d'autres missions de ce type à l'avenir. Les activités humanitaires étaient fondées sur la neutralité et le respect des lois et ne devaient pas

être politisées. Le représentant a expliqué qu'il s'agissait là d'une opinion personnelle et non celle d'un pays quelconque.

367. M. Aung Lynn (Myanmar) a présenté le rapport sur la mission commune effectuée en Indonésie par les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (DP-FPA/2006/CRP.2-E/ICEF/2006/CRP.16), axé sur les activités de l'UNICEF. Au cours de la visite dans la province de Nanggroe Aceh Darussalam, les participants avaient relevé que l'action menée par l'UNICEF et ses partenaires avait constitué un exemple parfait d'intervention rapide en cas de catastrophe et qu'on pouvait en tirer de précieux enseignements dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence.

368. Une délégation, dont le représentant avait participé à la mission, a noté les progrès réalisés au niveau de la cohérence et de la coopération entre les fonds et les programmes. Elle a néanmoins recommandé l'adoption des mesures supplémentaires ci-après : harmonisation des divers systèmes administratifs et financiers et plus grande délégation des pouvoirs aux bureaux extérieurs. Il était en effet essentiel que le système soit cohérent. Deux autres délégations qui avaient participé à cette mission ont indiqué que cette expérience avait été très utile car elles avaient pu voir comment les fonds et programmes des Nations Unies travaillaient sur le terrain après une catastrophe et de quelle façon ils pouvaient renforcer leur coopération pour atteindre les objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

369. Le Conseil d'administration a pris note des rapports.

M. Questions diverses

Mise à jour concernant la Conférence sur les enfants dans les conflits armés

370. La Directrice générale adjointe, M^{me} Rima Salah, a évoqué les activités les plus récentes et celles qui étaient prévues pour éviter la participation « inadmissible » des enfants dans les conflits armés et faciliter la réinsertion sociale de ceux qui avaient été utilisés par les groupes armés, et notamment des filles. Ces activités visaient la révision des Principes du Cap concernant la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées et la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique (1977) et 80 experts devaient se réunir à New York en octobre 2006 pour réfléchir à de nouveaux principes. L'UNICEF et le Ministère français des affaires étrangères devaient ensuite tenir une Conférence ministérielle sur les enfants dans les conflits armés, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006 à Paris, pour appeler l'attention de l'opinion sur cette cause.

Mise à jour concernant la réforme des Nations Unies

371. Le Directeur général adjoint Toshiyuki Niwa a indiqué que le rapport annuel au Conseil économique et social et les autres documents qui seraient présentés en 2007 donneraient une idée plus complète de la façon dont l'UNICEF participait à la réforme des Nations Unies. On attendait avec impatience le rapport du groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, auquel l'UNICEF avait contribué en établissant un rapport intitulé « Réforme des Nations Unies : sa signification pour les enfants ». L'étude de la structure administrative du

Fonds aurait des effets positifs sur la participation de l'UNICEF à la réforme des Nations Unies. L'UNICEF s'attachait avec ses partenaires à donner suite à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, par l'intermédiaire du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, présidé en 2006 par l'UNICEF, et du Comité de haut niveau sur la gestion qui avait axé ses efforts en 2006 sur les politiques de gestion financière. Le Fonds et ses partenaires s'employaient activement à établir un ensemble de règles et de procédures financières communes. Les autres initiatives portaient sur le partage de locaux et de services et la mise en place de bureaux communs; l'audit des activités conjointes; l'informatique et la communication; les ressources humaines; la prise en compte de l'égalité des sexes; et l'élaboration d'un cadre de responsabilisation des coordonnateurs résidents et d'évaluation de leur comportement professionnel. Le Comité exécutif s'intéressait à quatre questions : l'intégration des programmes des Nations Unies dans les priorités et les plans nationaux; le nouvel environnement en matière d'aide; l'amélioration des programmes de pays; et le renforcement des capacités nationales permettant d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et ceux du Millénaire pour le développement. Des efforts d'harmonisation avaient en outre été menés concernant la délimitation des frontières et l'emplacement des centres régionaux; les bureaux communs; la déontologie et les déclarations de situation financière; le médiateur commun au PNUD, au FNUAP et à l'UNICEF; et le recouvrement des coûts.

Déclaration à l'appui des résultats du Plan stratégique à moyen terme

372. Une délégation, prenant la parole au nom de deux autres délégations, a indiqué que les trois pays avaient mis au point une démarche institutionnelle commune pour collaborer avec l'UNICEF. Ils ont apprécié l'attention que l'UNICEF accordait aux approches coordonnées et cohérentes en matière de partenariats et le souci qu'il avait de faire participer ses partenaires à la planification, à la conception, à l'exécution et au suivi des programmes et à l'établissement des rapports y afférents. Ils se sont réjouis que la Directrice générale s'attache en priorité à obtenir des résultats pour les enfants et les femmes et encouragé l'UNICEF à s'engager résolument à renforcer et améliorer ses approches axées sur les résultats en matière de programmes. Les trois pays étaient déterminés à collaborer avec l'UNICEF pour obtenir les résultats prévus dans le plan stratégique à moyen terme, notamment par la mise au point de stratégies intersectorielles.

N. Déclarations finales

373. La Directrice générale a indiqué que les activités du Conseil auraient des effets positifs sur les travaux de l'UNICEF, notamment la décision de relever le plafond du Fonds de programmation pour les secours d'urgence (FPSU), de renforcer les capacités de l'UNICEF dans les situations d'urgence et de procéder à l'examen et à l'adoption de 28 recommandations de programmes de pays, signe d'une « forte adhésion » à l'action de l'UNICEF. En procédant à une étude de la façon dont ses rouages fonctionnaient, l'UNICEF s'engageait à appliquer les meilleures pratiques sur le plan des transactions commerciales, des opérations et des ressources humaines, et à promouvoir une culture d'amélioration permanente. À l'occasion de son soixantième anniversaire, l'UNICEF reconnaissait combien il était très important d'établir des partenariats si l'on voulait atteindre les objectifs du

Millénaire pour le développement. La récente annonce de partenariat avec le *Futbol Club Barcelona* et sa fondation avait appelé l'attention sur les alliances de ce type et l'importance du rôle que jouait le sport dans l'épanouissement et le bien-être des enfants. L'UNICEF conserverait d'opter pour une démarche axée sur les résultats ainsi qu'une conception intégrée et décentralisée de ses activités, sans perdre de vue les objectifs du Millénaire pour le développement.

374. Le Président, soulignant le caractère « intense » de cette séance, a remercié les délégations d'avoir réfléchi à la façon dont on pourrait résoudre des questions qui ne faisaient pas obligatoirement l'unanimité. Il a recommandé la poursuite d'une concertation constructive, reposant sur des principes et fondée sur la confiance.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2006

2006/1 Programmes multinationaux

Projet de résolution 1

Projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2006-2007 un budget-programme d'un montant de 25 190 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence). Ce montant sera réparti comme suit :

*En milliers de
dollars É.-U.*

Siège	
Division des ressources humaines	–
Division de la communication	4 760
Division des politiques et de la planification	2 970
Bureau des programmes d'urgence	1 050
Bureau de l'évaluation	890
Bureau régional pour l'Europe – Genève	600
Bureau régional pour l'Europe – Bruxelles	100
Bureau du Directeur exécutif	600
Bureau des partenariats publics	600
Division des programmes	5 070
Division des approvisionnements	800
Total partiel	17 440
Bureaux régionaux	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	950
Asie du Sud	950
Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants et États baltes	950
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950
Total partiel	7 750
Total	25 190

b) D'approuver un montant de 25 millions de dollars au titre du budget du Fonds pour les programmes d'urgence pour l'exercice biennal 2006-2007;

c) D'autoriser le Directeur exécutif à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts au titre de chacun des fonds. Le Directeur exécutif pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, le virement de crédits entre les fonds, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.

Projet de résolution 2

Prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour la période 2006-2007

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver un plafond de 302,2 millions de dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2006-2007, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières. Ce montant sera réparti comme suit :

	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
Siège	80 200
Bureaux régionaux	82 000
Programmes multinationaux	140 000
Total	302 200

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 2006-2007, un montant total de 302,2 millions de dollars à financer au moyen des autres ressources. Si nécessaire, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçus à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

*Première session ordinaire
17 janvier 2006*

2006/2

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2006-2007, contenu dans le document E/ICEF/2006/AB/L.1 et Corr.1,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 746 794 000 dollars aux fins indiquées dans le tableau ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 190 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits

ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 556 794 000 dollars;

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes :	
Bureaux de pays et bureaux régionaux	390 257,4
Siège	114 364,6
Total partiel	504 622,0
Gestion et administration de l'organisation	242 172,0
Montant brut total des crédits ouverts	746 794,0
À déduire : montant estimatif des recettes	(190 000,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	556 794,0

2. *Autorise* la Directrice exécutive à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

3. *Décide* de faire apparaître la participation aux dépenses centrales de sécurité prescrite par l'ONU au titre d'une ligne de crédit distincte dans le plan de ressources de l'UNICEF tel que décrit au chapitre III du document E/ICEF/2006/AB/L.1, et approuve le montant de 26 204 000 dollars provenant des ressources ordinaires de l'UNICEF aux fins de couvrir ces dépenses;

4. *Décide* de créer un fonds pour la cessation de service afin de couvrir les obligations relatives à la cessation de service et au licenciement comme décrit au chapitre IV du document E/ICEF/2006/AB/L.1, approuve l'allocation de 10 millions de dollars provenant des ressources ordinaires de l'UNICEF pour constituer un fonds initial à cette fin et demande à l'UNICEF de veiller à ce que cette initiative aille dans le sens des efforts d'harmonisation des fonds et programmes des Nations Unies;

5. *Prend note* de la décision 2004/7 (E/ICEF/2004/7/Rev.1 et E/ICEF/2004/AB/L.2) relative à la date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF et de la décision 2005/16 (E/ICEF/2005/Rev.1 et E/ICEF/2005/AB/L.3) relative à l'approbation d'une allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006;

6. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois pour janvier 2008, d'un montant de 31,6 millions de dollars, qui sera intégrée dans le projet de budget d'appui biennal pour 2008-2009;

7. *Prie* l'UNICEF, à la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2006, d'inclure dans le rapport sur les procédures harmonisées d'approbation des programmes de pays, qui doit être établi conjointement avec le PNUD et le FNUAP, une évaluation des incidences possibles de la date d'approbation du budget d'appui biennal par le Conseil d'administration;

8. *Se félicite* de l'amélioration continue de la gestion axée sur les résultats et exhorte la Directrice exécutive à accorder un rang de priorité élevé à la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats pour le prochain exercice biennal 2008-2009;

9. *Prie* la Directrice exécutive de veiller à ce que tous les pays du programme de l'UNICEF bénéficient, dans la limite des ressources disponibles, d'un appui suffisant pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le Plan stratégique à moyen terme et des objectifs du Millénaire pour le développement.

*Première session ordinaire
19 janvier 2006*

2006/3

Stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme dans les domaines de la santé et de la nutrition

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que le plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009 forme le cadre directeur de la programmation de l'UNICEF dans tous les domaines;

2. *Accueille avec satisfaction* la stratégie sanitaire et nutritionnelle commune de l'UNICEF pour la période 2006-2015, dans laquelle il voit une stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme et un cadre d'orientation pour le personnel de l'UNICEF qui s'emploie, avec les pays de programme, à obtenir des résultats plus durables dans les domaines indissociables de la santé et de la nutrition, en tenant compte de la situation particulière de chacun de ces pays, ainsi que de leurs priorités et stratégies nationales respectives;

3. *Prie* la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour renforcer encore les capacités nationales d'obtenir des résultats plus durables comme indiqué dans la stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme;

4. *Prie* la Directrice générale de veiller que les observations formulées par les membres du Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006 au sujet de la stratégie sanitaire et nutritionnelle de l'UNICEF pour la période 2006-2015 soient prises en considération lors de l'exécution de programmes d'appui dans les domaines de la santé et de la nutrition;

5. *Prie* la Directrice générale de suivre l'incidence de la stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme sur la santé et sur la nutrition au moyen du processus d'évaluation défini dans le plan;

6. *Prie* la Directrice générale de veiller à ce que le processus de révision du plan stratégique à moyen terme analyse les progrès de la science et l'expérience en matière de programmation dans les domaines de la santé et de la nutrition et à ce qu'il soit tenu compte des conclusions de cette analyse lors de l'exécution de programmes d'appui dans ces domaines;

7. *Prie* la Directrice générale d'inclure dans la stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme dans les domaines de la santé et de la nutrition une

annexe décrivant la façon dont cette stratégie facilitera la réalisation des objectifs fixés dans le plan en ce qui concerne les différents domaines d'intervention et les principaux indicateurs de succès, et de l'actualiser si nécessaire après l'adoption des plans stratégiques à moyen terme qui suivront.

*Première session ordinaire
19 janvier 2006*

2006/4 Stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que le plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009 forme le cadre directeur de la programmation de l'UNICEF dans tous les domaines;
2. *Accueille avec satisfaction* la stratégie de l'UNICEF relative à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour la période 2006-2015 dans laquelle il voit une stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme et un cadre d'orientation pour le personnel de l'UNICEF qui s'emploie, avec les pays de programme, à obtenir des résultats plus durables dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en tenant compte de la situation particulière de chacun de ces pays, ainsi que de leurs priorités et stratégies nationales respectives;
3. *Prie* la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour renforcer encore les capacités nationales d'obtenir des résultats plus durables, comme indiqué dans la stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme;
4. *Prie* la Directrice générale de veiller à ce que les observations formulées par les membres du Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006 au sujet de la stratégie de l'UNICEF relative à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour la période 2006-2015 soient prises en considération lors de l'exécution de programmes d'appui dans ces domaines;
5. *Prie* la Directrice générale de suivre l'incidence de la stratégie d'appui du plan stratégique à moyen terme sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène au moyen du processus d'évaluation défini dans le plan;
6. *Prie* la Directrice générale de veiller à ce que le processus de révision du plan stratégique à moyen terme analyse les faits nouveaux et l'expérience en matière de programmation dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et à ce qu'il soit tenu compte des conclusions de cette analyse lors de l'exécution de programmes d'appui dans ces domaines;
7. *Prie* la Directrice générale d'inclure dans la stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène une annexe décrivant la façon dont cette stratégie facilitera la réalisation des objectifs fixés dans le plan en ce qui concerne les différents domaines

d'intervention et les principaux indicateurs de succès, et de l'actualiser si nécessaire après l'adoption des plans stratégiques à moyen terme qui suivront.

*Première session ordinaire
19 janvier 2006*

**2006/5
Plan de travail et projet de budget de la Division
du secteur privé pour 2006**

**A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé
pour la campagne 2006**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, un budget de dépenses d'un montant de 105,3 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2006/AB/L.2) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions – bureaux extérieurs	1,5
Coût des marchandises livrées	32,0
Dépenses de commercialisation	29,4
Dépenses d'appui	21,0
Fonds d'investissement	21,4
Total des dépenses, montant consolidé	105,3

2. *Autorise* l'UNICEF :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2006/AB/L.2; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2006, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2006

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, le produit net prévu s'élève à 439,7 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2006/AB/L.2.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 21,4 millions de dollars pour 2006;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager, pendant l'exercice budgétaire 2006, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2007, à concurrence de 32,7 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2006/AB/L.2).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2006/AB/L.2.

*Première session ordinaire
19 janvier 2006*

2006/6

Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve la stratégie de l'UNICEF qui figure dans le document E/ICEF/2006/17 et Corr.1 en tant que stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme régissant son programme durant la période de transition de la phase des secours à celle du développement.

*Session annuelle
9 juin 2006*

2006/7

Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport sur le réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2006/AB/L.4) et prend note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.5);

2. *Souligne* que les ressources ordinaires, notamment parce qu'elles ne sont pas liées, constituent le fondement des activités opérationnelles de l'UNICEF, note à cet égard avec une profonde inquiétude la stagnation des ressources ordinaires dont dispose l'UNICEF, et encourage tous les donateurs à s'efforcer d'accroître leurs contributions aux ressources ordinaires;

3. *Rappelle* les objectifs définis dans la décision 2003/9 selon lesquels les autres ressources devraient faciliter la réalisation des activités prioritaires mentionnées dans le Plan stratégique à moyen terme et les ressources ordinaires ne devraient pas subventionner les dépenses d'appui aux programmes financés sur les autres ressources;

4. *Encourage* l'UNICEF à utiliser des procédures réduisant les coûts de transaction pour les programmes financés sur les autres ressources et à éliminer la subvention des dépenses d'appui pour les programmes financés sur les autres ressources par prélèvement sur les ressources ordinaires;

5. *Reconnaît* que le principe de recouvrement de l'UNICEF devrait être évalué dans le cadre plus large de la promotion de partenariats visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des enfants;

6. *Approuve* les objectifs fondamentaux de simplification, d'harmonisation et de prudence en matière financière qui orientent le principe de recouvrement;

7. *Décide* :

a) D'adopter un taux de recouvrement de base de 7 % pour les recettes au titre des autres ressources, les contributions thématiques étant recouvrées à 5 %;

b) De maintenir le taux actuel de 5 % pour le financement non thématique provenant du secteur privé dans les pays de programme;

c) De réduire de 1 % le taux de recouvrement pour les programmes communs lorsque la Directrice exécutive estime que c'est là la meilleure façon de promouvoir les efforts collectifs des organismes des Nations Unies;

d) De réduire de 1 % le taux de recouvrement pour les contributions de plus de 40 millions de dollars lorsque la Directrice exécutive est assurée que des économies d'échelle seront réalisées;

8. *Prie* la Directrice exécutive, en étroite coopération avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, de présenter un rapport de situation en 2007 sur les progrès réalisés en vue de l'harmonisation en matière de recouvrement des coûts, comprenant notamment des informations sur les méthodes de recouvrement des coûts;

9. *Prie* la Directrice exécutive de tenir le Conseil informé régulièrement des coûts réellement recouverts et de l'impact des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources.

Session annuelle
9 juin 2006

2006/8

Rapport sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des efforts consentis et de l'analyse approfondie effectuée par l'UNICEF pour systématiser sa contribution aux approches sectorielles;

2. *Recommande* à l'UNICEF de le tenir régulièrement informé de la question, au titre des cadres de résultats inclus dans le rapport annuel du Directeur exécutif.

*Session annuelle
9 juin 2006*

2006/9 La fonction d'évaluation à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2006/15) qu'il avait demandé dans sa décision 2004/9;

2. *Note* la définition en 2005 par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation de normes applicables à l'évaluation au sein du système des Nations Unies et le rôle de l'UNICEF dans leur mise au point ainsi que sa contribution au renforcement de l'évaluation en tant que fonction du système des Nations Unies;

3. *Rappelle* la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies qui souligne que c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de coordonner l'aide extérieure et d'évaluer sa contribution aux priorités nationales;

4. *Demande* à l'UNICEF de procéder à une évaluation des opérations au niveau des pays, en étroite association avec les gouvernements, et d'aider ces derniers à renforcer leurs capacités d'évaluation nationales;

5. *Prie* l'UNICEF d'établir une politique globale d'évaluation pour examen par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007;

6. *Prie également* l'UNICEF d'axer davantage ses efforts sur l'évaluation des résultats du Plan stratégique à moyen terme et des programmes de pays et d'évaluer aussi les résultats de son action humanitaire;

7. *Prie en outre* l'UNICEF, dès la session annuelle de 2008, de présenter un rapport biennal sur la mise en œuvre de la politique d'évaluation, comprenant des informations sur les dépenses effectuées en matière d'évaluation et les sources de financement de l'évaluation, aux divers niveaux de l'organisation.

*Session annuelle
9 juin 2006*

2006/10 Projets de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global pour les programmes de coopération avec les pays indiqués ci-après :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2006/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Éthiopie	2007-2011	119 750 000	350 000 000	P/L.2 et Corr.1
Malawi	2007	6 492 000	19 055 000	P/L.3
Mozambique	2007-2009	22 653 000	66 000 000	P/L.4
Rwanda	2007	4 949 000	8 000 000	P/L.5
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Gabon	2007-2011	3 075 000	4 160 000	P/L.8
Guinée	2007-2011	17 000 000	27 200 000	P/L.9
Guinée équatoriale	2007	736 000	390 000	P/L.7
Sao Tomé-et-Principe	2007-2011	3 300 000	2 000 000	P/L.10
Togo	2007	2 269 000	2 529 000	P/L.11
Asie de l'Est et Pacifique				
Thaïlande	2007-2011	5 000 000	22 500 000	P/L.12
Asie du Sud				
Bhoutan	2007	966 000	2 000 000	P/L.13
Népal	2007	5 250 000	13 700 000	P/L.14
Sri Lanka	2007	800 000	11 000 000	P/L.15
CEE et CEI				
République de Moldova	2007-2011	3 595 000	15 250 000	P/L.16
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Algérie	2007-2011	5 410 000	2 500 000	P/L.17
Égypte	2007-2011	13 195 000	31 805 000	P/L.18
Iraq	2007-2010	8 436 000	300 000 000	P/L.19
Liban	2007	616 000	1 200 000	P/L.20
Maroc	2007-2011	6 700 000	11 000 000	P/L.21
Oman	2007-2010	–	4 000 000	P/L.22
République arabe syrienne	2007-2011	4 605 000	1 450 000	P/L.24
Soudan	2007	6 169 000	90 000 000	P/L.23
Tunisie	2007-2011	3 320 000	3 000 000	P/L.25
Yémen	2007-2011	24 035 000	28 250 000	P/L.26

*Session annuelle
9 juin 2006*

2006/11

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve pour 2006 et 2007 un montant total de 51 603 065 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 38 pays

(repris dans les tableaux 1 et 2 ci-après) dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

Tableau 1
Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires, 2006

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification	Fonds supplémentaires	
			RO 2006	Solde RO 2006	RO 2006 approuvés
			(A)	(B)	(A - B)
Amériques et Caraïbes					
Brésil	2001/P/L.20 et Add.1	2002-2006	924 000	840 000	84 000
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Éthiopie	2001/P/L.2 et Add.1	2002-2006	23 950 000	21 771 999	2 178 001
Malawi	2001/P/L.4 et Add.1	2002-2006	6 492 000	5 944 999	547 001
Rwanda	2000/P/L.1 et Add.1	2001-2006	4 949 000	4 499 000	450 000
Zambie	2001/P/L.9 et Add.1	2002-2006	5 012 000	4 686 000	326 000
Zimbabwe	2004/P/L.4 et Rev.1	2005-2006	2 223 000	2 021 000	202 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Iraq	2004/P/L.22 et Rev.1	2005-2006	2 109 000	2 014 000	95 000
Yémen	2001/P/L.49 et Add.1	2002-2006	4 807 000	4 651 000	156 000
Asie de l'Est et Pacifique					
République démocratique populaire de Corée	2003/P/L.10	2004-2006	1 216 000	1 186 007	29 993
Asie du Sud					
Népal	2001/P/L.39 et Add.1	2002-2006	5 250 000	5 000 000	250 000
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Gambie	2001/P/L.13 et Add.1	2002-2006	974 000	970 999	3 001
Guinée	2001/P/L.14 et Add.1	2002-2006	3 400 000	3 201 000	199 000
Mali ¹	2002/P/L.6 et Add.1	2003-2007	7 377 000	7 073 242	303 758
République centrafricaine	2001/P/L.10 et Add.1	2002-2006	2 313 000	2 155 999	157 001
Sénégal	2001/P/L.17 et Add.1	2002-2006	3 165 000	3 008 999	156 001
Total					5 136 756

¹ Le Mali demande l'allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 2006 et 2007 (303 758 dollars et 7 377 000 dollars respectivement) et figure donc dans les deux tableaux.

Tableau 2
Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires, 2007
(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification RO 2007		Fonds supplémentaires RO 2007 approuvés
			Solde RO 2007		(A - B)
			(A)	(B)	
Amériques et Caraïbes					
Bolivie	2002/P/L.8 et Add.1	2003-2007	1 294 000	712 396	581 604
Caraïbes orientales	2002/P/L.9 et Add.1	2003-2007	1 600 000	1 300 000	300 000
Chili ¹	2004/P/L.6 et Rev.1	2005-2009	400 000	100 392	299 608
Colombie	2001/P/L.21 et Add.1	2002-2007	892 000	800 544	91 456
Venezuela	2001/P/L.34 et Add.1	2002-2007	600 000	24 982	575 018
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Tadjikistan ²	2004/P/L.17 et Rev.1	2005-2009	2 218 000	2 173 000	45 000
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Botswana	2002/P/L.1 et Add.1	2003-2007	630 000	600 051	29 949
Burundi	2004/P/L.2 et Rev.1	2005-2007	4 386 000	2 537 608	1 848 392
Comores	2002/P/L.2 et Add.1	2003-2007	743 000	527 000	216 000
Lesotho	2001/P/L.3 et Add.1	2002-2007	1 034 000	773 199	260 801
Somalie ³	2003/P/L.4	2004-2008	6 481 000	4 859 000	1 622 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Djibouti	2002/P/L.14 et Add.1	2003-2007	790 000	438 483	351 517
Asie de l'Est et Pacifique					
Îles du Pacifique	2002/P/L.10 et Add.1	2003-2007	3 000 000	762 404	2 237 596
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2002/P/L.11 et Add.1	2003-2007	1 430 000	537 668	892 332
Timor-Leste	2005/P/L.10	2006-2007	1 125 000	919 000	206 000
Asie du Sud					
Inde	2002/P/L.12 et Add.1	2003-2007	32 579 000	31 133 366	1 445 634
Maldives	2002/P/L.13 et Add.1	2003-2007	734 000	435 113	298 887
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Bénin ⁴	2003/P/L.5	2004-2008	2 863 000	1 831 000	1 032 000
Côte d'Ivoire	2002/P/L.4 et Add.1	2003-2007	4 052 000	3 118 762	933 238
Mali	2002/P/L.6 et Add.1	2003-2007	7 377 000	0	7 377 000
Niger	2003/P/L.7	2004-2007	9 343 000	311 255	9 031 745
Nigéria	2001/P/L.15 et Add.1	2002-2007	24 217 000	15 659 218	8 557 782
République démocratique du Congo	2005/P/L.33	2006-2007	24 122 000	19 736 000	4 386 000

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Fonds supplémentaires RO 2007 approuvés		
			Niveau de planification RO 2007 (A)	Solde RO 2007 (B)	(A - B)
Sierra Leone	2003/P/L.8	2004-2007	4 245 000	398 250	3 846 750
Total					46 466 309
Total général pour 2006 et 2007 (tableau 1 et tableau 2)					51 603 065

¹ Toute allocation supplémentaire demandée pour le Chili en 2008 sera incluse dans le projet de budget qui sera présenté l'an prochain au Conseil d'administration.

² Toute allocation supplémentaire demandée pour le Tadjikistan en 2008 sera incluse dans le projet de budget qui sera présenté l'an prochain au Conseil d'administration.

³ Toute allocation supplémentaire demandée pour la Somalie en 2008 sera incluse dans le projet de budget qui sera présenté l'an prochain au Conseil d'administration.

⁴ Toute allocation supplémentaire demandée pour le Bénin en 2008 sera incluse dans le projet de budget qui sera présenté l'an prochain au Conseil d'administration.

Session annuelle
9 juin 2006

2006/12 Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné la recommandation du secrétariat proposant des modifications au prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants (E/ICEF/2006/16),

Décide de modifier comme suit la procédure concernant les objectifs et les lauréats du prix Maurice Pate de l'UNICEF, la présentation de candidatures, les modalités de sélection et la valeur du prix :

1. Objectifs et critères

Le prix sera intitulé « prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants ». Le prix sera décerné à une personne ou une organisation ayant fait preuve d'initiatives extraordinaires et exemplaires en matière d'innovation et d'inspiration afin de contribuer à la réalisation du mandat de l'UNICEF en faveur des enfants à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Dans la sélection des lauréats, on identifiera les personnes ou les organisations dont les activités : a) aboutissent à des résultats favorisant l'amélioration de la situation des enfants et des jeunes; et b) encouragent des activités susceptibles de multiplier les effets positifs pour les enfants de leur communauté.

Le prix sera non seulement décerné sur la base des travaux déjà effectués par les lauréats mais sera aussi considéré comme un don pour que la personne ou l'organisation puisse poursuivre ses travaux afin de réaliser les objectifs susmentionnés.

2. Récipiendaires

Le prix peut être décerné à une institution, à un organisme ou à une personne, mais pas à un gouvernement ou à un chef d'État ou de gouvernement. Le prix ne pourra pas être attribué à un organisme ou à un fonctionnaire des Nations Unies. La sélection devra être opérée avec circonspection, afin qu'elle ne serve pas inopportunément des intérêts politiques nationaux. Il sera dûment tenu compte du principe d'un équilibre géographique équitable.

3. Candidatures

Le Directeur général de l'UNICEF invitera les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États dotés du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies, les représentants et les directeurs régionaux et les services du secrétariat de l'UNICEF ainsi que les comités nationaux pour l'UNICEF à présenter des candidatures, dont la diversité sera ainsi assurée.

4. Comité de sélection

Le secrétariat établira un comité de sélection composé au plus de sept personnalités indépendantes et éminentes connaissant les critères d'attribution du prix et ayant démontré leur engagement envers les principes humanitaires.

5. Modalités de sélection

Le Comité de sélection, aidé du secrétariat, recevra les candidatures au prix qui lui seront soumises par l'intermédiaire du secrétariat. À la suite d'un examen et d'une évaluation approfondis des candidats, le Comité présentera au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Directeur général, une recommandation, qui concerne une seule candidature, pour approbation par le Conseil.

6. Montant

Le prix n'aura pas nécessairement une valeur monétaire. Il pourra être remis en signe d'appréciation symbolique du dévouement manifesté par une personne ou une organisation pour la cause des enfants. Lorsque le prix aura une valeur monétaire, elle ne devra jamais dépasser 50 000 dollars, à prélever sur les ressources ordinaires.

7. Cérémonie de remise du prix

Le prix sera remis lors d'une cérémonie publique, ce qui permettra d'attirer davantage l'attention sur les travaux du lauréat et sur le mandat de l'UNICEF en faveur des enfants.

*Session annuelle
9 juin 2006*

2006/13 Projets de descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve l'ensemble des budgets indicatifs des programmes de coopération avec les pays ci-après :

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2006/</i>
Zimbabwe	2007-2011	11 115 000	80 000 000	P/L.6/Rev.1
Érythrée	2007-2011	8 925 000	30 000 000	P/L.35
Afrique du Sud	2007-2010	3 988 000	28 000 000	P/L.36
République-Unie de Tanzanie	2007-2010	46 932 000	73 068 000	P/L.37
Zambie	2007-2010	20 048 000	55 000 000	P/L.38
République centrafricaine	2007-2011	11 565 000	15 000 000	P/L.39
Gambie	2007-2011	4 870 000	8 400 000	P/L.40
Sénégal	2007-2011	15 825 000	31 000 000	P/L.41
Libéria	2007	2 826 000	5 820 000	P/L.42
Belize	2007-2011	3 060 000	1 500 000	P/L.43
Brésil	2007-2011	4 620 000	85 380 000	P/L.44
République dominicaine	2007-2011	3 505 000	10 000 000	P/L.45 et Corr.1
El Salvador	2007-2011	3 480 000	6 520 000	P/L.46 et Corr.1
Honduras	2007-2011	4 495 000	9 745 000	P/L.47
Jamaïque	2007-2011	3 165 000	10 124 000	P/L.48
Panama	2007-2011	2 000 000	3 200 000	P/L.49
Paraguay	2007-2011	3 730 000	6 162 000	P/L.50
Costa Rica	2007	601 000	243 000	P/L.51
Cuba	2007	632 000	1 300 000	P/L.52
Haïti	2007	2 749 000	12 200 000	P/L.53 et Corr.1
Mexique	2007	628 000	3 000 000	P/L.54
Nicaragua	2007	862 000	3 260 000	P/L.55 et Corr.1
République populaire démocratique de Corée	2007-2009	3 648 000	30 000 000	P/L.56
République démocratique populaire lao	2007-2011	8 935 000	30 340 000	P/L.57
Mongolie	2007-2011	4 535 000	12 000 000	P/L.58
Croatie	2007-2011	–	7 800 000	P/L.59
République du Monténégro	2007-2009	1 803 000	2 000 000	P/L.60
Programme pour la sous-région du Golfe	2007-2009	–	7 500 000	P/L.61 et Corr.1

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2006*

2006/14

Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve une augmentation totale de 375 850 000 dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes approuvés des 18 pays ci-après pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions à des fins déterminées soient disponibles, comme indiqué dans le document E/ICEF/2006/P/L.63 :

Tableau
Montants proposés pour le relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

(En milliers de dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Plafond	Montant	Montant total
			approuvé pour les autres ressources (A)	supplémentaire proposé (B)	des plafonds des autres ressources (A + B)
Afrique orientale et australe					
Angola	2004/P/L.1	2005-2008	68 000	27 000	95 000
Éthiopie	2005/P/L.22	2002-2006	70 000	55 000	125 000
Kenya	2003/P/L.2	2004-2008	32 500	52 500	85 000
Afrique de l'Ouest et du Centre					
Bénin	2003/P/L.5	2004-2008	16 000	14 000	30 000
Cameroun	2005/P/L.22	2003-2007	14 000	4 000	18 000
Congo	2003/P/L.6/Rev.1	2004-2008	7 500	4 500	12 000
Côte d'Ivoire	2005/P/L.22	2003-2007	23 000	10 000	33 000
Mali	2002/P/L.6/Add.1	2003-2007	23 242	22 600	45 842
Niger	2003/P/L.7/Rev.1	2004-2007	26 494	28 000	54 694
République démocratique du Congo	2005/P/L.33	2006-2007	50 000	40 000	90 000
Sierra Leone	2005/P/L.22	2004-2007	20 000	4 000	24 000
Asie de l'Est et Pacifique					
Indonésie	2005/P/L.35	2006-2010	100 000	50 000	150 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2002/P/L.11	2003-2007	3 250	9 750	13 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Djibouti	2002/P/L.14/Add.1	2003-2007	3 750	2 500	6 250
Soudan	2001/P/L.46/Add.1	2002-2006	25 000	40 000	65 000
Amériques et Caraïbes					
Bolivie	2002/P/L.8/Add.1	2003-2007	25 500	8 500	34 000
Programme multipays des Caraïbes orientales	2002/P/L.9	2003-2007	5 000	1 000	6 000

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Plafond	Montant	Montant total
			approuvé pour les autres ressources	supplémentaire proposé	des plafonds des autres ressources
			(A)	(B)	(A + B)
Chili (cône Sud)	2004/P/L.6	2005-2009	3 300	2 500	5 800
Augmentation totale				375 850	

Deuxième session ordinaire
8 septembre 2006

2006/15 Plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2006-2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des estimations financières (E/ICEF/2006/AB/L.6) en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;
2. *Approuve* le cadre pour les estimations financières portant sur la période 2006-2009 et approuve l'établissement d'un budget d'un montant maximum de 1 milliard 500 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2007, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes estimations financières demeurent valables;
3. *Approuve* le montant annuel révisé de 30 millions de dollars à virer à la réserve constituée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour la période 2006-2009.

Deuxième session ordinaire
8 septembre 2006

2006/16 Renforcement des capacités d'intervention d'urgence de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la proposition visant à renforcer les capacités de l'UNICEF en matière d'interventions d'urgence (E/ICEF/2006/P/L.62);
2. *Encourage* l'UNICEF à continuer de renforcer ses capacités internes et sa coordination avec les gouvernements, les autres entités compétentes des Nations Unies et la société civile pour garantir une intervention efficace, sans aléas ni retards en cas de catastrophe naturelle, ainsi que dans les situations d'urgence complexes;
3. *Approuve* un relèvement du plafond du Fonds pour les programmes d'urgence le portant à 75 millions de dollars, à financer au moyen des ressources existantes, afin de doter l'UNICEF de moyens lui permettant d'intervenir plus

efficacement, sans aléas ni retards, pour répondre aux besoins des enfants et des femmes touchés par une situation d'urgence humanitaire.

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2006*

2006/17

Budget d'appui supplémentaire visant à renforcer les capacités de l'UNICEF en matière de préparation préalable et de poursuite des activités en cas de crise, notamment en cas de pandémie de grippe

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.10) concernant le budget d'appui supplémentaire pour l'exercice biennal 2006-2007 visant à renforcer les capacités de l'UNICEF en matière de gestion des crises et de poursuite des activités (E/ICEF/2006/AB/L.9 et Corr.1);

2. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire brut et net de 1 million de dollars au titre du budget supplémentaire afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées au stockage de fournitures médicales nécessaires, et prie l'UNICEF de lui présenter de nouveau le reste de son budget pour la gestion des crises et la poursuite des opérations, notamment en cas de pandémie de grippe ou d'autres catastrophes, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à sa première session ordinaire de 2007, et de faire en sorte qu'aucun effort ne soit ménagé pour coordonner et partager les ressources avec d'autres entités des Nations Unies.

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2006*

2006/18

Vérification interne des comptes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la vérification interne des comptes sur les activités de vérification interne des comptes (E/ICEF/2006/AB/L.8) et le renforcement du Comité de vérification des comptes de l'UNICEF;

2. *Appuie* l'initiative du Bureau tendant à promouvoir une culture de gestion des risques à l'UNICEF et prie l'UNICEF d'accélérer la mise en place de systèmes appropriés et compatibles de gestion des risques, en tenant compte du coût et des avantages de tels systèmes;

3. *Prend note* des informations détaillées fournies dans le rapport et prie le Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF de s'attacher à faire des analyses plus poussées, de sorte que les rapports présentés au Conseil d'administration indiquent les domaines à risques courants, montrent l'évolution

dans ces domaines et contiennent des analyses des causes systématiques des risques ainsi que des recommandations pour y apporter des améliorations;

4. *Prie* le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes de présenter dans ses rapports d'audit annuels : a) un résumé des conclusions essentielles et récurrentes; et b) un tableau indiquant les conclusions d'audit auxquelles il n'a pas été donné suite, par année et par ordre de priorité;

5. *Prie* la Directrice générale de fournir des réponses distinctes aux questions essentielles et récurrentes recensées dans le rapport annuel du Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes, comme l'attention insuffisante accordée à la mise en œuvre des procédures établies, et notamment d'expliquer pourquoi il n'a pas été donné suite à certaines conclusions pendant 18 mois ou plus, selon qu'il conviendra, et de lui communiquer les réponses en même temps que le rapport annuel du Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes;

6. *Prie instamment* le Directeur exécutif de continuer à œuvrer avec le PNUD, le FNUAP et d'autres organismes en vue d'arrêter et d'appliquer, selon qu'il conviendra, les normes les plus élevées possible en matière de vérification interne des comptes, notamment en normalisant les termes et définitions relatifs aux audits et les alignant sur les normes internationalement reconnues, d'évaluer les ressources nécessaires, et de rendre compte des mesures prises à la session annuelle de 2007.

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2006*

2006/19

Examen de la procédure d'approbation des programmes de pays

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Décide ce qui suit :

1. Afin de réduire les délais impartis pour la procédure d'approbation des programmes de pays et d'accroître les possibilités de la synchroniser avec la durée des cycles de programmation nationaux, les projets de descriptif de programme de pays continueront d'être présentés au Conseil d'administration pour examen à la session annuelle, suivant la pratique habituelle. Les descriptifs de programme de pays révisés seront ensuite affichés sur le site Web de l'organisation au plus tard six semaines après leur examen, et le secrétariat en fournira un exemplaire imprimé aux membres du Conseil d'administration, à leur demande. Les programmes de pays seront approuvés par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire, selon la procédure d'approbation tacite, sans être présentés ni examinés, sauf si cinq membres au moins ont informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitent saisir le Conseil d'un programme de pays donné. L'approbation des programmes de pays dont les versions révisées n'ont pas été affichées dans un délai de six semaines sera reportée à la première session ordinaire que tiendra le Conseil d'administration l'année suivante;

2. La présentation des programmes de pays et leur approbation par le Conseil d'administration de l'UNICEF continueront d'être régies par les directives concernant la longueur et la teneur des descriptifs de programme adoptées par le Conseil dans sa décision 2002/4 [par. 1 b)]. Il faudrait s'attacher à améliorer la planification et la gestion axées sur les résultats et à harmoniser davantage les programmes de pays avec les stratégies nationales ainsi qu'avec le plan stratégique à moyen terme approuvé. Les descriptifs de programme de pays de l'UNICEF devraient clairement contribuer aux stratégies et plans nationaux, ainsi qu'aux objectifs énoncés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), dans les pays qui mettent en œuvre le PNUAD, et s'en inspirer.

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2006*

2006/20 Programme de travail du Conseil d'administration en 2007

Le Conseil d'administration,

1. *Adopte* le programme de travail ci-après pour ses sessions de 2007, sous réserve des révisions appropriées en cours d'année :

*Première session ordinaire
15-18 janvier 2007
(4 jours)*

*Session annuelle
4-8 juin 2007
(5 jours)*

*Deuxième session ordinaire
5-7 septembre 2007
(3 jours)*

Questions d'organisation et de procédure

- Élections des membres du Conseil d'administration

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

- Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social
- Adoption des descriptifs de programme de pays révisés
- Ressources ordinaires supplémentaires pour les programmes de pays approuvés
- État actualisé des questions relatives aux programmes
- État actualisé de la situation régionale

Questions d'organisation et de procédure

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

- Rapport annuel de la Directrice générale : progrès et réalisations dans le cadre du plan stratégique à moyen terme
- Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF, y compris projets de descriptif de programme de pays
- État actualisé de la situation régionale
- État actualisé des questions relatives aux programmes
- Stratégie en matière d'éducation

Questions d'organisation et de procédure

- Programme de travail du Conseil d'administration en 2008

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

- Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF
- Examens à mi-parcours et principales évaluations
- État actualisé des questions relatives aux programmes

Première session ordinaire
15-18 janvier 2007
(4 jours)

Session annuelle
4-8 juin 2007
(5 jours)

Deuxième session ordinaire
5-7 septembre 2007
(3 jours)

- Stratégie en matière de protection de l'enfance
- Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation

Ressources et questions financières et budgétaires

- Rapport financier de l'UNICEF pour l'exercice biennal qui s'est achevé le 31 décembre 2005 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
- Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2008
- Budget d'appui supplémentaire pour la gestion des crises et la poursuite des activités en cas de crise
- Réunion d'annonces de contributions

Questions administratives

Questions diverses

Ressources et questions financières et budgétaires

Questions administratives

- Déclaration de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF
- Étude de la structure administrative
- Étude des questions relatives aux sexospécificités

Questions diverses

Ressources et questions financières et budgétaires

- Rapports financiers
- Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Rapport d'activité sur les progrès accomplis sur la voie de l'harmonisation en matière de recouvrement des coûts
- Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2006

Questions administratives

Questions diverses

**Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
les 19 et 22 janvier 2007**

2. *Demande* au secrétariat d'examiner avec les secrétariats du PNUD, du FNUAP et du PAM les questions d'intérêt commun et toute incidence sur l'organisation des sessions des conseils d'administration respectifs, et de lui faire rapport à sa première session ordinaire de 2007.

*Deuxième session ordinaire
8 septembre 2006*

06-56545 (F) 141106 161106

